
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 juin 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 14 juin 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Normand Marinacci et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'APPEL DE LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL À L'EFFET DE MAINTENIR LA DÉCLARATION INSCRITE AU POINT 15.04 DE L'ORDRE DU JOUR :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Normand Marinacci et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'APPEL DE LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL AFIN DE RECONNAÎTRE LA QUESTION DE PRIVILÈGE DEMANDANT LE RETRAIT DU MOT « ABSURDE » DE L'INTERVENTION DU CONSEILLER ALEX NORRIS :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Normand Marinacci et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, retire son masque et explique le contexte montréalais qui passe en zone jaune aujourd'hui et qu'à cet effet, elle siégera dans la salle à distance du personnel et avec une barrière de plexiglass. Mme Miron rappelle que les personnes élues participent aux conseils municipaux en mode virtuel depuis mars 2020, puisque le nombre maximal de personnes dans la salle ne permet pas d'accueillir l'ensemble du groupe et le personnel dans le respect des règles sanitaires en vigueur actuellement.

La présidente du conseil enchaîne avec la citation suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. »

Puis, la présidente du conseil, Mme Miron, souhaite dédier le moment de silence à deux tragédies qui ont eu lieu récemment. D'abord, elle souhaite rendre hommage aux 215 enfants dont les dépouilles ont été découvertes sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops, en Colombie-Britannique. Elle souhaite que nos pensées et nos réflexions soient envers eux et leurs familles, de même qu'aux 4 100 enfants qui ont perdu leur vie dans les pensionnats à travers le Canada ainsi qu'aux survivants et leurs familles.

Ensuite, la présidente du conseil relate la tragédie qui a eu lieu dans la ville de London, en Ontario où quatre membres d'une même famille d'origine pakistanaise ont été tués lors d'une attaque à la voiture-bélier. Ce crime haineux et islamophobe la laisse sans voix et ses pensées vont à toutes les personnes touchées par cette atrocité.

La présidente demande un moment de recueillement.

Par la suite, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, enchaîne avec plusieurs points d'information, en commençant par une nouvelle dans les édifices municipaux, quelques consignes pour le bon déroulement des séances, les célébrations internationales de juin, les anniversaires des membres du conseil pour le mois de juin et un prix reçu récemment.

1. Nouvelle

Dernièrement, un projet-pilote a été lancé qui consiste à faire la distribution de produits menstruels dans les toilettes publiques de certains édifices municipaux, dont l'hôtel de ville. La présidente souhaite que cette initiative puisse contribuer activement au mieux-être des Montréalaises.

2. Bon déroulement de la séance

L'ordre du jour étant très chargé, Mme Miron invite les membres du conseil municipal à suivre les règles d'usage pour le bon déroulement des travaux, notamment dans le choix des mots ou de propos qui peuvent susciter la controverse, blesser ou être injurieux.

La présidente précise que la liste de propos antiparlementaires sert de référence mais elle n'est pas exhaustive. Que les mots soient mentionnés en français, en anglais, ou dans toutes autres langues, s'ils sont accusateurs ou insultants, ils sont aussi antiparlementaires. Elle invite les membres du conseil à la prudence dans le choix des mots et les encourage à tenir des débats positifs.

De plus, la présidente du conseil mentionne que les débats partisans ne sont pas les bienvenus au conseil municipal et elle souhaite que les membres soient disciplinés afin d'axer leurs interventions sur les points inscrits à l'ordre du jour et les dossiers en cours. Elle espère que Montréal puisse se présenter comme une ville où les personnes élues se démarquent par leur volonté de travailler ensemble pour le bien des Montréalaises et Montréalais et où les échanges inspirent des gens à se présenter comme candidat-e-s et non l'inverse.

3. Célébrations du mois de juin

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait mention de la suggestion de Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, de consacrer ce mois de juin, Mois national de l'histoire autochtone, aux enfants, aux erreurs historiques dont ils ont été victimes, aux leçons de l'histoire qui n'ont pas été retenues. Puis, Mme Miron dresse une liste des célébrations et des anniversaires des élus pour le mois de juin :

- 1^{er} au 7 juin : Semaine québécoise des personnes handicapées
- 2 juin : Journée mondiale des communications sociales
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement
- 8 juin : Journée mondiale du tricot
- 9 juin : Journée Internationale des Archives
- 20 juin : Journée mondiale des réfugiés
- 21 juin : Journée nationale des peuples autochtones
- 23 juin : Journée mondiale pour la fonction publique
- 24 juin : Fête Nationale du Québec

4. Anniversaires des élu.es du mois de juin

- 2 juin : Dimitrios (Jim) Beis
- 6 juin : Philippe Tomlinson
- 13 juin : Aref Salem
- 14 juin : Sue Montgomery et Valérie Plante
- 18 juin : Pierre Lessard-Blais

5. Prix Ici on recycle +

Au nom de la Ville de Montréal, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souligne le prix reçu qui est l'attestation ICI ON RECYCLE + de RECYC-QUEBEC pour les efforts des occupants de l'hôtel de ville de Montréal - édifice Lucien-Saulnier afin de réduire les déchets à la source. Elle rappelle qu'il était primordial que l'hôtel de ville soit exemplaire, tant sur la réduction à la source des déchets que toutes les autres manières d'économiser les ressources. Cette certification niveau Elite est le fruit des efforts du comité vert de l'hôtel de ville et des occupants, élu-e-s et membres du personnel, de faire plus quotidiennement pour changer des habitudes.

De plus, toujours dans le programme Ici on recycle +, Mme Miron souligne que l'arrondissement de Saint-Laurent s'est démarqué en mettant au cœur de ses actions une saine gestion des matières résiduelles et qu'à ce titre, l'arrondissement a remporté le titre d'Ambassadeur IOR+. Mme Miron félicite toute l'équipe et le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa pour cette récompense.

La présidente remercie les membres du conseil pour leur attention et souhaite une bonne séance à tous et à toutes.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Souhaite comprendre pourquoi est-ce que M. Marinacci fait toujours partie du caucus de Projet Montréal dans le contexte actuel où il comparaît devant la Commission municipale du Québec (CMQ) / Reformule sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Crise du logement à Montréal – Aimerait savoir pourquoi les efforts de l'an dernier ne sont pas reconduits cette année dans ce dossier

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante. M. Miele souhaite que Mme Plante rectifie la trame factuelle dans le cas de M. Jean-Marc Corbeil, à la suite de sa comparution devant la Commission municipale du Québec. La mairesse de Montréal prend la parole et donne plus de détails et d'éléments de contexte à ce sujet. La présidente la remercie et cède à nouveau la parole à M. Miele qui soulève une seconde question de privilège à l'égard du conseiller Robert Beaudry cette fois.

M. Miele considère que l'expression « ne pas suivre l'actualité » qu'il adressait à la leader de l'opposition, Mme Karine Boivin-Roy, porte atteinte au privilège de cette dernière. La présidente clôt le débat et invite Mme Boivin-Roy à poursuivre pour sa deuxième question.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Crise du logement à Montréal – Est-ce que l'Administration s'engage sur le plan budgétaire afin de sortir de cette crise?
-----------------------	---	---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry, qui soulève une question de privilège à l'endroit de Mme Boivin-Roy et souhaite que l'expression « arrogance de M. Beaudry » soit retirée de sa dernière intervention. La présidente demande à Mme Boivin-Roy de se rétracter. Cette dernière précise que le mot n'est pas sur la liste des mots antiparlementaires. La présidente du conseil clôt le débat et invite le conseiller Beaudry à poursuivre.

La présidente du conseil, cède la parole à nouveau à Mme Boivin-Roy qui soulève une question de privilège à l'endroit du conseiller Robert Beaudry. En effet, elle souhaite que le conseiller Beaudry reformule son commentaire lorsqu'il affirme « qu'on se sert de cet enjeu pour faire de la politique ». La présidente demande à M. Beaudry de reformuler la phrase citée. Ce dernier reformule en disant « j'invite l'opposition officielle à soutenir les mesures qu'on met en place pour aider les personnes qui sont en situation précaire au niveau du logement ».

Le conseiller Marvin Rotrand soulève une question de règlement afin que soit ajouté quatre minutes à la présente période de questions des membres en raison des questions de privilège qui ont été soulevées. La présidente du conseil en prend acte.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite obtenir des précisions concernant le retour des employés en mode présentiel compte tenu du nouveau statut de Montréal en zone jaune, et ce, afin de donner l'exemple / Formule des commentaires concernant le télétravail et le mode présentiel, et ce, afin de planifier la suite des choses en respect des consignes de la Direction de la santé publique
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Demande que l'Administration dote le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de toutes les ressources requises afin de lutter contre les crimes à armes à feu / Souhaite une confirmation à l'effet que l'Administration dote le SPVM de toutes les ressources nécessaires dans ce dossier
M. Marvin Rotrand	Mme Cathy Wong	Motion de la Ville de Toronto pour lutter contre l'antisémitisme – Est-ce que l'Administration est prête à appuyer la démarche de la Ville de Toronto /

À 13 h 38,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 20 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose plutôt une prolongation de 16 minutes car il considère que les questions de privilège, comme convenu entre les parties, devraient être soulevées à la fin de la période de questions des membres du conseil. La présidente du conseil est d'accord et clôt le débat.

La proposition de prolongation de 16 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	Mme Cathy Wong	Est-ce que l'Administration va présenter au conseil municipal la définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) pour définir l'antisémitisme?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Incendie du 5 juin à Dollard-des-Ormeaux – Aimerais de l'information sur la sécurité des pompiers et des citoyens dans le cadre de cet incendie / Souhaite que les besoins d'effectifs au Service de sécurité incendie soient comblés
Mme Guiliana Fumagalli	M. Éric Alan Caldwell (Mme Marianne Giguère)	Quels sont les critères d'aménagement des pistes cyclables? Et aimerait également que soit retenue la piste cyclable Villeray / Concernant une consultation publique dans ce dossier, aimerait savoir pourquoi certains projets d'axes cyclables ne nécessitent pas de consultation
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Déficit de l'Autorité régionale de transport métropolitain et achat de 300 autobus hybrides – Souhaite des justifications quant aux sommes demandées à Québec dans le contexte de l'achat de ces autobus / Que compte faire l'Administration, est-ce qu'il y aura une coupure de service ou une augmentation des tarifs ou les deux?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 01.

Avant de céder la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour, la présidente du conseil, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. Cette dernière laisse la parole au conseiller Marvin Rotrand. M. Rotrand revient sur les règles d'usage concernant les questions de privilège et que celles-ci traditionnellement sont posées à la fin de la période de questions des conseillers. M. Rotrand souhaite que dans ce cas-ci quatre minutes soient ajoutées à la présente période de questions des membres du conseil. Mme Boivin-Roy appuie la demande de M. Rotrand et elle ajoute toutefois qu'elle souhaiterait que des questions de privilège soient permises durant la période de questions des conseillers et conseillères.

Un débat restreint s'ensuit à ce sujet.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, indique que c'est le conseil qui est souverain sur les propositions de prolongation du temps et qu'en l'occurrence, c'est le leader de la majorité qui est consulté.

Le conseiller Hadrien Parizeau soulève une question de règlement concernant la gestion du temps, et plus précisément, le temps alloué aux membres de l'opposition officielle en comparaison avec celui consenti aux membres de l'Administration. M. Parizeau questionne la partialité de la présidente à cet égard. La présidente réitère que lorsqu'elle demande de respecter les temps de parole, elle s'adresse à tous les membres du conseil sans exception. Elle ajoute qu'elle rappelle cette consigne régulièrement lors des travaux du conseil afin que tous soient concis dans le temps imparti.

La présidente du conseil clôt le débat et remercie les conseillères et les conseillers pour leurs interventions.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0614

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.08.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM21 0615

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 juin 2021 émis par le greffier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021
-

CM21 0616

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur le projet de la politique montréalaise pour l'action communautaire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Projet de la politique montréalaise pour l'action communautaire : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.04 1214320008

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA21 27 0101 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Déclaration pour une meilleure protection des locataires et du parc de logement locatif
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Nathalie Goulet

- Dépôt d'une réponse de Mme Goulet à M. Marvin Rotrand concernant la correspondance de ce dernier en date du 16 avril 2021

Par M. Robert Beaudry

- Dépôt d'une réponse de M. Robert Beaudry à M. Alan DeSousa concernant le point 80.01 (20.03) du conseil municipal du 17 mai 2021

Par M. Robert Beaudry

- Dépôt d'une réponse de M. Robert Beaudry à M. Marvin Rotrand concernant le point 80.01 (30.03) du conseil municipal du 17 mai 2021

Par M. Craig Sauvé

- Dépôt d'une réponse de M. Craig Sauvé à M. Marvin Rotrand concernant le point 80.01 (45.01) du conseil municipal du 17 mai 2021
-

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

Point 7.01

Dépôt d'un rapport d'étape faisant état de la situation en lien avec la COVID-19 / Tenue d'un comité plénier

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et indique que le comité plénier aura lieu le mardi 15 juin 2021, à 13 h 30, qu'il sera d'une durée de 60 minutes et que le temps de parole sera réparti au prorata du nombre de sièges pour chacune des formations politiques.

À 14 h 14, le lundi 14 juin 2021, le leader de la majorité reporte l'étude du point 7.01 à une phase ultérieure du conseil.

7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mai 2021

CM21 0617

Dépôt du rapport annuel 2020 de l'Office de consultation publique de Montréal - OCPM

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2020 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1211079005

CM21 0618

Dépôt du document intitulé « Plan nature et sports »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Plan nature et sports », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1208172001

CM21 0619

Dépôt du bilan annuel 2020 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2020 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1218247002

CM21 0620

Dépôt du rapport annuel 2020 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2020 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 35, le lundi 14 juin 2021, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que l'étude du point 7.06 est effectivement suspendu, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier d'une durée de 90 minutes, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 15 juin 2021, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des élus.

La proposition est agréée.

CM21 0621

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège concernant les propos tenus par le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais. M. Miele souhaite que ce dernier retire ou remplace l'expression « backbencher » qui désignait un élu lors de son intervention. La présidente demande à M. Dorais de revoir cette expression. M. Dorais justifie le sens de cette expression en présentant des éléments de contexte. La présidente clôt le débat et invite les membres à la prudence.

07.07 1210029002

CM21 0622

Ajout - Dépôt du document du Bureau de l'inspecteur général intitulé : « Décision - Résiliations et recommandations - Rapport sur les divers contrats octroyés à l'entreprise 11073192 Canada inc. et à l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Décision - Résiliations et recommandations - Rapport sur les divers contrats octroyés à l'entreprise 11073192 Canada inc. et à l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.08 (Ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM21 0623

Dépôt du rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire - Rapport et recommandations »

Le conseiller Jérôme Normand, à titre de membre, dépose le rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM21 0624

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2020 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Commentaires et recommandations »

La conseillère Manon Barbe, à titre de présidente, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2020 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

08.02

CM21 0625

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2022 - Rapport et recommandations »

Le conseiller Richard Deschamps, à titre de président, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2022 - Rapport et recommandations » comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

CM21 0626

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé « Utilisation par le SPVM de technologies de reconnaissance faciale et de systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation »

Le conseiller Alex Norris, à titre de président, dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé « Utilisation par le SPVM de technologies de reconnaissance faciale et de systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Avant de débiter son intervention, le conseiller Marvin Rotrand dépose un document en lien avec le point à l'étude.

Le débat se poursuit.

08.04

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Par Mme Karine Boivin-Roy

--- Dépôt d'une pétition adressée au conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve concernant les rues résidentielles Des Groseillers et Radisson

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM21 0627

Déclaration pour souligner la 25^e Semaine québécoise des personnes handicapées

Attendu que la Semaine québécoise des personnes handicapées est célébrée chaque année du 1^{er} au 7 juin, afin de sensibiliser la population québécoise à l'importance d'améliorer la participation sociale des personnes handicapées, et que la 25^e Semaine s'est déroulée sur le thème « Une société plus inclusive, un geste à la fois ! »;

Attendu qu'au cours de sa vie, toute personne est susceptible de connaître des limitations temporaires ou permanentes aux plans moteur, visuel, auditif ou cognitif et que, selon l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, le tiers des Québécoises et des Québécois âgés de 15 ans et plus déclarent avoir une limitation fonctionnelle, temporaire ou permanente;

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005), dont l'un des principes et des engagements est de combattre toutes les formes de discriminations;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure le capacitisme parmi les formes de discrimination qu'elle combat;

Attendu que les personnes ayant une limitation fonctionnelle continuent de rencontrer de nombreux obstacles à l'exercice de leurs droits;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a durement touché les personnes ayant une limitation fonctionnelle et que les mesures sanitaires ont exacerbé les enjeux d'accès aux services et de participation sociale;

Attendu que l'accessibilité universelle est un concept-clé d'une société inclusive qui assure une meilleure qualité de vie pour toutes et tous;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît sa responsabilité dans la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées et qu'elle fait de l'accessibilité universelle une priorité;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté une politique d'accessibilité universelle en juin 2011, confirmant sa volonté de faire de Montréal une ville universellement accessible;

Attendu que pour faire de Montréal une ville universellement accessible, chaque année, des actions sont menées en matière d'accessibilité architecturale et urbanistique, d'accessibilité aux programmes, aux services et à l'emploi, d'accessibilité des communications, ainsi qu'en matière de sensibilisation et de formation;

Attendu que les engagements de la Ville sont portés par l'ensemble des services centraux et des arrondissements, et rendus possibles grâce à la collaboration avec les organismes et partenaires experts en accessibilité universelle;

Attendu que la Ville soutient depuis 2019 le Collectif Accessibilité Universelle, qui lance, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, la campagne « En 2021, l'accessibilité universelle, c'est essentiel », visant à sensibiliser la population du Grand Montréal à l'accessibilité universelle;

Attendu que la Ville de Montréal a lancé, en 2020, un chantier en accessibilité universelle visant à lutter contre les discriminations et le capacitisme, à encourager une gouvernance participative des Montréalaises et des Montréalais ayant une limitation fonctionnelle et à améliorer les pratiques municipales en accessibilité universelle pour les rendre plus performantes, stratégiques et transversales;

Attendu que la Ville implante graduellement l'Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) au sein de ses services, programmes et plans d'action, et que cette approche vise à prendre en compte les discriminations et les besoins spécifiques de la population dans toute sa diversité.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Nathalie Goulet
M. Benoit Langevin
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - réaffirme le caractère essentiel de l'accessibilité universelle pour une société juste et inclusive;
- 2 - maintienne ses engagements et poursuive ses efforts en matière d'accessibilité universelle afin d'assurer la pleine participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle;
- 3 - reconnaisse l'importance du travail des centaines d'organismes communautaires œuvrant en accessibilité universelle et luttant contre le capacitisme, salue l'effort collaboratif et contribue aux initiatives de concertation;
- 4 - réaffirme son engagement à lutter contre toutes les formes de discriminations systémiques et de capacitisme.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la déclaration. D'entrée de jeu, la mairesse souligne que les enjeux et les défis mis en lumière continuent de faire partie des priorités de l'Administration. Elle ajoute qu'au cours d'une vie, tout un chacun est susceptible de connaître des limitations temporaires et qu'il est important de sensibiliser la population à la participation sociale des personnes handicapées ou vivant avec une limitation fonctionnelle, mais aussi de réfléchir à des gestes concrets afin de réduire les obstacles auxquels ces personnes font face.

La mairesse de Montréal enchaîne notamment avec l'adoption d'une politique d'accessibilité universelle et confirme la volonté de l'Administration de faire de Montréal une ville universellement accessible. C'est pourquoi Mme Plante se dit très fière, entre autres, qu'en 2021 la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* inclut dorénavant le capacitisme et les formes de discriminations car il est primordial de nommer les choses pour mieux les combattre. En conclusion, la mairesse de Montréal souligne le travail d'une centaine d'organismes communautaires et de regroupements œuvrant pour l'accessibilité universelle et luttant contre le capacitisme et elle les remercie pour leur engagement et collaboration. Elle remercie également le Collectif Accessibilité Universelle qui vise à sensibiliser la population du grand Montréal à l'accessibilité universelle.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele rappelle que le 1^{er} juin dernier marquait la 25^e semaine des personnes handicapées et que force est de constater, malheureusement, que les défis demeurent majeurs donnant ainsi plus d'importance à cette semaine de sensibilisation. M. Miele poursuit en soulignant notamment que les élus ont le devoir et le pouvoir de combler des besoins en termes financiers à l'intérieur même des budgets municipaux et qu'ils sont en mesure de sensibiliser d'autres paliers de gouvernement afin d'investir les sommes nécessaires et faciliter l'accessibilité universelle.

En complément, M. Miele réitère que l'inaccessibilité demeure encore trop présente à Montréal. Il mentionne qu'il s'agit d'une priorité et qu'il est nécessaire d'en faire un enjeu immédiat. Il donne l'exemple du métro et l'époque où les infrastructures se construisaient avec d'autres préoccupations. À cet égard, il note tout le temps requis pour corriger la situation de l'accessibilité universelle dans le métro. En terminant, il souhaite que des plans d'actions agressifs soient mis de l'avant et invite tous les élus du conseil municipal à ne pas lésiner en matière d'investissements pour parer à ce grand défi qui est de rendre Montréal plus accessible à tous.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin qui demande d'ajouter son nom à la Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Benoit Langevin et cède la parole au conseiller M. Giovanni Rapanà qui demande également d'ajouter son nom à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0628**Déclaration visant à rendre hommage aux 215 enfants décédés à Kamloops et aux survivant.es des pensionnats autochtones**

Attendu que l'annonce de la découverte des corps de 215 enfants autochtones sur le site de l'ancien pensionnat à Kamloops, en mai 2021, a été un dur rappel de cette sombre période de l'histoire canadienne;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît la souffrance, la colère et l'importance de se souvenir de ces atrocités, qui ne sont pas si loin dans la mémoire du pays;

Attendu que selon l'Étude sur les Autochtones vivant en milieu urbain, menée par Environics Institute en 2011, 50 % des répondant.es autochtones à Montréal ont affirmé avoir séjourné dans un pensionnat ou avoir un membre de leur famille qui y a séjourné, et que la majorité (80 %) affirme que cette expérience a eu un impact sur leur vie et leur identité aujourd'hui;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît que, parmi celles et ceux qui vivent les séquelles des pensionnats et les effets de la colonisation, il y a des personnes qui sont en situation de grande précarité qui ont besoin de soutien;

Attendu que les appels à l'action de la Commission vérité et réconciliation du Canada (CVR) ont fortement inspiré la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones adoptée par la Ville de Montréal, le 4 novembre 2020;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, à travers l'axe 2 de sa Stratégie de réconciliation, à appuyer des projets qui mettent en valeur la présence, l'histoire et les contributions des peuples autochtones sur l'île;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, à travers l'axe 5 de sa Stratégie de réconciliation, à appuyer des projets d'enseignement, de pratique, de rayonnement et de diffusion des langues autochtones à travers la ville, pour soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures autochtones qui ont été mises à mal par le système des pensionnats;

Attendu que dans son appel à l'action 80, la CVR recommande de désigner une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour honorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités et s'assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation;

Attendu que le mois de juin a été désigné, en 2009, comme le Mois de l'histoire autochtone et qu'il est de notre devoir d'honorer l'héritage et la diversité des peuples autochtones au Canada, mais aussi de reconnaître la vigueur des communautés autochtones d'aujourd'hui, de souligner le patrimoine, les cultures et les contributions historiques et actuelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis partout au Canada;

Attendu que la Ville de Montréal a officiellement reconnu le 21 juin comme la Journée montréalaise des Peuples autochtones en 2016 et participe à une programmation festive depuis.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong
M. Lionel Perez
M. Benoit Langevin
M. Sterling Downey
Mme Giuliana Fumagalli

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - offre ses sympathies et sa solidarité à la famille et aux proches des 215 enfants décédés à Kamloops, à l'ensemble de la communauté et à la Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc;
- 2 - reconnaisse officiellement le 30 septembre de chaque année comme étant la Journée montréalaise de la vérité et de la réconciliation. Que cette journée serve à continuer d'apprendre, de s'éduquer et d'honorer les survivants des pensionnats, les enfants qui y ont perdu leur vie et leurs familles;
- 3 - poursuive ses efforts en mettant en œuvre sa Stratégie de réconciliation avec les Peuples autochtones 2020-2025 et en faisant sa promotion auprès du grand public;
- 4 - continue de travailler, de concert avec les autres paliers gouvernementaux, le réseau de la santé ainsi que ses partenaires communautaires, à développer des initiatives qui soutiennent la population autochtone en situation d'itinérance, selon des approches culturellement adaptées.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Mme Plante met l'accent sur le fait que cet événement récent dans l'histoire du Canada ne doit pas être oublié. Elle poursuit en ajoutant que par cette Déclaration, la Ville de Montréal vise à reconnaître la souffrance et la colère des peuples autochtones, particulièrement de la Première Nation de Kamloops Tk'emlúps te Secwépemc qui pleure la disparition de 215 de ses enfants. La mairesse de Montréal mentionne notamment que nous reconnaissons l'importance de se souvenir des atrocités faites au peuple autochtone et de mettre en place un processus d'intégration de la commémoration de l'histoire et des séquelles du pensionnat; cette réconciliation est d'ailleurs une priorité de l'Administration. La mairesse de Montréal précise que le 4 novembre 2020, la Ville a adopté sa première stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones qui est l'aboutissement de plusieurs années de collaboration et d'efforts. Avec l'apport de la Commissaire des droits autochtones, elle souhaite faire de Montréal une métropole de la réconciliation. La mairesse invite les membres du conseil à adopter la Déclaration visant à rendre hommage aux 215 enfants décédés à Kamloops et aux survivants et aux familles des pensionnats autochtones.

En terminant, la mairesse de Montréal offre ses sympathies et sa solidarité aux familles.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole respectivement au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et au conseiller Benoit Langevin.

Dans un premier temps, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, souligne qu'il est sans mot face à cette tragédie d'un passé qui n'est malheureusement pas si lointain. Il insiste lui aussi sur l'importance de la réconciliation et sur la journée officielle du 30 septembre de chaque année comme étant la Journée montréalaise de la vérité et de la réconciliation. Toutefois, il précise notamment qu'il faudra en faire plus, d'autant plus que notre ville comprend une communauté autochtone importante qui vit de nombreux défis. Puis, le conseiller Benoit Langevin prend la parole et va également dans le même sens que M. Perez. Il met l'emphase sur notre devoir d'en faire davantage pour la réconciliation avec les Premières Nations et offre ses condoléances aux familles et à la communauté. MM. Perez et Langevin demandent d'être appuyeurs à cette Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, les remercie et ajoute les noms de la conseillère Giuliana Fumagalli et du conseiller Sterling Downey à titre d'appuyeurs de cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM21 0629

Déclaration visant à dénoncer l'islamophobie, la haine, l'intolérance et l'attaque islamophobe qui a eu lieu à London en Ontario

Attendu que dans la soirée du dimanche 6 juin 2021, à London, en Ontario, alors qu'ils et elles attendaient à une intersection de traverser la rue, quatre membres d'une famille canadienne de confession musulmane ont été tués dans une attaque islamophobe et un enfant de neuf ans a été gravement blessé et est aujourd'hui orphelin;

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec, qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que ces attaques meurtrières terrorisent nos communautés et nous rappellent avec horreur l'existence de la haine et de l'islamophobie au sein de notre société;

Attendu qu'en avril 2021, un centre communautaire islamique dans l'est de Montréal a été la cible d'une attaque haineuse, alors qu'un individu a tiré à plusieurs reprises sur la façade du bâtiment avec un pistolet à air comprimé, un incident qui, heureusement, n'a fait aucun blessé;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de l'intimidation, à des crimes haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie ainsi que les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

Attendu qu'en janvier 2021, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de faire du 29 janvier la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent être mises en place pour les combattre;

Attendu que le SPVM a un Module des incidents et des crimes haineux (MICH) qui enquête sur les discours haineux, agit sur la personne qui le diffuse et intervient, de concert avec les partenaires, auprès de sa famille, de son entourage et de la population visée, pour renforcer leur sentiment de sécurité;

Attendu que le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques travaille en collaboration avec le SPVM afin que les procédures du MICH soient plus claires pour les citoyennes et les citoyens et afin d'innover pour mieux rejoindre toutes les communautés;

Attendu que la Ville de Montréal a accordé un soutien financier de 1,2 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence afin qu'il puisse réaliser son ambitieux plan d'action pour prévenir la radicalisation menant à la violence et les comportements à caractère haineux par l'éducation, la mobilisation et l'accompagnement de la population, avec une approche communautaire.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Marvin Rotrand
M. Alan DeSousa
M. Abdelhaq Sari
Mme Mary Deros
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - offre ses condoléances et sympathies à la famille et aux proches des victimes de l'attaque islamophobe qui a eu lieu à London, en Ontario, et qu'elle exprime son soutien et sa solidarité avec les communautés musulmanes;
- 2 - poursuive sa lutte contre l'islamophobie, la haine, l'intolérance et contre toutes les formes de racisme et de discriminations religieuses systémiques, et qu'elle les dénonce fermement;
- 3 - renforce la collaboration entre l'équipe du Module des incidents et des crimes haineux (MICH) du SPVM, le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour combattre et prévenir les incidents et les crimes haineux dans la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. D'entrée de jeu, la mairesse remercie la présidente du conseil d'avoir dédié la minute de silence à la mémoire de cette famille décimée à la suite de cet acte terroriste motivé par l'islamophobie. Elle poursuit et réitère l'appui des Montréalaises et Montréalais aux musulmans de la province de l'Ontario et de partout à travers le monde à la suite de cette triste tragédie qui rappelle la tragédie de la Grande mosquée de Québec en juin 2017. Mme Plante souligne notamment que la lutte pour combattre l'islamophobie est loin d'être terminée malheureusement.

La mairesse de Montréal invite les décideurs, de tous les paliers gouvernementaux, à faire leur part pour combattre cette haine. Elle précise entre autres qu'il faut s'attaquer au contrôle des armes à feu, à une plus grande représentativité dans les postes décisionnels, à la lutte à la cyberhaine sur les réseaux sociaux qui ne fait qu'alimenter l'intolérance, et que finalement il est primordial de dire haut et fort que ces actes n'ont pas leur place nulle part au Canada. Elle rappelle que Montréal est une ville ouverte et inclusive qui permet à toutes les communautés de s'épanouir à travers leurs contributions sans crainte, en paix et en sécurité. La mairesse de Montréal termine sa présentation en invitant tous les membres du conseil à adopter la Déclaration à l'unanimité.

À 16 h 04, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède respectivement la parole aux conseillers Dimitrios (Jim) Beis, Marvin Rotrand et Alan DeSousa.

Les conseillers Beis, Rotrand et DeSousa prennent à tour de rôle la parole pour faire part de leurs ressentiments contre cet acte terroriste envers cette famille qui constitue un geste de haine contre toute la communauté islamique. Ils proposent à tous les Montréalaises et Montréalais de poser des gestes concrets afin de combattre l'intolérance, lutter contre la haine envers les groupes ethniques et favoriser le vivre-ensemble, car les valeurs fondamentales de ce pays reposent sur la devise que tous les citoyens sont égaux quelque soit leur race, leur religion ou leur genre. Les conseillers Beis, Rotrand et DeSousa demandent à ce que leurs noms soient ajoutés à titre d'appuyeurs à la Déclaration.

À 16 h 19, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil cède respectivement la parole aux conseillers Abdelhaq Sari, Giovanni Rapanà et à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros et les conseillers Sari et Rapanà prennent à tour de rôle la parole pour exprimer leurs condoléances aux proches des victimes de cet acte terroriste et invitent les Canadiennes et les Canadiens à poser des actes qui feront toute la différence afin de combattre l'intolérance et dénoncer les discours haineux sur les réseaux sociaux qui sont responsables de cette polarisation de la société. La conseillère Deros et les conseillers Sari et Rapanà demandent également à ce que leurs noms soient ajoutés à titre d'appuyeurs à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

Avant de débiter l'étude du point 15.04, le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et soulève une question de privilège en invoquant l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) qui stipule que les motions doivent être déposées 15 jours avant l'assemblée, ce qu'il a fait le 29 mai dernier en tout respect du Règlement. Il considère également que l'Administration contrevient au code d'éthique car sa motion se retrouve en tant que Déclaration, inscrite au point 15.04. À cet effet, il demande son retrait de l'ordre du jour.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et mentionne qu'il partage l'opinion exprimée par le conseiller Rotrand. Il invoque les articles 101 et 102 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) estimant que les droits et privilèges du conseiller Rotrand ont été atteints et que la présidence du conseil a le pouvoir d'agir à cet égard. M. Perez demande le retrait du point 15.04.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, la conseillère Caroline Bourgeois prennent tour à tour la parole pour exprimer leur désaccord et citent des exemples du passé illustrant que des motions ont été transformées en Déclaration par des Administrations précédentes.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, le conseiller Marvin Rotrand et le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prennent respectivement la parole et présentent des points de

vue opposés à ceux de M. Limoges et Mme Bourgeois; ils soulignent à nouveau qu'ils sont contre l'étude du point 15.04.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, prend la parole et indique avoir pris en compte toutes les interventions. Elle poursuit en mentionnant que la politique est un monde de nuances et que les Déclarations sont portées par les membres du conseil et non par un seul individu. Elle cite des exemples similaires en appui. En conclusion, Mme Miron invoque l'article 9 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et accepte que cette Déclaration soit maintenue à l'ordre du jour et débattue.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy
M. Francesco Miele
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Marvin Rotrand

de faire appel la décision de la présidente du conseil à l'effet de maintenir la Déclaration inscrite au point 15.04 à l'ordre du jour, conformément à l'article 100 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames Perez, Boivin-Roy, Miele, Parizeau, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà et Rotrand (22)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauvé, Giguère, Norris, Pauté, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Deschamps, Zarac, Montgomery, Fumagalli, Arseneault et Gosselin (36)

Résultat : En faveur : 22
Contre : 36

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'appel de sa décision à l'effet de maintenir la Déclaration inscrite au point 15.04 à l'ordre du jour, conformément à l'article 100 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), rejeté à la majorité des voix.

Le conseil débute l'étude du point 15.04.

Un débat s'engage.

À 17 h 35, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 juin 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 14 juin 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Giovanni Rapanà.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1- Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait un bref rappel de cette période de questions. Elle souligne qu'à chaque séance du conseil municipal, les citoyennes et les citoyens sont invités à poser leurs questions aux membres du conseil. La présidente s'adresse plus particulièrement à tous ceux et celles qui souhaitent participer à ces séances, et surtout aux femmes, qui selon les statistiques dont elle dispose, se font moins entendre, bien qu'une progression à cet effet soit remarquée, notamment depuis la mise en place d'un formulaire web. Elle ajoute que depuis 2018, la réflexion est amorcée afin que la participation publique soit augmentée, entre autres avec le projet MTElles.

La présidente du conseil rappelle que les femmes vivent des réalités différentes par rapport aux hommes. C'est pour cette raison qu'elle interpelle les femmes pour leur participation à la période de questions du public afin d'exposer davantage leurs préoccupations et ainsi s'assurer que les projets, les plans et les politiques de la Ville de Montréal répondent aux besoins de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais. La présidente du conseil encourage les femmes à transmettre leurs questions.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 164 questions ont été reçues de la part de 67 femmes, 49 hommes, 23 autres et 25 personnes qui ne souhaitent pas s'identifier; elle les remercie tous d'avoir participé en si grand nombre.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 42 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Corey Gulkin	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	How does the city determine the size of the police force, i.e. the number of officers across the entire city? Does the city consider alternative means of maintaining public safety (e.g. investing in social programs and decreasing poverty) while making this decision?
Frédéric Bataille	Mme Marianne Giguère	Bonjour, La piste Boyer est dans un état lamentable. J'ai vu plusieurs chutes en raison des cratères présents. Est-ce que cette piste fait partie des pistes qui seront refaites cette année, étant donné qu'il n'y a plus de VAS sur Christophe-Colomb? Dans le même axe, la piste bidirectionnelle Christophe-Colomb est aussi mal en point et n'est pas sécuritaire aux intersections (et la largeur est dangereuse pour les vélos/véhicules plus larges, comme des fauteuils roulants et des remorques). Merci de votre attention et de votre aide.
Chamille Rodger-Youngs	Mme Valérie Plante M. Craig Sauv�� (M. Alex Norris)	Marco Gaggino a ��t�� pay�� un montant de 24 145 \$ pour mener une enqu��te au sujet de l'attaque contre une femme Noire trans by les agents de la STM. Avez-vous une mise-��-jour suite �� l'enqu��te ? Quelles en sont les recommandations ?
Scott Bevins	Mme Val��rie Plante (Mme Nathalie Goulet)	In January 2021, the Montreal City Council passed a motion to push Ottawa to decriminalize all drugs. Considering that many arrests are related to simple drug possession, why hasn't the City considered adopting a moratorium on drug criminalization in the municipality?
Jann Tomaro	Mme Val��rie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	The city council has claimed that increases to the SPVM budget are largely due to salary indexes. The SPVM budget was \$400 million in 2001, \$613 million in 2011, and \$680 million in 2021. Thus, it increased 50% between 2001 and 2011, and 11% between 2011 and 2021. Are these the rates of officers' salary indexes?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Kristin Li	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Are police officers under investigation placed on administrative leave? If so, are they paid with taxpayers' money during the leave?
Theoni Sparagis	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Fix parking problem, no bikes use bike lane I need parking
Yannick Sternon	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Madame la mairesse, les membres du SPSPEM sont en grève générale illimitée depuis presque deux semaines, concernant leur convention collective échue depuis le 31 décembre 2017. Pourriez-vous nous indiquer votre connaissance des demandes du syndicat, l'état d'avancement des négociations, les raisons de la latence à signer une entente et les impacts de la grève de près de 550 ingénieurs, chimistes, arpenteurs et vétérinaires sur les projets, chantiers, activités municipales et la relance économique de la Ville ?
Wendy Smith	M. Marvin Rotrand	Greetings. I have read that Montreal might have another #EXPODream for 2030. You should know that Moscow Russia has formerly submitted to bie paris.org for same. This gives potential hosts six months to submit. You should double-check with Canadian government. Canada left Membership in 2013. Speak with Mayor or Council in Toronto. Kristyn Wong-Tam is best source. Five years ago (2016) they hosted the Sec General to Look around. They decided Not to Proceed for 2025. Maybe 2030. Sadly the federal gov't has No Dept. No IEP (international expositions program). Gone. Dismantled. But Canada Trade will take Canada to Dubai2020 (delayed until Oct2021). Trade Only. Participant Only. Membership outstanding is approx. \$200K. (\$25K/yr from 2013). Membership matters. Not to burst your bubble but No Canadian city can have an EXPO Dream. None. Ask Toronto. Ask the Prime Minister. What happened? Look at Expo2017. Many wanted it for Canada150. Be happy with Expo67 & your Legacy. Who cares?
Julien Stout	M. Alex Norris (Mme Caroline Bourgeois)	Selon la loi du Québec, les commissions scolaires sont censées effectuer une entente avec les forces de police. Cette entente est-elle publique ? Si oui, où peut-on la consulter ? Et sinon, comment se fait-il que le public n'y ait pas accès ?
Julia Miranda	M. Alex Norris	When is the next scheduled date for reviewing the agreement between school boards and police forces*? Which community stakeholders will be part of the public review process? How can community members get involved with this process? *part of the Education Act, (chapter I-13.3, s. 214.1) (Regulation respecting

		<p><i>SUITE</i> - agreements entered into by school boards with respect to collaboration with police forces for prevention and investigation purposes and interventions by police officers in an emergency or when an act of bullying or violence is reported)</p>
Marc Girard	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	<p>Bonjour mme la mairesse,</p> <p>Depuis des mois que nous demandons un conseil de la langue française et que vous nous dites qu'il s'agit d'une bonne idée sans nous dire si vous allez la mettre en place.</p> <p>Aujourd'hui vous pourrez voter en faveur ou non du conseil puisqu'une motion a été déposée. Est-ce que vous assurez que vous voterez en faveur?</p> <p>Meilleures salutations,</p>
Sheri McLeod	M. Éric Alan Caldwell	<p>Mr. Caldwell, the NDG Senior Citizens Council (NDG SCC) has been advocating for seniors' rights for over 40 years. The Cavendish / Sherbrooke intersection is consistently seen as dangerous for those with reduced mobility, which includes many seniors, to cross. We want to avoid a serious accident or fatality. We appreciate that you and City Councillor Christian Arseneault visited the location recently to see how precarious it is and consider potential measures. While complex to implement, a four-way stop is our preferred solution. Considering the urgency of making safety improvements, when could we hope at a minimum to have an extension of the crossing times? We are also concerned that for those with walkers or in wheelchairs a step up to the sidewalk from the road or going a slightly longer distance is required to access the sidewalk. It would be extremely helpful to rectify this. We appreciate your prompt attention to these crucial pedestrian safety issues.</p>
Caroline Dionne	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>Depuis le début de la covid, le nombre d'itinérants avec des comportements agressifs a beaucoup augmenté dans le quartier des spectacles. Presque à chaque déplacement de jour, nous sommes contraints à changer de trottoir, à accepter des comportements inadéquats et à certains moments craindre pour notre sécurité. Quels sont les actions prévues pour aider ces gens et redonner aux citoyens un environnement sécuritaire?</p>
Mitchell Bundy	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	<p>En 2020 on a demand� � la STM de couper 276 \$ millions de son budget � travers des prochaines trois ann�es. Qu'est-ce qui a �t� enlev� du budget afin de r�pondre � cette demande, et comment le financement pour la s�curit� r�pondre-t-il � cette strat�gie?</p>
Rickie Leach	Mme Val�rie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Quelle est la politique de la SPVM au sujet de l'emploi de la technique de contr�le par l'encolure ?</p>
Gabriel Santerre	Responsable de l'urbanisme (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>J'habite dans la Petite-Patrie. � plusieurs reprises depuis le d�but de l'ann�e, j'ai constat� qu'il y avait de temps � autre une forte lumi�re color�e (vert, rouge, mauve, etc.) qui �clairait l'int�rieur de mon appartement depuis la rue. J'ai vite compris que cela provenait de certains taxis qui sont maintenant �quip� de gros �cran similaire � une t�l�vision</p>

		<p><i>SUITE</i> - pour faire de la publicité directement sur le toit de leur voiture.</p> <p>Nous sommes déjà sollicité par la publicité à tout moment de la journée dans notre quotidien. Maintenant, avec ces écrans, les publicitaires viennent nous déranger avec de la pollution lumineuse et visuelle en éclairant l'intérieur de nos domiciles avec de la publicité non sollicités.</p> <p>Ma question : Allez-vous changer la réglementation pour interdire les écrans publicitaires sur le toit des véhicules ? Si ce n'est pas de votre juridiction allez-vous en faire la demande au gouvernement du Québec pour l'interdire ?</p>
Helen Chau Bradley	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>La Nouvelle-Ecosse a interdit des contrôles dans la rue l'année dernière. Pourquoi la Ville de Montréal n'a-t-elle pas poursuivi une stratégie similaire, malgré les conclusions d'une enquête indépendante commandée par la SPVM, trouvant qu'une personne Noire est presque cinq fois plus à risque d'être arrêtée par la police à Montréal qu'une personne blanche, et une femme autochtone onze fois plus à risque. Pourquoi n'avez-vous pas interdit des contrôles dans la rue?</p>
Faith Enya	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>What is your proof that recruiting minorities onto the police force has any effect on combatting racial abuses by the SPVM?</p>
Nicolas Bernier	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>Dix ans après la commission Charbonneau, il est plus que temps que les élus prennent la décision de reconstruire le savoir-faire interne à la ville et de rompre avec l'entière dépendance face aux firmes de génie-conseil privées. Les contrats accordés aux firmes externes qui ont explosé de 674 % entre 2012 et 2020, passant de 23 millions \$ à 173 millions \$. En matière de renforcement de l'expertise interne en ingénierie, Valérie Plante ne fait pas mieux que Gérard Tremblay ou Denis Coderre. Pour le moment, il n'y a aucune volonté d'augmenter l'attraction et la rétention d'ingénieurs expérimentés. Est-ce que la Mairesse va respecter l'engagement qu'elle a pris il y a 4 ans et assurer l'attractivité de l'expertise interne de la ville?</p>
Michèle Bélisle	M. François William Croteau (M. Jocelyn Pauzé)	<p>Bonjour, je dois régulièrement circuler sur Christophe-Colomb et il y a actuellement plusieurs panneaux de signalisation qui portent à confusion dans le coin de la rue St-Zotique. Il ne semble pas y avoir d'activité sur le chantier, je trouve le secteur très dangereux et j'aimerais savoir dans combien de temps on reviendra à la normale et quelles seront les mesures prises pour corriger la situation actuelle?</p>
Diego Robayo	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>Pourquoi y a-t-il eu une augmentation de 674% (178 millions en 2020) en contrats aux firmes de génie privés seulement pour les infrastructures de l'eau et routières, alors que le rapport de la Commission Charbonneau recommandait de renforcer l'expertise interne de la Ville de Montréal ?</p>
Norman Sabin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Montreal has thousands of intersections controlled by traffic signals, and many now have pedestrian signals that run 24/7. The most common types are 10 second straight greens and 20 second four-way reds, but some</p>

		<p><i>SUITE</i> - are as long as 60 seconds.</p> <p>The problem is when there are no pedestrians. Cars, trucks, and buses wait unnecessarily, burn extra fuel, and cause excessive GHG emissions. This makes no sense, especially in a city that champions environmental protection.</p> <p>Why not install push buttons for pedestrian signals? If the button is pushed, the pedestrian signal is activated, if not, the signal is suppressed and vehicles can move. For example, at Van Horne and Decarie, the cycle time is 80 seconds including the straight greens. If there were push buttons at this intersection, traffic flow would improve substantially, and safety would be maintained.</p> <p>Automobile emissions are a major contributor to global warming. Pedestrian push buttons can make a difference.</p> <p>Norman Sabin NDG</p>
Fizza Jafry	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	<p>In July 2021, the STM will be granting STM agents new Constable Powers. How much money will these new Constable powers add to the security budget of the STM and how can you justify an increase in the face of overwhelming support for defunding police?</p>
Sara Todd	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Following the death of George Floyd on May 25th, 2020 in Minneapolis, a global movement calling for rethink and reconstituting police and they're in public safety resulted in artists and demonstrations with a rallying cry to defund police. In March 2021, the Halifax Board of Police Commissioners passed a motion to accept the terms of reference for the committee to define defunding police. Why hasn't Montreal done the same? What is Montreal doing to review research relevant to policing and engage with the public to get their thoughts on what defunding the police means?</p>
Candice Robson	M. Craig Sauve M. Alain Vaillancourt	<p>I was told that this layout was the only way because bikers complained about getting hit with car doors. This I understand has to be fixed. So why couldn't we configure the street the same way as they did on Feilding passed Cavendish? Parking then buffer (enough to open the car door) then the bike lane then another buffer. Our street is much larger it would work just fine.</p> <p>And I live where we don't even have the "new street" parking for the next 3 plus years. I understand that the bus stop is at the corner, but there would be a save amount of space for at least 8 cars to still be parked so we don't have to be far away.</p> <p>I feel like there has to be a way to accommodate the people who have permanently lost their parking. A new configuration to make everyone feel safe is needed!! .</p> <p>All this attention on biker safety but none for us. The speed level on our street is dangerous high. And even 3 weeks later people are still getting jammed at the intersection. Thanks you.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Elisabeth Lampron	Mme Cathy Wong	<p>Bonjour au conseil municipal</p> <p>Aujourd'hui, vous allez voter pour la création d'un conseil de la langue française. Même si l'issue est pas déterminé encore, je suppose que vous allez voter en faveur. Enfin, j'ose croire.</p> <p>Vous avez annoncé la création d'un poste de commissaire à la langue française. Donc, je me demande, comment se nouveau poste créer va interagir avec le Conseil de la langue française? Est-ce que vous allez prendre le modèle qui existe entre le Conseil interculturel et la commissaire au racisme systémique?</p> <p>Merci,</p>
Lucy Uprichard	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Are police officers under investigation placed on administrative leave? If so, are they paid with taxpayers' money during the leave?</p> <p>Quand des agents policiers sont mis sous enquête, prennent-ils ou elles des congés administratifs? Si oui, sont-ils ou elles payé-e-s avec d'argent des contribuables pendant leurs congés ?</p>

À 20 h 01,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ginette Sansterre	M. Hadrien Parizeau	<p>Bonjour,</p> <p>Ma question s'adresse à Hadrien Parizeau. J'ai le mois dernier que vous avez déposé une motion pour demandé à la ville de crée un conseil de la langue française en même temps que vous avez déposé la pétition de Accent Montréal.</p> <p>Vous venez de joindre les rang d'Ensemble Montréal avant vous étiez dans l'équipe de Valérie Plante. Pourquoi quand vous étiez au pouvoir, vous n'avez pas crée un conseil à ce moment là au lieu de le demander seulement une fois dans l'opposition?</p>
Sophie Cengarle	Mme Valérie Plante	<p>Bonsoir Madame Plante,</p> <p>Un mois après avoir acheté notre condo sur le Plateau, les lampadaires de la rue ont tous été changé, modifiant considérablement l'ambiance de la rue. La lumière bleutée est si forte qu'elle nous empêche de dormir la nuit. Nous avons acheté des rideaux occultants mais avec la canicule c'est intenable. On ne peut plus laisser nos rideaux ouverts, regarder par la fenêtre le soir...</p> <p>Je sais que ce projet a été entamé par l'administration Coderre que la puissance des ampoules DEL a déjà été réduite de 4000K à 3000K. C'est malheureusement encore trop fort. En plus de nuire à notre sommeil (et peut-être même à la faune et la flore de la ville), ces ampoules éblouissantes modifie</p>

		<p>SUITE - considérablement l'ambiance nocturne des rues de Montréal. Est-ce possible de faire changer les ampoules DEL 3000K par des ampoules DEL moins fortes et plus jaunes? Je vous remercie pour votre temps.</p>
Jason Walls	M. Alex Norris (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Do schools track data and information about referrals by agents sociocommunaires (or any police-school liason) to school discipline officers or law enforcement?</p> <p>It makes sense that they do, so communities could demand that this information be anonymized and tracked, disaggregated by race/ethnicity, gender, age, and disability status of students and disaggregated by school within the division.</p>
Bella De Henry	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	<p>The meeting minutes for the May 2021 City Council meeting are still unavailable on the Ville de Montréal website. Why are the minutes not being made available to the public in a timely manner? We should be able to see the minutes from the previous meeting before the next meeting occurs.</p>
Simone Marois	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>Je suis résidente de l'île-Bizard et je trouve déplorable que vous garder le maire Marrinacci dans votre équipe. Vous avez exclu des gens pour moins que ça.</p> <p>On parle de mauvaise utilisation des fonds publique, mauvaise gestion d'employés. C'est devenu une farce à l'île-bizard.</p> <p>Est-ce que vous allez exclure de votre caucus un maire qui vous déshonore.</p>
Alanna Thain	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Est-ce que les contribuables financent les frais des règlements juridiques quand des agent-es de la SPVM sont poursuivies pour la mauvaise conduite? Si ou, comment justifiez-vous cette réalité?</p>
Neal Mukherjee	Mme Valérie Plante (M. Lionel Perez)	<p>Compte tenu qu'à 2 reprises des agents du SPVM ont traité un journaliste de Rebel News de "Média Juif", capté sur vidéo et disponible sur Internet, qu'est-ce que la Ville compte faire?</p>
Micheline Maranda	M. Luc Rabouin (M. Philippe Tomlinson)	<p>M Rabouin, M Tomlinson a appris aux citoyens d'Outremont que l'arrondissement du Plateau allait contribuer à la hauteur de 5 000\$ aux frais de la table de concertation hassidique mise sur pied par l'arrondissement Outremont. Les coûts de cette table seront de 35 000\$ auquel il faut rajouter les coûts des études de préparations qui s'élèvent à environ 40 000\$ supplémentaires. Pourtant cette table, qui sera constituée de 6 ou 8 personnes, aura deux participants du Mile End. Ne serait-il pas plus équitable que la contribution du Plateau à cette table soit donc de l'ordre du quart ou du tiers des coûts? Après tout, Outremont a accepté de payer l'intégralité des près de 10 000\$ qu'on coûté les deux collectes d'ordures spéciales effectuées par le Plateau à Outremont pour la Pâques Juive. Les bons comptes font les bons amis, non?</p>

Question de	À	Objet
Kim Foisy	Mme Giuliana Fumagalli	<p>Bonjour Mme. Fumagalli,</p> <p>Notre merveilleuse Villeray s'embellie à toutes les années, soit par l'aménagement de ruelles vertes, par l'aménagement de pistes cyclables, l'implantation de nouveaux arbres ou de nouveaux lampadaires, etc. Cependant, depuis l'instauration du système de compostage dans le quartier (wow merci!), j'admire à tous les jours un décors de bacs bruns dans nos si belles rues. Les piétons s'y enfargent et les yeux ne s'y plaisent pas.</p> <p>J'aimerais savoir s'il serait possible de sensibiliser les citoyens et citoyennes de Villeray à ce sujet en distribuant des dépliants aux portes, voire d'appliquer la même réglementation déjà établie pour les déchets et le recyclage, soit de sortir le bac la veille du ramassage à partir de 20h seulement et de le ramasser le lendemain. Cela éviterait entre autres le parasitage par les animaux/insectes ainsi que les odeurs nauséabondes.</p> <p>Merci bien de votre attention,</p> <p>Kim Foisy, résidente du 8-7665 Lajeunesse</p>
Mathieu Poulin	M. Philipe Tomlinson (M. Benoit Dorais)	<p>Lors du dernier conseil d'arrondissement, vous avez refusé pour la troisième fois de divulguer aux citoyens les chiffres qui sous-tendent la hausse de 15% de la taxe locale sur les immobilisations, ainsi que les prévisions pour celle-ci. Dans votre réponse emberlicottée, vous m'avez référé à votre déclaration financière où, pourtant, les chiffres à ce sujet sont absents. Pire encore, vous vous êtes vanté d'une baisse du taux (je vous cite: c'est le taux qui est important) alors que tous savent que le taux ne veut rien dire sans l'associer à l'assiette fiscale. Cela me rappelle votre annonce erronée d'une baisse de taxes locales lors de la dernière présentation budgétaire. Pas surprenant que devant votre faible maîtrise des enjeux de fiscalité municipale, les citoyens cherchent à obtenir des chiffres! Pouvez-vous nous dire par quel principe démocratique vous vous refusez toujours à divulguer ces chiffres qui ont une grande influence sur le compte de taxes des citoyens?</p>
Gerry Greco	Mme Rosannie Filato (M. Alex Norris)	<p>Je comprends que la STM est en train d'investiguer les actions de quatres agents qui ont brutalement attaqué une femme noire non-armée dans la station Jean-Talon le 17 avril, pour déterminer si leur usage de force était "justifié". Pouvez-vous sincèrement imaginer des circonstances qui</p> <p>justifieraient l'étranglement et les coups de poing que ces agents ont donné à cette femme?</p>
Lydia Ould Brahim	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>In April, a Black transgender woman was violently attacked by STM agents at Jean Talon metro. What is the City going to do to ensure that this incident and the myriad</p> <p>of other racist attacks by the STM are not swept under the rug?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marianne St-Pierre Gauthier	Membre de l'équipe Denis Coderre (M. Robert Beaudry)	j'ai été choquée de voir votre formation proposer d'interdire l'alcool dans les parcs après 20h. Pour les Montréalais qui comme moi n'ont pas de cour, c'est les confiner à leur salon, leur petit balcon; c'est carrément nous voler notre cour arrière. Vous avez corrigé le tir dans les médias, mais je suis encore inquiète. Pouvez-vous vous engager formellement et fermement à ne pas fermer les parcs après 8h si vous gagnez l'élection?

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui souhaite que M. Lionel Perez puisse répondre à la question précédente car il a éprouvé des problèmes techniques au moment où la question était posée. La présidente du conseil explique que lorsque la réponse est déjà donnée par un membre, elle passe à la lecture d'une prochaine question sans revenir en arrière, car elle permet une seule réponse par question. La présidente clôt le débat en précisant que c'est effectivement le cas ici puisque la réponse a été donnée par un conseiller, après qu'elle ait alloué un temps d'attente en priorité à l'opposition officielle.

Rose Desbiens	Mme Valérie Plante (M Alex Norris)	En juillet, la ville accordera de nouveaux pouvoirs aux agents de la STM. Combien d'argent cela coûtera-t-il ? Et comment justifier une telle décision si, 54 % des québécois-e-s soutiennent un dé-financement de la police? Les agents de la STM ne sont pas des policiers par contre, cette délégation leur donne des tâches semblables à celles des policiers.
---------------	---------------------------------------	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Michel Bissonnet, qui soulève une question de privilège concernant la réponse de Mme Cathy Wong à la question 27. Il rectifie la réponse de Mme Wong en donnant la date de l'obtention du certificat de conformité à la Charte de la langue française en 2021 pour l'arrondissement de Saint-Léonard. Mme Wong le félicite et la présidente les remercie de leurs interventions.

Le conseil reprend l'étude du point 15.04.

CM21 0630

Déclaration pour souligner l'apport essentiel des médias d'information dans la politique municipale

Attendu que la santé des médias d'information est le fondement d'une démocratie fonctionnelle et d'une société civile engagée;

Attendu qu'une grande diversité des sources de médias d'information locaux et nationaux permettent à la population de se forger une opinion éclairée et de faire avancer des débats de société, tout en luttant contre la désinformation;

Attendu que grâce au travail d'enquête des médias d'information, la population a la chance de recevoir de l'information de qualité, en temps réel, au sujet du travail des élu.e.s, ce qui favorise la reddition de compte et la transparence;

Attendu que les élu.e.s de tous les paliers, dont le municipal, ont la responsabilité de faire preuve d'ouverture, de respect et de disponibilité auprès des membres des médias, et sont tenus de dire toute la vérité, par respect pour la population;

Attendu que le travail journalistique en est un qui est difficile, exigeant, de tout moment, et qu'encore aujourd'hui, ici et ailleurs dans le monde, les journalistes sont souvent menacés ou encore victimes de violence physique et verbale;

Attendu que partout au pays, l'environnement des médias d'information est en difficulté, que plusieurs médias ferment et que des milliers d'emplois disparaissent, ce qui réduit la diversité des sources d'information et prive la population de renseignements essentiels;

Attendu que le déclin des sources de revenus traditionnelles entrave la capacité des médias à se financer et à offrir de l'information de qualité;

Attendu que malgré la disponibilité d'aide financière du gouvernement du Canada pour conserver des emplois dans les médias canadiens, la fermeture de médias locaux et indépendants au Canada s'est accélérée en 2021;

Attendu que la fermeture de Huffpost Canada et Huffpost Québec le 9 mars 2021 a réduit encore davantage le nombre de médias indépendants accessibles aux Canadiens;

Attendu que le 22 mai 2019, le maire de New York, Bill Di Blasio, a signé un décret pour demander à tous les organismes municipaux de consacrer au moins 50 % de leur budget annuel de publicité imprimée et numérique à des médias communautaires et ethniques à compter de l'exercice 2020;

Attendu que, selon un rapport du Center for Community Media de la Craig Newmark Graduate School of Journalism de la City University of New York, le changement de politique de la Ville de New York a permis à plus de 220 organismes de presse de recevoir, au cours de la première année du programme, des demandes de publication d'annonces d'une valeur totale de près de 10 millions de dollars américains de la part de 51 organismes et services de la ville, ce dont les New-Yorkais qui ne consomment pas les nouvelles de langue anglaise des grands quotidiens et des stations de télévision et de radio commerciales de la ville ont particulièrement bénéficié;

Attendu que lors de sa réunion du 8 avril 2021, le Conseil municipal de la Ville de Toronto a déclaré que l'existence de médias vivants et diversifiés constitue un élément fondamental d'une saine démocratie et joue un rôle essentiel pour lutter contre la désinformation;

Attendu que la COVID a rendu la situation financière de nombreux médias de la région métropolitaine de Montréal encore plus difficile;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Rabouin
M. Alex Norris

que la Ville de Montréal :

- 1 - déclare que l'existence de médias d'information sains et diversifiés est essentielle au bon fonctionnement de la démocratie dans notre ville;
- 2 - reconnaisse le rôle essentiel des médias locaux et ethniques, qui offrent un regard différent sur la vie de quartier et qui rejoignent souvent un auditoire différent de celui des médias de plus grande envergure;
- 3 - à l'instar des gouvernements du Québec et fédéral, étudie les différentes façons de soutenir les médias pour assurer leur survie à long terme;
- 4 - qu'à l'approche de la prochaine campagne électorale municipale, l'ensemble des élu.e.s et les candidat.e.s ont une responsabilité de coopérer avec les médias dans le respect et la transparence, sans leur prêter d'intentions préalables.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Miron, cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, pour la présentation de la Déclaration.

La leader adjointe de la majorité prend la parole et présente la Déclaration. D'entrée de jeu, Mme Thuillier souligne l'importance pour la Ville de Montréal que le conseil municipal se positionne en faveur de la diversité des médias d'information locaux, ethniques et autres, pour respecter la démocratie dans le

domaine de la politique municipale, car les sujets et enjeux de ce palier gouvernemental sont moins couverts à l'échelle régionale et nationale.

Mme Thuillier poursuit et souligne le travail difficile et exigeant des journalistes qui sont souvent menacés de violence physique et verbale d'où l'importance de souligner leur travail dans toutes les sphères. Elle ajoute le bénéfice de pouvoir compter sur l'accessibilité des médias locaux et de sources diversifiées n'est pas négligeable car cela permet d'avoir des débats d'idées et de refléter toutes les tendances. Mme Thuillier précise notamment que cette industrie n'a pas été épargnée par les effets négatifs de la COVID-19 qui se sont soldés par une réduction de sources de revenus dont ceux provenant des entrées publicitaires et qu'à cela s'ajoute l'avènement du numérique qui change beaucoup la donne. Elle termine en invitant tous les membres du conseil à voter en faveur de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la leader ajointe de la majorité pour sa présentation et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et commente à nouveau la décision de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, à l'effet que cette Déclaration aurait dû être retirée et réitère que la Déclaration est une copie de la motion qu'il présente au point 65.09. Il invite les membres du conseil à rejeter cette Déclaration et à voter en faveur de la motion lorsque que le point sera à l'étude.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et lui demande de clarifier l'expression suivante qu'il a utilisée lors de sa prise de parole : « mauvais précédent » ou « mauvaise présidente ». Le conseiller Rotrand spécifie qu'il a bel et bien « mauvais précédent ».

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour la clarification et cède la parole respectivement au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, au leader de la majorité, M. François Limoges, et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

À tour de rôle, le chef de l'opposition officielle, le leader de la majorité, la leader de l'opposition officiel prennent la parole pour faire un plaidoyer pour ou contre la Déclaration sous étude. La leader de l'opposition demande au leader de la majorité le retrait de l'expression « mauvaise foi » utilisée lors de son plaidoyer. Le leader de la majorité retire l'expression citée.

Le débat se poursuit sous forme de plaidoyer de membres du conseil en faveur ou contre la Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Alex Norris.

Durant son intervention, le conseiller Norris demande à ce que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, demande à la présidente du conseil que le conseiller Norris retire le mot « enfantin » utilisé lors de son intervention. Le conseiller Norris retire le mot cité et la présidente le remercie. La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande quant à elle que le mot « absurde » soit retiré de l'intervention du conseiller Alex Norris. La présidente du conseil ne reconnaît pas cette question de privilège et le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de règlement concernant le commentaire de la leader de l'opposition qui considère que la décision de la présidente est « questionnable ». Il précise que les membres du conseil sont invités à adresser leurs doléances à la Commission de la présidence ou à faire appel d'une décision de la présidente, en étant appuyé par cinq membres du conseil.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, remet en question la décision de la présidente du conseil qui ne reconnaît pas sa dernière question de privilège portant sur le retrait du mot « absurde » lors de l'intervention du conseiller Norris et en fait appel.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez
M. Hadrien Parizeau
M. Alan DeSousa
Mme Chantal Rossi
M. Francesco Miele

de faire appel la décision de la présidente du conseil afin de reconnaître la question de privilège demandant le retrait du mot « absurde » de l'intervention du conseiller Norris, conformément à l'article 100 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames Perez, Boivin-Roy, Miele, Parizeau, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà et Rotrand (22)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauvé, Giguère, Norris, Puzé, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Montgomery, Fumagalli, Arseneault et Gosselin (37)

Résultat : En faveur : 22
Contre : 37

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'appel de sa décision à l'effet de ne pas reconnaître la question de privilège de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, portant sur le retrait du mot « absurde » lors de l'intervention du conseiller Norris, rejeté à la majorité des voix.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux et la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 15.04 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Christian Arseneault
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Lionel Perez
M. Hadrien Parizeau
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

15.04

À 20 h 36, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0631

Approuver un projet de convention avec la Ministre de la Culture et des Communications relatif à l'octroi d'une aide financière de 25 M\$ pour la réalisation d'un appel à projets pour les ateliers d'artistes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention avec la Ministre de la Culture et des Communications relatif à l'octroi d'une aide financière de 25 M\$ pour la réalisation d'un appel à projets pour les ateliers d'artistes.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208383006
80.01 (20.01)

CM21 0632

Accorder un soutien financier maximal de 900 000 \$ à la Société du quartier de l'innovation de Montréal, sur une période allant de 2021 à 2024 afin d'assurer la mise en œuvre de projets liés à son plan stratégique / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 900 000 \$, sur une période de trois ans allant de 2021 à 2024, à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal afin d'assurer la mise en œuvre de projets liés à son plan stratégique;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217956002
80.01 (20.02)

CM21 0633

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 4271947 Canada inc., aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Barré et au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, pour la somme de 720 000 \$ et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 3 décembre 2018, sous le numéro 24 298 419, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la société 4271947 Canada inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Barré au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, pour une somme de 720 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que le greffier de la Ville ait reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière une confirmation écrite à l'effet que le terrain est libre de toutes occupations et activités;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte, et conditionnellement à ce que le représentant désigné de la Ville ait reçu de la Direction des affaires civiles une confirmation écrite à l'effet que la radiation de l'avis de bail et la mainlevée de l'hypothèque de la Banque Nationale du Canada ont été déposées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;
- 4- d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque en faveur de la Ville publiée le 3 décembre 2018, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 298 419;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198290003
80.01 (20.03)

CM21 0634

Autoriser l'ajout de licences (produits) au catalogue du contrat octroyé à Onix Networking Canada inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels (CG18 0504)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'ajout de licences (produits) accessoires au catalogue du contrat octroyé à Onix Networking Canada inc. (CG18 0504), pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels;
- 2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1218057003
80.01 (20.04)

CM21 0635

Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels Microsoft, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2024, pour une somme maximale de 4 100 310,52 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels Microsoft, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2024, pour une somme maximale de 4 100 310,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216871003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0636

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 673 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Fondations du Quartier pour le projet Westbury Montréal (site Armstrong)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 1 673 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Fondations du Quartier, pour le projet Westbury Montréal (site Armstrong);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219168002
80.01 (20.06)

CM21 0637

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 541 900 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Brique par Brique, dont le projet porte le même nom

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 541 900 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Brique par Brique, dont le projet porte le même nom;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217597002
80.01 (20.07)

CM21 0638

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 600 000 \$ sur une période de trois ans de 2021 à 2024 à Xn Québec pour la mise en œuvre du projet « Activités de soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie du multimédia et du divertissement numérique » / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'organisme Xn Québec pour réaliser le Projet « Activités de soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie du multimédia et du divertissement numérique », pour la période de 2021 à 2024;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218369002
80.01 (20.08)

CM21 0639

Exercer les options de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 1 322 663,22 \$, taxes incluses, pour la continuité du service de la plateforme de centre d'appels avec support et formation dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme Rogers Communications Canada inc. (CG16-0432), majorant ainsi le montant total de l'entente de 3 622 793,27 \$ à 4 945 456,49 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 322 663,22 \$, taxes incluses, pour la continuité du service de la plateforme de centre d'appels avec support et formation dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Rogers Communications Canada (CG16-0432), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 622 793,27 \$ à 4 945 456,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218693001
80.01 (20.09)

CM21 0640

Accorder un soutien financier non récurrent de 152 856 \$ au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs en 2021, 2022 et 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 152 856 \$ au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs du 17 juin 2021 au 31 mars 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218144002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0641

Accorder un contrat à Vincent Ergonomie inc. pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois - Dépense totale de 589 821,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18561 (3 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Vincent Ergonome inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 589 821,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18561;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Vincent Ergonome inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217187001
80.01 (20.11)

CM21 0642

Accorder un contrat à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), pour une période de 36 mois, pour l'exécution des travaux d'inspections et d'entretien des systèmes d'alarmes et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte et du réseau des intercepteurs et collecteurs, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 1 044 254,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18605 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux d'inspections et d'entretien des systèmes d'alarmes et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte et du réseau des intercepteurs et collecteurs, d'une durée de 36 mois, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 044 254,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18605;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438011
80.01 (20.12)

CM21 0643

Accorder un contrat à Solotech inc., pour l'acquisition et le support d'une solution d'affichage et de gestion de mur vidéo pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 126 720,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18597 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et le support d'une solution d'affichage et de gestion de mur vidéo pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 720,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18597;
- 2- d'autoriser le directeur sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solotech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210206002
80.01 (20.13)

CM21 0644

Exercer l'option d'une première prolongation de l'entente-cadre de services professionnels conclue avec Morneau Shepell ltée (CG18 0616) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une période de douze mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour une dépense estimée à 813 550,57 \$, taxes et variation de quantités incluses, majorant ainsi l'entente de 2 099 846,44 \$ à 2 913 397,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option d'une première prolongation de l'entente-cadre de services professionnels conclue avec Morneau Shepell ltée (CG18 0616), et d'autoriser une dépense additionnelle de 813 550,57 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une période de douze mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, taxes incluses, majorant ainsi le montant de l'entente de 2 099 846,44 \$ à 2 913 397,01 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler (utilisateur-payeur).

Adopté à l'unanimité.

1218045001
80.01 (20.14)

CM21 0645

Conclure des ententes-cadres avec Techno feu inc. (lots 1 et 2 - 675 970,22 \$) et Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.) (lots 3 et 5 - 330 035,04 \$), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 1 006 005,26 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres publics 21-18601 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18601;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
TECHNO FEU INC.	lots 1 et 2	614 518,39 \$
THIBAUT & ASSOCIÉS (2968-8280 QUÉBEC INC.)	lots 3 et 5	300 031,86 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 61 451,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 1 et 2;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 003,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 3 et 5;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno feu inc. et Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217062003
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0646

Exercer les deux options de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 434 819,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, du granulat, de la brique et du gravier, dans le cadre des contrats accordés à Recy-Béton inc. (7 lots - CG19 0306), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 1 447 772,33 \$ à 1 882 592,13 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 434 819,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de la brique et du gravier, dans le cadre des contrats accordés à Recy-Béton inc. (CG19 0306), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 447 772,33 \$ à 1 882 592,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépenses de 65 222,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1216987001
80.01 (20.16)

CM21 0647

Accorder un contrat à Dyplex Communications Ltd pour l'acquisition d'un système de surveillance et de localisation d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 449 960,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18631 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Dyplex Communications Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'un système de surveillance et de localisation d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 449 960,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18631;
- 2- d'autoriser le directeur sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210206003
80.01 (20.17)

CM21 0648

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9243-8043 Québec inc. un terrain d'une superficie de 2 217,3 mètres carrés, constitué du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.A.-Desroches ainsi que l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour le montant de 1 293 168 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer, à toutes fins que de droit, du domaine public le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de fermer et retirer, à toutes fins que de droit, du domaine public le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9243-8043 Québec inc. un terrain d'une superficie de 2 217,3 mètres carrés, constitué du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.A.-Desroches ainsi que l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 1 293 168 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215840003
80.01 (20.18)

CM21 0649

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$, sur une période de trois ans, à Développement économique Saint-Laurent, pour la mise en œuvre d'un Complexe d'innovation et de commercialisation - secteur manufacturier 4.0 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$, sur une période de trois ans, à Développement économique Saint-Laurent pour la mise en œuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation - secteur manufacturier 4.0;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière ente la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214300001
80.01 (20.19)

CM21 0650

Autoriser une dépense additionnelle de 139 073,76 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation de l'immeuble situé au 200 rue Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30, située au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0288), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 999 185,30 \$ à 2 138 259,06 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 139 073,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers n° 30 et d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au « 200 Bellechasse », situés respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0288), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 999 185,30 \$ à 2 138 259,06 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215350001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0651

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture du service de maintenance des équipements et logiciels NetApp de la Ville, pour une période de trois ans - Dépense totale de 340 706,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18698 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire ESI Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de trois ans, le contrat pour la fourniture du service de la maintenance des équipements et logiciels NetApp de la Ville, pour une somme maximale de 340 706,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18698;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction plateformes et infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville, dans le cadre de contrat avec le revendeur ou le manufacturier NetApp;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216871005
80.01 (20.21)

CM21 0652

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. , pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 537 647,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 464310 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 081 221,92\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464310;
- 2 - d'autoriser une dépense de 308 122,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 148 303,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217231051
80.01 (20.22)

CM21 0653

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216767001
80.01 (20.23)

CM21 0654

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout (démantèlement d'équipements existants et installation de systèmes de chauffage électrique), à la caserne de pompiers 72 situé au 2727 Boulevard Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 830 579,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15654 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment de la caserne de pompiers 72 situé au 2727, boulevard Poirier dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 271 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15654;
- 2- d'autoriser une dépense de 118 654,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 118 654,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218911003
80.01 (20.24)

CM21 0655

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Université de Montréal (et la Chaire Unesco en paysage urbain) pour la réalisation d'un projet qui favorisera le développement d'une plus forte culture du design à Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à l'organisme ci-dessous pour la réalisation d'un projet qui favorisera le développement d'une plus forte culture du design à Montréal, soit pour la somme ci-après indiquée, dans le cadre l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;

ORGANISME

Université de Montréal, Chaire UNESCO en paysage urbain

CONTRIBUTION

75 000 \$

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216202001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0656

Accorder un contrat à Les entreprises Ventec inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux ainsi que la fermeture de sentiers informels indésirables au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 553 261,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18773 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et de plantation de végétaux et la fermeture de sentiers informels indésirables au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 482 780,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18773;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 278 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 203,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Ventec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219178001
80.01 (20.26)

CM21 0657

Accorder un contrat à Solutions SmartUse inc. pour la fourniture d'un outil collaboratif d'analyse (SAAS) de plans et de projets, pour une durée de 48 mois, avec deux options de prolongation de 36 mois chacune, pour une somme maximale de 749 177,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18352 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Solutions SmartUse inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour un système collaboratif intégré logiciels-services (SAAS) d'analyse et de plans, pour une période de 48 mois, avec deux options de prolongation de 36 mois chacune, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 749 177,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18352;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions SmartUse inc.;
- 3- d'autoriser le directeur - gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1205006002
80.01 (20.27)

CM21 0658

Conclure deux ententes-cadres avec la firme Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et de remblai sans retrait pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes: 4 934 461,35 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18757 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18757 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	1	589 965,47 \$
Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	2	3 700 870,49 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 643 625,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217360003
80.01 (20.28)

CM21 0659

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Côte-des-neiges - Dépense totale de 1 302 369,12 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP21007-183167-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 085 307,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21007-183167-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 217 061,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438013
80.01 (20.29)

CM21 0660

Accorder un contrat à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la toiture végétalisée de l'usine de traitement des odeurs (UTO) 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 158 738,09 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15708 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la toiture végétalisée de l'usine de traitement des odeurs (UTO) de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 131 460,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15708;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 719,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 558,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210765001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0661

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 540 500 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation Laurentienne pour le projet Coopérative d'habitation Laurentienne

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 540 500 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation Laurentienne pour le projet du même nom;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219053003
80.01 (20.31)

CM21 0662

Accorder un contrat à Bio-Contrôle arboricole inc., pour les services d'injection de frênes sur le domaine privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 107 142,33 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18672 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour ce secteur, pour les services d'injection de frênes sur le domaine privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18672;

<u>Firme</u>	<u>Secteur</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur 1, domaine privé	85 713,86 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 8 571,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 857,08 \$, taxes incluses, à titre de budget variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de cet adjudicataire;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216628002
80.01 (20.32)

CM21 0663

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de 28 bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 572 000,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15717 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de 28 bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 600,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15717;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 520,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 880,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Centco inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210652003
80.01 (20.33)

CM21 0664

Conclure une entente-cadre avec P.S.B. Chaleurs inc. (Confian) pour la fourniture sur demande de gants de travail spécialisés, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 736 180,71 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18314 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative de 36 mois, par laquelle P.S.B. Chaleurs inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des gants de travail spécialisés, pour une somme maximale de 1 509 722,36 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18314;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
P.S.B. Chaleurs inc. (Confian)	1	1 509 722,36 \$

2 - d'autoriser une dépense de 226 458,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour un total de 1 736 180,71 \$ taxes incluses;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1219106001
80.01 (20.34)

CM21 0665

Adopter l'avenant 2020-9 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat jusqu'au 30 septembre 2021 et modifiant le cadre d'intervention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le projet d'avenant 2020-9 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat jusqu'au 30 septembre 2021 et modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

1218927009
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0666

Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'adoption du dossier 1218927009 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-09 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), qui permettent l'augmentation de 30 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID 19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'adoption du dossier 1218927009 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-09 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), qui permettent l'augmentation de 30 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID 19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1218927010
80.01 (20.36)

CM21 0667

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 804 015 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des Femmes de Montréal pour le projet Y des Femmes de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 804 015 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des Femmes de Montréal pour le projet du même nom;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219053002
80.01 (20.37)

CM21 0668

Autoriser une dépense additionnelle de 147 606,34 \$, taxes incluses, pour variation de quantités, dans le cadre du contrat de services professionnels pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle conclu avec la firme SIA Partenaires inc. (CG18 0613) majorant ainsi le montant total du contrat de 984 042,28 \$ à 1 131 648,62 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 147 606,34 \$, taxes incluses, pour variation de quantités dans le cadre du contrat de services professionnels pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle conclu avec SIA Partenaires inc. (CG18 0613) majorant ainsi le montant total du contrat de 984 042,28 \$ à 1 131 648,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Beaudry prend la parole et soulève une question de privilège en souhaitant que le conseiller Alan DeSousa retire ou remplace le mot « faux » qu'il a utilisé lors de son intervention.

La présidente du conseil informe le conseiller DeSousa que ce mot figure sur la liste des mots et expressions antiparlementaires et elle l'invite à corriger cette partie de son intervention. Le conseiller DeSousa acquiesce et remplace le mot cité par « inexact ».

Adopté à l'unanimité.

1211991001
80.01 (20.38)

CM21 0669

Approuver un projet d'acte par lequel la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue crée, en faveur de la ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques pour régulariser la présence d'une conduite principale d'aqueduc existante sur une partie de leur propriété constitué du lot 6 101 852-ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'est du boulevard des Anciens-Combattants entre l'autoroute 40 et l'avenue Pacific, dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue crée en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 6 101 852 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 916,1 mètres carrés, située à l'est du boulevard des Anciens-Combattants, entre l'autoroute 40 et l'avenue Pacific, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier à signer l'acte de servitude, pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214386002
80.01 (20.39)

CM21 0670

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à Communautique afin d'appuyer la tenue des événements FAB16 et Fab City qui auront lieu à Montréal du 9 au 15 août 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 100 000 \$ à Communautique afin d'appuyer la tenue des événements FAB 16 et Fab City 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218468001
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0671

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Culture Montréal pour réaliser une étude stratégique d'envergure en deux volets : 1) la gouvernance de la créativité numérique et 2) le financement et l'accompagnement des entreprises du secteur de la créativité numérique / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 200 000 \$ à Culture Montréal afin de réaliser une étude stratégique d'envergure en deux volets : 1) la gouvernance de la créativité numérique et 2) le financement et l'accompagnement des entreprises du secteur de la créativité numérique;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217953006
80.01 (20.41)

CM21 0672

Accorder un soutien financier maximal de 1 954 667 \$ à Jalon MTL (JALON), pour le projet de développement d'une plateforme numérique de données de mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 954 667 \$ à l'organisme JALON MTL (Institut de l'électrification des transports intelligents) pour le projet de développement d'une plateforme numérique de données de mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215890002
80.01 (20.42)

CM21 0673

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 480 000 \$ à différents organismes dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour la mutualisation des industries culturelles et créatives » / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 480 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour la mutualisation des industries culturelles et créatives »;

Organismes	Montant octroyé	Budget total des projets	Participation de la ville
Partenariat du Quartier des spectacles	80 000 \$	308 375 \$	26%
Théâtre Aux Écuries	75 000 \$	238 672 \$	31%
Coop Culture Cible	100 000 \$	135 000 \$	74%
MAPP_MONTRÉAL	61 000 \$	84 400 \$	72%
Les Scènes de musique alternatives du Québec	64 000 \$	215 751,80 \$	29%
Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec	100 000 \$	151 039,68 \$	66%
Total	480 000	1 393 238,48 \$	N/A

- 2- d'approuver les projets de conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217953003
80.01 (20.43)

CM21 0674

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 059 320 \$, à différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour l'entrepreneuriat » / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 059 320 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets Agir pour l'entrepreneuriat :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Compagnie F	« Programme jeunes femmes entrepreneures – 2021-2022 »	90 000 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville	« Noublood - 2021-2022 »	70 000 \$

DESTA Réseau de la Jeunesse Noire	« DestaNation Creative Agency - 2021-2022 »	85 000 \$
Fondation Montréal inc. de demain	« Impulsion (Titre à confirmer d'ici le lancement) – 1 année »	100 000 \$
Fondation Fabienne Colas	« Académie FFC Cinéma et leadership (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 2021-2022 »	100 000 \$
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	« L'offre rencontre la demande (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 1 année »	200 000 \$
Conseil des industries bioalimentaires de Montréal (CIBIM)	« Programme de soutien aux entreprises alimentaires montréalaises (Titre à confirmer d'ici le lancement) – 2021-2022 »	82 760 \$
Meet4Impact	« Titre à confirmer d'ici le lancement - 2021-2022 »	51 560 \$
Culture Montréal	« Alliages - 2021-2022 »	100 000 \$
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)	« Projet de soutien aux entrepreneurs montréalais du domaine du tourisme pour adapter leur modèle d'affaires (Titre à confirmer d'ici le lancement) - 2021-2022 »	100 000 \$
Entreprendre Ici	« Parcours Pivot - 2021-2022 »	80 000 \$

2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218298001
80.01 (20.44)

CM21 0675

Résilier l'entente-cadre conclue avec Multi-Distribution Industrielle pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée (CG20 0569), pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de 617 243,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier l'entente-cadre au montant de 617 243,29 \$, taxes incluses, accordé à Multi-Distribution Industrielle, approuvée par la résolution CG20 0569, relativement à l'acquisition d'avertisseurs de fumée pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

1213838002
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0676

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 4 428 685,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21 18640 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, au seul soumissionnaire, SIMON Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'inspection de chambres de vannes d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 217 795,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18640;
- 3- d'autoriser une dépense de 210 889,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de SIMO Management inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213759001
80.01 (20.46)

CM21 0677

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la réalisation de travaux de construction d'un système de mitigation des variations de pression dans les bassins de contact d'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 29 075 334,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10361 (2 soum.) / Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire total de 1 149 226 \$, net de taxes, réparti comme suit : 331 431 \$ à compter de l'année 2023 pour l'ajout de 3,29 ressources additionnelles et 817 795 \$ supplémentaire à compter de l'année 2024 pour les coûts d'opération et d'entretien

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un système de mitigation des variations de pression dans les bassins de contact d'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 25 282 372,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10361;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 528 237,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 264 725 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire total de 1 149 226 \$, net de taxes, répartie comme suit : 331 431 \$ à compter de l'année 2023 pour l'ajout de 3,29 ressources additionnelles, et 817 795 \$ supplémentaire à compter de l'année 2024 pour les coûts d'opération et d'entretien;
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 7 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1216843001
80.01 (20.47)

CM21 0678

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9200-2088 Quebec inc. / Duroking Construction, pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, et pour des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Dépense totale de 27 501 659,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460720 (3 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 94 068,34 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 9200-2088 Quebec inc. / Duroking Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 459 251 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460720;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 697 911,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 344 497,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 94 068,34 \$, taxes incluses (contrat entente : 85 516,67 \$ + contingences : 8 551,67 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville, et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- procéder à l'évaluation de rendement de 9200-2088 Quebec inc. / Duroking Construction;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1217231037
80.01 (20.48)

CM21 0679**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, avec le regroupement de firmes Groupe Marchand Architecture et Design inc. (GMAD) (architectes) et Les services EXP inc. (ingénierie) - Montant estimé de l'entente : 6 014 297,23 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18716 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre pour le lot 1, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 4 374 034,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18162;

<u>Firmes</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GMAD et Les Services EXP inc.	Lot 1 Patrimoine	4 374 034,35 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 093 508,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 546 754,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de GMAD et Les Services EXP inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0680**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal (lot 1 et lot 2), pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2023, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots - Dépense totale de 1 827 665,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18365 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire La Compagnie Keleny (Keleny inc.), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, à compter du 17 juin 2021 jusqu'au 16 juin 2023, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la Cour municipale de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 827 665,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18365;

Soumissions conformes	Lots	Montants (avant les taxes)	Montants (taxes incluses)
Keleny inc.	Lot 1	209 120 \$	240 435,72 \$
	Lot 2	1 380 500 \$	1 587 229,88 \$
Total		1 589 620 \$	1 827 665,60 \$

- 3- de procéder à l'évaluation de rendement de compagnie Keleny (Keleny inc.) pour le lot 2;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1212085001
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55).

Un débat s'engage.

À 21 h 59, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 15 juin 2021, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 juin 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 15 juin 2021 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Magda Popeanu.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

La présidente enchaîne en informant les membres du conseil qu'aujourd'hui le 15 juin c'est la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Mme Miron va plus loin en affirmant que la maltraitance envers les personnes âgées peut exister dans tous les milieux et elle est insidieuse et destructrice.

À l'occasion de cette journée, la présidente du conseil porte un ruban de couleur mauve, couleur officielle de la campagne de sensibilisation. Elle rappelle l'importance d'agir collectivement afin de prévenir et contrer tous les types de maltraitance envers les aînés.

Puis, Mme Miron donne les coordonnées suivantes si une situation de maltraitance a lieu ou si la possibilité d'une telle situation peut se produire envers une personne aînée :

- la ligne téléphonique Aide Abus Aînés au 1 888 489-ABUS (2287).

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souligne tristement un treizième féminicide, qui a eu lieu hier soir, dans le quartier Limoilou, dans la ville de Québec. Elle invite les membres du conseil à se recueillir pour une minute de silence.

En conclusion, la présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 15 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Caroline Tao	M. Dimitrios (Jim) Beis	Comment vous encourager des citoyens à protéger notre environnement où de quel façon? Ou si les citoyens ne protègent pas notre environnement, quel conséquence ils vont avoir? (Je ne sais pas si cette question et bonne car je ne sais pas quoi demande et cette question et la seule que je voulais savoir. Même dans la rue parfois je pourrais voir des déchets parterre. Ou dans des lieux publics je pourrais voir des personnes qui jettent des déchets parterre, je ne sais pas qu'est ce que je peux faire si je les vu d'autre que les dire d'arrêter. Désolé, c'est plus long que mon question.)
Gabrielle Ouellette	Mme Sophie Mauzerolle	Est-ce possible de demander au promoteur Mondeev de retirer les 26 espaces de stationnements de son projet de la rue Florian, accessibles uniquement par la ruelle verte Passage à niveau car la proposition actuelle du projet demande le remblais de 340 pieds de fosses creusées par la Ville, la SÉM et les résidents (sur le territoire de la Ville de Montréal et non sur le lot du propriétaire) ne tiens pas compte de la mobilisation citoyenne contre le développement dans sa forme actuelle en plus de détruire en totalité le versant nord de la ruelle aménagée et entretenue par les résidents. Merci
Samia Marshy	Mme Valérie Plante M. Craig Sauvé (M. Alex Norris)	Marco Gaggino was paid \$24,145 to do an internal investigation on the violent attack of a Black trans woman by STM agents. Is there any update as to the conclusion and recommendation of this investigation?
Ian Gaither	M. Christian Arseneault	Hello, I recently opened case file 21-141802 for a 3 inch metal bolt in the middle of a field in Loyola park where many people play as well as file 21-105107 for the deep ruts caused by service trucks (which seniors have tripped on). While these single issues may be fixed, what can we do to help the people who service the parks act pro-actively to prevent

		<i>SUITE</i> - hazards before someone trips on a deep rut or falls on a bolt? This park has already seen tragedy from h/s oversights. Thank-you.
Diane Gervais	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Ça fait deux ans qu'il y a des enjeux de sécurité pour les personnes itinérantes autochtones et les résidents du secteur Milton-Parc. On se rappelle même des deux personnes itinérantes décédées dans ce coin. Malgré la peur des résidents et les besoins évidents, le maire de l'arrondissement, autant que l'administration, ne propose aucune solution. Au lieu de répéter sans cesse qu'il ne faut laisser personne derrière, il serait temps pour l'administration Plante de passer à l'action. Qu'attend l'administration Plante pour agir et assurer la sécurité de tous et toutes dans ce secteur ?
Shaun Weadick	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Pourquoi considérer des caméras corporelles pour la SPVM, vu qu'il existe tant d'évaluations et d'études montrant que les celles-ci ne mènent pas à des améliorations du côté de la responsabilisation et des relations communautaires ?
Marcela Huerta	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Quelle est la politique de la SPVM au sujet de l'emploi de la technique de contrôle par l'encolure ?
Julien Couason	M. Éric Alan Caldwell (Mme Marianne Giguère)	Cher Mr Caldwell, Trouvez-vous normal qu'un ticket de bus ou métro coûte 15,75\$ pour certains de nos concitoyen•nes les moins privilégié•es ? C'est pourtant une augmentation similaire que vous avez adoptée pour Bixi lors du conseil exécutif du 24 février 2021. En acceptant que l'organisme facture à la minute, la ville cautionne une politique de mobilité active discriminatoire. Les personnes vivant dans des quartiers excentrés n'ont pas le choix que d'emprunter un Bixi électrique sur de longue distance pour se rendre à leur travail, épicerie, école... Or c'est exactement ces mêmes personnes qui seront visées par des augmentations de tarifs allant jusqu'à 350%. 1700 citoyen•nes s'y sont opposées en signant une pétition sur change.org. Sachant que l'aide de la ville représentait 30% des revenus générés par Bixi en 2019, qu'il existe des alternatives pour couvrir les coûts d'opération. Pouvez-vous exiger de Bixi un retour à un tarif fixe pour tou•tes, sur le modèle de la STM ?
Seeley Quest	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	In 2010, it was discovered that the SPVM had a formal partnership with the Canadian Armed Forces to receive training and exchange tactical information. Does this partnership still exist and if so how much is it costing taxpayers to maintain?
Carlos Alvarez	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	I understand your concern for cyclists, but we vehicle owners also have rights, the modifications they want to make on the street guy and the ones they already made on the saint antonie. Modifications do not make sense, which is stronger in summer or winter? visualize the project better since those affected will be us who have vehicles.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ginette Côté	M. Philippe Tomlinson	M Tomlinson, au conseil d'arrondissement de lundi, je vous rappelais que le rapport sur la consultation publique sur le stationnement à Outremont a été déposé depuis plus d'un an et les citoyens n'ont toujours pas eu droit à vos réactions. Qui plus est, en novembre dernier vous aviez composé un comité de citoyens choisis par vous et vous seul qui devait vous faire des recommandations. Ce comité qui, s'il a siégé a siégé à huis clos, était supposément présidé par un certain M St-Pierre. 6 mois plus tard, aucun compte rendu de ce comité. comité qui devait pourtant instruire les modifications attendues par les citoyens, pourtant promises pour janvier dernier. En réponse à ma question, vous avez affirmé vous engager à rendre public les comptes rendus des rencontres "dès que possible". 6 mois pour publier de simples comptes rendus, avouez que c'est plutôt long! Qu'est-ce qui vous a empêché de le faire à date et pouvez-vous vous compromettre sur une date?
Lucien Charbonneau	Mme Stephanie Watt	Est-t'il correct qu'un handicapé attendre depuis 4 mois un stationnement pour handicapé devant chez moi. Rien n'a été fait. Dossier Handicapé 6457, 8e avenue # dossier 2144916. Pendant que les cyclistes se font installer des supports sur les coin de rue. Bien sûr un handicapé c'est pas essentielle et ne possède pas un lobé important comme les cyclistes en autre, mais ça vote. Merci de faire activer ma demande. Je vous aime quand même.
Maude Ouellet	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Selon les recherches des professeurs Dhammika Dharmapals, Richard H. McAdams, et John Rappaport de l'École juridique de l'université de Chicago en 2019, la syndicalisation des services de police mène à des niveaux élevés de mauvaise conduite par les agents policiers. Comment la Ville répondra-t elle à ces recherches-là, afin de diminuer les incidences de mauvaise conduite par la SPVM?
Ashley Lanni	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Nineteen countries across the globe have police forces who either carry no guns or who only carry them in exceptional circumstances. Montreal is launching an assessment of police firearms - why not make a commitment to remove firearms, which are instrumental in police violence against civilians?
Ruth Collins	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	Bonjour, Je souhaite demander au Conseil d'adopter une résolution pour condamner la persécution du Falun Gong par le Parti communiste chinois (PCC) ainsi que la pratique de prélèvements forcés d'organes à des fins lucratives. Plusieurs Montréalais et moi pratiquons le Falun Gong (aussi Falun Dafa), une méthode de cultivation de soi qui apporte beaucoup de bienfaits, très populaire en Chine dans les années 1990. Y voyant une menace à son pouvoir, le PCC a lancé une sévère persécution: emprisonnements, tortures, disparitions de millions de personnes. La pire forme : les prélèvements forcés d'organes sur les prisonniers, à des fins lucratives.

SUITE - Plusieurs pays ont renforcé leur législation pour prévenir leurs citoyens de se rendre à l'étranger pour recevoir un organe illicite. Le Canada est également en voie d'adopter un tel projet de loi. Pour soutenir ces efforts, je me permets de proposer au Conseil d'adopter une résolution qui serait transmise aux représentants canadiens.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 05. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui désire informer les membres du conseil sur les répartitions des temps de parole des deux comités pléniers de la journée. Ces temps de parole se répartiront comme suit :

1. Comité plénier – point 7.06

- Période : mardi 15 juin, après la période de questions des membres du conseil
- Présidence : Manon Barbe
- Durée du comité plénier : 90 minutes
- Répartition du temps de parole :
 - o Présentation : 30 minutes
 - o Administration : 30 minutes
 - o Opposition officielle : 18 minutes
 - o Indépendants : 12 minutes

2. Comité plénier – point 7.01

- Période : mardi 15 juin, 13 h 30
- Présidence : M. Sterling Downey
- Durée du comité plénier : 60 minutes
- Répartition du temps de parole :
 - o Présentation : 15 minutes
 - o Administration : 22 minutes
 - o Opposition officielle : 14 minutes
 - o Indépendants : 9 minutes

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie le leader de la majorité pour ces informations et appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Aimerait savoir s'il y aura des défaillances et retards dans les chantiers dans le cadre de la grève des ingénieurs et scientifiques en ce moment? Aimerait obtenir des garanties qu'il n'y aura pas d'impacts sur les chantiers dans ce contexte
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Annonce gouvernementale concernant l'ouverture de deux nouveaux refuges temporaires pour accueillir les personnes en situation d'itinérance : l'Hôtel-Dieu et l'Auberge Royal

SUITE - Versailles / Aimerais savoir si cela est confirmé avec l'Auberge Royal Versailles / Est-ce que le Stade de soccer intérieur sera réouvert pour les activités, le cas échéant à quel moment?

M. Luis Miranda

M. Sylvain Ouellet
(M. Éric Alan Caldwell)

Marquage et signalisation – plaques odonymiques dans les arrondissements – Aimerais des explications concernant le guide que les arrondissements ont reçu

À 10 h 22,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin

de prolonger la période de questions des membres de huit minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Question de

À

Objet

M. Giovanni Rapanà

Mme Valérie Plante
(Mme Caroline Bourgeois)

Aimerait savoir si les effectifs policiers nécessaires sont présents dans le quartier chaud de Rivière-des-Prairies dans le contexte actuel où de multiples incidents surviennent? Donne des exemples récents

Mme Chantal Rossi

Mme Valérie Plante
(M. Robert Beaudry)

Besoin d'installations sportives pour l'arrondissement de Montréal-Nord – Est-ce qu'un centre sportif à Montréal-Nord sera retenu dans l'appel à projets du gouvernement fédéral / Demande des justifications

N'ayant aucune autre question de la part des membres du conseil, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 30.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

Le conseil reprend ses travaux en poursuivant l'étude du point 7.06.

Point 7.06 (suite) – Tenue d'un comité plénier pour l'étude du rapport

Dépôt du rapport annuel 2020 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 32, le conseil reprend ses travaux sur ce rapport sous la présidence de Mme Suzie Miron.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera d'une durée de 30 minutes pour présenter son rapport, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal – 30 minutes
- Ensemble Montréal – 18 minutes
- Autres élu.e.s – 12 minutes

À 10 h 33, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 33, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, à sa collaboratrice Mme France Lessard et à ses collaborateurs M. François Arbez et M. Gontran Bage. Mme Barbe invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

À 12 h 08, Mme Barbe indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite la présidente du comité plénier à faire son rapport. La conseillère Manon Barbe indique que le comité plénier a siégé durant un peu plus de 90 minutes, sept membres ont pris la parole pour un total de 20 questions, les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et remercie tous les membres qui sont intervenus.

La présidente du conseil remercie Mme Barbe d'avoir présidé ce comité plénier et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Un débat s'engage.

À 12 h 31, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 juin 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 15 juin 2021 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Rosannie Filato.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux.

CM21 0681**Dépôt d'un rapport d'étape faisant état de la situation en lien avec la COVID-19 / Tenue d'un comité plénier**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'étape faisant état de la situation en lien avec la COVID-19, et le conseil en prend acte.

À 13 h 31, le mardi 15 juin 2021,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de rappeler le point 7.01 et que le que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport d'étape faisant état de la situation en lien avec la COVID-19, pour une période de 60 minutes, et qu'il désigne M. Sterling Downey pour agir à titre de président du comité plénier. M. Richard Liebmann, directeur du Service de sécurité incendie de Montréal, disposera de 15 minutes pour présenter son rapport, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 45 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal – 22 minutes
- Ensemble Montréal – 14 minutes
- Autres élu.e.s – 9 minutes

À 13 h 32, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 13 h 32, M. Sterling Downey déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à M. Richard Liebmann ainsi qu'à sa collaboratrice, Mme Annick Maletto, chef de division, Centre de sécurité civile. M. Downey invite M. Liebmann à débiter sa présentation.

À 14 h 03, le président du comité plénier, M. Sterling Downey, demande au conseiller Abdelhaq Sari de retirer ses propos à l'effet qu'il n'est pas intéressé à l'incendie de Dollard-des-Ormeaux survenu le 5 juin dernier et d'axer son intervention sur le point à l'étude. Le conseiller Sari réitère sa question et le président clôt le débat.

À 14 h 28, le président, M. Downey, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari qui soulève une question de privilège à l'égard de l'expression « savoir-être » utilisée par le conseiller Jérôme Normand lors de son intervention. Le leader de la majorité, M. François Limoges, exprime son désaccord sur cette question de privilège. Le président du comité plénier Sterling Downey ne retient pas la question de privilège de M. Sari et ce dernier retire les propos qui auraient pu offenser les invités de ce comité plénier. Le président remercie les invités et clôt le débat.

À 14 h 36, M. Downey indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite le président du comité plénier à faire son rapport. Le conseiller Sterling Downey mentionne que le comité plénier a siégé durant un peu plus de 60 minutes, sept membres ont pris la parole pour un total de 15 questions; il remercie tous les membres qui sont intervenus.

La présidente du conseil remercie M. Downey d'avoir présidé ce comité plénier et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil demande de retirer le terme « indiens » utilisé par le conseiller Benoit Langevin. Ce dernier acquiesce et le retire.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande à la présidente que le conseiller Sari axe son intervention sur le point à l'étude. La présidente du conseil est d'accord et exprime cette demande à M. Sari. Le conseiller Sari donne des explications. La présidente du conseil avise le conseiller Sari que ses propos frôlent l'impolitesse et elle l'enjoint de faire preuve de plus de prudence, à défaut, elle se réserve le droit de couper son microphone. Le conseiller Sari poursuit dans la même veine et la présidente demande qu'on éteigne le microphone du conseiller Sari.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui revient sur la décision de la présidente à l'effet de couper le microphone d'un élu en soulignant que cette situation le préoccupe.

Un débat restreint s'engage sur la décision de la présidente du conseil à l'effet de couper le microphone du conseiller Sari.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, rappelle aux membres du conseil l'importance de respecter notamment le temps alloué et le décorum. Elle rappelle qu'il lui est permis de couper le microphone d'un membre qui ne respecte pas les règles en vigueur, conformément à l'article 9 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051); elle conclut en demandant la collaboration de toutes et tous.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil clôt le débat et déclare le point 7.01 déposé.

07.01 1211887001

La conseillère Chantal Rossi prend la parole et souhaite que la présidente retire ses propos sur la probable fin des travaux du conseil municipal durant la soirée du 15 juin. La présidente se rétracte. Le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, prend également la parole et conteste les coupures de microphones survenues précédemment. À cet effet, la présidente réfère les membres à l'article 9 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et clôt le débat.

À 15 h 13 le mardi 15 juin 2021, le conseil reprend l'étude des points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55).

CM21 0682

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de sept ans, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2028, avec une option de prolongation de 36 mois, pour une somme maximale de 20 859 436,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17669 (étape 1 : 5 soum. - étape 2 : 3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 58 400 \$ en 2021 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour les années 2022 à 2027 pour les montants indiqués au dossier décisionnel et récurrent à compter de 2027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de sept ans, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2028, avec une option de prolongation de 36 mois, pour une somme maximale de 20 859 436,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17669;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 58 400 \$ en 2021 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) pour les années 2022 à 2027 pour les montants indiqués au sommaire décisionnel et récurrent à compter de 2027;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Fujitsu Conseil (Canada) inc.;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du STI, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 7- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1216634001
80.01 (20.51)

CM21 0683

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 972 136,09 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18675 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 2 377 708,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18675;
- 3- d'autoriser une dépenses de 356 656,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités`
- 4- d'autoriser une dépenses de 237 770,89 \$, taxes incluses, à titre de contingences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire.
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214983004
80.01 (20.52)

CM21 0684

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Métal M-Pact inc. (lots 1-2) pour la fourniture de métaux bruts, pour une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 019 342,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18737 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des métaux bruts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18737;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Métal M-Pact inc.	Lot 1	1 111 495,16 \$
Métal M-Pact inc.	Lot 2	440 009,33 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 467 837,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 1 et 2;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Métal M-Pact inc. pour les lots 1 et 2;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement des ateliers mécanique du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215382007
80.01 (20.53)

CM21 0685

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Artificiel, représenté par Alexandre Burton, artiste et Philippe Allard, artiste, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Passages exothermiques » intégrée au Centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 517 387,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art avec Artificiel, représenté par Alexandre Burton, artiste et Philippe Allard, artiste, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Passages exothermiques » intégrée au Centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 517 387,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1210552002
80.01 (20.54)

CM21 0686

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2021, pour la réalisation de projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 \$, à différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2021, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	« DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent »	75 000 \$

Cybercap « TransiTiion - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique » **60 000 \$**

- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218798002
80.01 (20.55)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0687

Exercer l'option de prolongation d'une durée de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle de 197 933,96 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à MD CHARLTON CO LTD (CG20 0269), majorant ainsi le montant total du contrat de 381 428,68 \$ à 579 362,64 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 197 933,96 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et des accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à M.D. Charlton Co Ltd. (CG20 0269), majorant ainsi le montant total du contrat de 381 428,68 \$ à 579 362,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
M. Marvin Rotrand

1217026001
80.01 (20.56)

CM21 0688

Conclure une entente de services professionnels de gré à gré avec le Cégep Marie-Victorin, pour la diffusion de cours de préparation à la retraite, pour une période de quatre ans (juillet 2021 à juin 2025), pour une somme maximale de 345 384,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Le conseiller Richard Deschamps déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de quatre ans, de juillet 2021 à juin 2025, par laquelle Le Cégep Marie-Victorin s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de diffusion de cours de préparation à la retraite, pour une somme maximale de 345 384,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18682;
- 2 - d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1219172001
80.01 (20.57)

CM21 0689

Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 2 229 572,21 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc (CG19 0324), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219057007
80.01 (20.58)

CM21 0690

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} août 2021, moyennant un loyer total de 139 097,76 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'une deuxième prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier et du Service de la mobilité, pour un loyer total de 139 097,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215323003
80.01 (20.59)

CM21 0691

Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale entre le parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil) pour la saison estivale 2021 - Dépense totale de 137 395,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18762 (1 seul soum.) / Approuver une entente intermunicipale à cet effet entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil dans le cadre de la mise en service d'une navette fluviale entre le parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil) afin de permettre l'installation du quai à l'île Charron et de le conserver à cet emplacement pendant la totalité de la période d'opération de la saison estivale 2021;
- 2- d'accorder, au seul soumissionnaire, Croisières Navark inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération d'un service de navette fluviale entre le parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil), pour la saison estivale 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 395,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18762, conditionnellement à l'approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la leader de la majorité, Mme Boivin-Roy, de retirer l'expression « bonbon électoraliste » utilisée lors de son intervention. Elle informe les membres du conseil que cette expression sera ajoutée à la liste des mots antiparlementaires. La leader de l'opposition officielle acquiesce et retire l'expression citée.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Alan DeSousa demande à la présidente du conseil d'expliquer les raisons justifiant ce futur ajout sur la liste des mots antiparlementaires.

La présidente du conseil précise que des mots appartenant à la catégorie « partisanerie » peuvent également être ajoutés sur la liste des mots antiparlementaires comme c'est le cas ici.

Adopté à l'unanimité.

1210160001
80.01 (20.60)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0692

Accorder un soutien financier d'un montant maximal et non récurrent de 1 000 000 \$ à la TOHU pour la mise en œuvre d'une programmation estivale articulée autour des arts du cirque et dans l'optique de revitaliser le centre-ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 1 000 000 \$ à la TOHU pour la mise en œuvre d'une programmation estivale articulée autour des arts du cirque et dans l'optique de revitaliser le centre-ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217953004
80.01 (20.61)

CM21 0693

Accorder un soutien financier d'un montant maximal et non récurrent de 1 000 000 \$ à Art Souterrain pour la mise sur pied d'ateliers d'artistes temporaires dans les espaces vacants du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 1 000 000 \$ à Art Souterrain pour la mise sur pied d'ateliers d'artistes temporaires dans les espaces vacants du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217953005
80.01 (20.62)

CM21 0694**Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 510 000 \$ à différents organismes pour consolider la chaîne entrepreneuriale en transition écologique dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 9 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour une somme maximale totale de 510 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour consolider la chaîne entrepreneuriale en transition écologique dans le cadre du plan de relance économique - phase 2, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	MONTANT
Conseil des industries durables	100 000 \$
Écotech Québec	150 000 \$
Esplanade	165 000 \$
Territoires innovants en économie sociale et solidaire	95 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217952002
80.01 (20.63)

CM21 0695**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 901 149 \$ à différents organismes, à la suite de l'appel de projets « Agir pour les talents 2021 » / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent aux organismes ci-après désignés, pour un montant total de 901 149 \$, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite du dépôt des projets 2021 – Agir pour les talents :

ORGANISME	PROJET	PÉRIODE	MONTANT
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec	VFX/Animation : Pour une relance inclusive et innovante	Juillet 2021 - juin 2023	210 421 \$
Cégep du Vieux	La fabrication additive pour une	Juillet 2021 - juin 2023	190 728 \$

Montréal Collège de Maisonneuve	relance innovante Agir pour rehausser les compétences névralgiques - finissants en TIC	Juillet 2021 - janvier 2023	250 000 \$
Centre d'expertise et de recherche appliquée en sciences pharmaceutiques CERASP	Certification en production de thérapies avancées pharmaceutiques	Juillet 2021 - juin 2023	250 000 \$

2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218379001
80.01 (20.64)

CM21 0696

Accorder un contrat à Techno-Contact inc., pour la fourniture d'un transformateur à sec 10 MVA - Dépense totale de 407 536,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18632 (4 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Techno-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un transformateur à sec 10MVA, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 384 476,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18632;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 530 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 530 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno-Contact inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216989001
80.01 (20.65)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0697

Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination de deux juges à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1213302001
80.01 (30.01)

CM21 0698

Approuver le dépôt du plan de gestion des débordements au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'engagement entériné par le conseil d'agglomération en mars 2017 (CM17 0260)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le dépôt du Plan de gestion des débordements au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'engagement entériné par le conseil d'agglomération en mars 2017 (CM17 0260).

Adopté à l'unanimité.

1213438014
80.01 (30.02)

CM21 0699**Adopter la Politique de financement du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser conjointement la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances de déterminer, au besoin, le niveau des marges pour écarts défavorables et la fréquence des évaluations actuarielles pour le régime de retraite des pompiers.

Adopté à l'unanimité.

1210314001
80.01 (30.03)

CM21 0700

Autoriser une dépense de 1 339 600,14 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en ingénierie visant la rénovation de la salle de tir et de la dalle de l'entrée des employés, le remplacement de trois unités de ventilation et autres travaux connexes au Centre Opérationnel (CO) Nord, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 339 600,14 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en génie du bâtiment pour la rénovation de la salle de tir, de la dalle à l'entrée des employés, l'aménagement d'un local de visiocomparution dans le bloc de détention, le remplacement de trois unités de ventilation au toit et autres travaux connexes au Centre Opérationnel Nord, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436);
- 2- d'autoriser une dépense de 143 238,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 241 441,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210805001
80.01 (30.04)

CM21 0701

Autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 15 M\$ reçue du ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour le plan d'action pour la relance économique du centre-ville afin qu'une somme de 6 M\$ soit de la compétence de la ville centre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la modification à la répartition aggro-locale de l'enveloppe de 15 M\$, reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, pour le plan d'action pour la relance économique du centre-ville afin qu'une somme de 6 M\$ soit de la compétence de la ville centre;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à procéder à une correction, à hauteur de 1 M\$, à l'imputation du virement à l'arrondissement de Ville-Marie autorisé par la résolution CE21 0607, afin que ce dernier soit conforme au plan d'action pour la relance économique du centre-ville approuvé par le ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1210191002
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0702

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la Loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300;

- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1217211007
80.01 (30.06)

CM21 0703

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P45-P46) - Du chaînage REM de la culée : 203+296.4 à 230 +384.9

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A63 : P45-P46) - Du chaînage REM de la culée : 203+296.4 à 230+384.9;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1217211008
80.01 (30.07)

CM21 0704

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) du chaînage REM de la culée : 202+300 à 202+630

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2 : P18-P28) - Du chaînage REM de la culée : 202+300 à 202+630;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer, pour et au nom de la Ville, l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

1217211009
80.01 (30.08)

CM21 0705

Transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de modification à l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin d'en retirer l'échéance du 31 mars pour le dépôt au greffier des états et rapports financiers

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de modification à l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin d'en retirer l'échéance du 31 mars pour le dépôt au greffier des états et rapports financiers.

Adopté à l'unanimité.

1210573001
80.01 (30.09)

CM21 0706

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury (1283) sur le territoire de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;

- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1218199001
80.01 (30.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0707

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

1218707004
80.01 (42.01)

CM21 0708

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1211081001
80.01 (42.02)

CM21 0709

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Jean-François Parenteau, de retirer ou reformuler l'expression « cracher en l'air » qu'il a utilisée lors de son intervention. M. Parenteau se rétracte et remplace l'expression par « avant de dire des choses ou de dénigrer certaines politiques qu'on a nous-mêmes adoptées, il faudrait y réfléchir ». La présidente le remercie.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda

1211081002
80.01 (42.03)

CM21 0710

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217632001
80.01 (42.04)

CM21 0711

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1208168006
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0712

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024).

Adopté à l'unanimité.

1218383004
80.01 (42.06)

CM21 0713

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1214861001
80.01 (42.07)

CM21 0714

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Hadrien Parizeau
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1219131002
80.01 (42.08)

CM21 0715

Adoption - Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035) ».

Adopté à l'unanimité.

1214863002
80.01 (42.09)

CM21 0716

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville »;
- 2- de réserver la somme de 4 M\$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

1218927008
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.11) et 80.01 (42.12) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0717

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) » afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec.

Un débat s'engage.

À 16 h 19, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

1214990002
80.01 (42.11)

CM21 0718

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 27 août 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1212675033
80.01 (42.12)

CM21 0719

Approuver le Règlement R-177-2 modifiant le Règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 721 397 589 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne Bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 550 700 000 \$ pour un terme maximal de trente (30) ans / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-177-2 modifiant le Règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 721 397 589 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne Bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 550 700 000 \$ pour un terme maximal de trente (30) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217945004
80.01 (45.01)

CM21 0720**Nomination d'un président et d'un membre au Conseil des arts de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer monsieur Ben Marc Diendéré, à titre de président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de monsieur Jan-Fryderyk Pleszczyński, pour une durée de trois ans;
- 2- de nommer madame Geneviève Dupéré, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Nadia Drouin, pour une durée de trois ans;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1218021004
80.01 (51.01)

CM21 0721**Renouvellement des membres du Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer pour une période de deux ans à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, les personnes suivantes :

Membres provenant de la Ville de Montréal :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- Mme Christianne Cyrenne, directrice des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- M. Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Hugo St-Denis, assistant surintendant, coll & bassin rétention, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics, Ville de Pointe-Claire;
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

1219086003
80.01 (51.02)

CM21 0722**Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de Mme Danièle Thiboutot, de Mme Debbie Chiaro et de M Pierre Bouchard à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance / Désigner M. Pierre Bouchard à titre de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot à titre de vice-présidente / Approuver la nomination de Mme Sergine Hountondji à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de Mme Danièle Thiboutot, jusqu'au 31 juillet 2022, de Mme Debbie Chiaro, jusqu'au 27 novembre 2023, et de M. Pierre Bouchard, jusqu'au 22 mars 2024, à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance;

- 2 - d'approuver la nomination de Mme Sergine Hountondji à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, jusqu'au 6 juin 2024;
- 3 - de désigner M. Pierre Bouchard président du conseil d'administration et Mme Danièle Thiboutot au poste de vice-présidente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213867001
80.01 (51.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0723

Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2021, pour une somme maximale de 195 457,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 221 050 \$ équivalant aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0892;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 195 457,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 221 050 \$ équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1213815001

CM21 0724

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits chimiques et d'accessoires pour piscines, dans le cadre des contrats accordées à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CE17 0860) et Aquam Spécialiste Aquatique inc. (CM17 0752), le montant total estimé des ententes-cadres est maintenu à 490 904,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0891;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques pour les piscines de la Ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, dans le cadre du contrat accordé à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CE17 0860), en maintenant le montant total de 325 903,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, dans le cadre du contrat accordé à Aquam Spécialiste Aquatique inc. (CM17 0752), en maintenant le montant total de 165 001,77 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1214338002

CM21 0725

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la fourniture et l'installation de caméras surveillance - Dépense totale de 1 174 741,09 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 466651 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de caméras surveillance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 017 091,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466651;
- 2- d'autoriser une dépense de 101 709,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 940,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1212968013

CM21 0726

Conclure une entente-cadre avec Valmont WC Engineering Group LTD pour la fourniture d'éléments de mobilier de feux de circulation, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 5 786 499,06 \$, variation de quantités et taxes incluses - Appel d'offres public 21-18706 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Valmont WC Engineering Group LTD, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des éléments de mobilier de feux de circulation, pour une somme maximale de 5 031 738,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18706;
- 2- d'autoriser une dépense de 754 760,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Valmont WC Engineering Group LTD;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1212968014

CM21 0727

Accorder 12 contrats à Déneigement Cyrbault inc., Transport H. Cordeau inc., Les Entreprises K.L. Mainville inc., Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport en vrac Saint-Hyacinthe inc. pour des services de transport de neige, pour une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 15 423 039,50 \$, taxes, variation des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18750

Le greffier de la Ville, M^e Tani-Moore, informe les membres du conseil, en l'absence de la conseillère Caroline Bourgeois, qu'elle déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0899;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour l'exécution des services de transport de neige, pour une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale, pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, aux prix de leurs soumissions, soit pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18750;

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Déneigement Cyrbault inc	AHU-201-2123	1 030 616,52 \$
	AHU-202-2123	1 086 824,81 \$
Groupe TMD (9150-2732 Quebec inc.)	PMR-204-2123	936 604,61 \$
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	MHM-210-2123	1 052 027,00 \$
	MHM-211-2123	976 882,21 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Liée	PMR-203-2123	933 529,45 \$
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc.	VSP-205-2123	667 748,13 \$
	VSP-206-2123	666 175,87 \$
Transport H. Cordeau inc.	MHM-209-2123	1 248 605,76 \$
	RPP-204-2123	1 179 195,10 \$
	RPP-205-2123	1 159 310,63 \$
	S-O-201-2123	1 915 012,84 \$

TOTAL 12 852 532,92 \$

TTC : Toutes taxes comprises

- 2 - d'autoriser une dépense de 642 626,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 927 879,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement des firmes précédemment nommées;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 54, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Jean-François Parenteau de remplacer l'expression « flippeu de hamburgers » par « préposé », ce dernier acquiesce et remplace l'expression par la suggestion de la présidente du conseil.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1217711002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0728

Accorder un contrat à L'Atelier du bronze inc. pour la fabrication et l'installation d'objets culturels (mobilier urbain artistique) sur mesure en bronze dans le cadre de l'aménagement de la rue Peel - Dépense totale de 1 027 289,09 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18032 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0910;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à L'Atelier du bronze inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fabrication et l'installation d'objets culturels (mobilier urbain artistique) sur mesure en bronze dans le cadre de l'aménagement de la rue Peel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 785 903,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18032;
- 2- d'autoriser une dépense de 117 885,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 123 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- procéder à l'évaluation de rendement de L'Atelier du bronze inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1217231034

CM21 0729

Conclure une entente-cadre avec Plastipro Canada ltée pour la fourniture sur demande de balises coniques de signalisation, pour une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 204 281,83 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18744 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Plastipro Canada ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des balises coniques de signalisation pour une somme maximale de 177 636,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18744;
- 2 - d'autoriser une dépenses de 26 645,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1214983003

CM21 0730

Accorder un contrat à Simo Management inc. pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun (lot 2) - Dépense totale de 142 618,09 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18625 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Simo management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'auscultation et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 826,75 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18625;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 791,34 \$, taxes incluses, pour le lot 2, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1219130001

CM21 0731

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à quatre intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 342 302,70 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466647 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0917;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 118 585,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466647;
- 2 - d'autoriser une dépense de 223 717,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) ltée;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1212968010

CM21 0732

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 344 644,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460525 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0916;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 219,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460525;
- 2- d'autoriser une dépense de 417 904,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 159 520,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1217231038

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 juin 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 15 juin 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Magda Popeanu.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Valérie Plante, Mme Christine Black et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges pour la suite de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0733

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 670 188,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463219 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 340 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463219;
- 2- d'autoriser une dépense de 245 802,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 84 386 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1217231049

CM21 0734

Autoriser une dépense additionnelle totale de 862 312,50 \$ taxes incluses, pour compléter les travaux de rénovation du bâtiment de la cour de services du Sud-Ouest situé au 3558, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CM20 1013), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 180 883,29 \$ à 5 043 195,79 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0918;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de rénovation du bâtiment de la cour de services du Sud-Ouest, situé au 3558, rue St-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CM20 1013), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 180 883,29 \$ à 5 043 195,79 \$, taxes incluses;

- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, au budget des incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1216318001

CM21 0735

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 068 197,51 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463220 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0924;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 799 894,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463220;
- 2- d'autoriser une dépense de 186 216,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 82 086,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1217231053

CM21 0736

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, incluant des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Jarry et dans la 1^{ère} Avenue - Dépense totale de 2 631 502,70 \$, taxes, contingences et incidences - Appel d'offres public 437411 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0925;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jarry et dans la 1^{ère} Avenue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 980 210,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437411;
- 2- d'autoriser une dépense de 297 031,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 354 260,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1217231046

CM21 0737

Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à neuf intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 575 861,40 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466648 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0927;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à neuf intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 313 217,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466648;
- 2- d'autoriser une dépense de 262 643,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1212968015

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0738

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 005 527,23 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460524 (3 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 598 693,22 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 167 471,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460524;
- 2- d'autoriser une dépense de 666 638,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 171 417,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement des Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 598 693,22 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1217231055

CM21 0739

Approuver un projet d'avenant no.4 en application de la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. / Autoriser une dépense additionnelle de 349 228,99 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de Migration 2.0 au Biodôme de Montréal, pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé aux firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (CM19 0193), majorant le montant total du contrat de 3 718 081,25 \$ à 4 067 310,24 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda en application de la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Nouthillette Parizeau inc, et NCK inc.;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 349 228,99 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de Migration 2.0 au Biodôme de Montréal, pour l'ajustement des honoraires professionnels du contrat accordé aux firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., majorant le montant total du contrat de 3 718 081,25 \$ à 4 067 310,24 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1218304001

CM21 0740

Autoriser une modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Stantec Experts-conseil Itée (CM18 1140) pour la surveillance en maintien de la circulation du Projet SRB-Pie-IX, tronçon montréalais, majorant ainsi le montant du contrat de 1 653 469,05 \$ à 2 277 107,98 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 218 273,64 \$, taxes et contingences incluses, représentant la part payable par la Ville

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0936;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Stantec Experts-conseil Itée (CM18 1140) pour la surveillance en maintien de la circulation du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais, majorant le contrat de 1 653 469,05 \$ à 2 277 107,98 \$, taxes et contingences incluses;
- 2 - d'autoriser une augmentation de 198 430,58 \$, taxes incluses, au contrat initial, pour la surveillance de chantier en maintien de circulation du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais, à Stantec Experts-conseil Itée, représentant la part payable par la Ville;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 19 843,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la surveillance de chantier en maintien de circulation du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais, dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseil Itée;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1217394001

CM21 0741

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ S.E.N.C., d'une durée maximale de 20 mois, pour effectuer l'auscultation et l'évaluation de 30 stations de pompage d'égouts du réseau secondaire regroupées en deux lots : lot 1 pour une somme maximale de 546 131,25 \$, taxes incluses, lot 2 pour une somme maximale de 538 657,88 \$, taxes incluses - Dépense totale maximale (lots 1 et 2) de 1 084 789,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18499 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0937;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période maximale de 20 mois, le contrat pour la fourniture des services d'auscultation et d'évaluation de 30 stations de pompage d'égouts du réseau secondaire regroupées en deux lots, aux prix de sa soumission, soit pour le lot 1 une somme maximale de 546 131,25 \$, taxes incluses, pour le lot 2 une somme maximale de 538 657,88 \$, taxes incluses, soit une dépense totale maximale pour les deux lots de 1 084 789,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18499;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1217931001

CM21 0742

Conclure une entente-cadre avec Clifford Underwood Hydraulique Itée (589 249,17 \$) pour le lot 3, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture de service d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipements de levage - Dépense totale de 707 099 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18700

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0932;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de service d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipements de levage, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18700;

<u>Firmes</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Clifford Underwood Hydraulique Itée	Lot 3	589 249,17 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 117 849,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le lot 3;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Clifford Underwood Hydraulique Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1217062005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0743

Résilier le contrat de 1 050 238,44 \$, taxes incluses, accordé à Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra Tech et Nadeau foresterie urbaine inc. (CM16 0769) relativement à des services professionnels en architecture, en architecture de paysage, en ingénierie et en foresterie urbaine pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du pôle famille au parc La Fontaine / Retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 516 764,91 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la résiliation du contrat de 1 050 238,44 \$, taxes incluses, accordé à Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra Tech et Nadeau foresterie urbaine inc. pour des services professionnels en architecture, en architecture de paysage, en ingénierie et en foresterie urbaine pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance requis pour l'aménagement du pôle famille au parc La Fontaine, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 16-1520;
- 2 - de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 516 764,91 \$, taxes incluses, (471 875,24 \$, net de ristourne).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1201701002

CM21 0744

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Raphaëlle de Groot, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Circuit de mémoire » (titre provisoire) intégrée au MEM - Centre des mémoires montréalaises - Dépense totale de 227 792,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Raphaëlle de Groot, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Circuit de mémoire » (titre provisoire) intégrée au MEM - Centre des mémoires montréalaises, pour une somme maximale de 206 955 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 9 340,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1210552003

CM21 0745

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Myriam Dion pour la fabrication et l'installation d'une œuvre à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre du projet d'aménagement et de réhabilitation du réseau routier des rues Saint-Grégoire, Berri, De La Roche et de l'avenue Christophe-Colomb - Dépense totale de 404 712 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Myriam Dion, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Fontaines » à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre du projet d'aménagement et de réhabilitation du réseau routier des rues Saint-Grégoire, Berri, De La Roche et de l'avenue Christophe-Colomb, pour une somme de 367 920 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1217641001

CM21 0746

Approuver un projet de première convention de modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et Lophira Itée (CM20 1022), par laquelle les parties souhaitent, entre autres, réduire la superficie totale louée de 383 pieds carrés à 176 pieds carrés, à compter du 1^{er} avril 2021, pour le local 228 situé au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour une recette totale révisée de 22 112,05 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0944;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la première convention de modification du bail intervenue entre la Ville et Lophira Itée (CM20 1022), par laquelle les parties souhaitent, entre autres, réduire la superficie totale louée de 383 pieds carrés à 176 pieds carrés, à compter du 1^{er} avril 2021, pour le local 228 situé au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour une recette totale révisée de 22 112,05 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'amendement;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1218933001

CM21 0747

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Race Data 2013 inc., à des fins de bureaux, des locaux d'une superficie de 315 pieds carrés, situés au 2300 boulevard Alfred-Nobel, pour une période additionnelle de un an à compter du 1^{er} avril 2021, pour une recette totale de 15 440 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0943;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Race Data 2013 inc., pour une période additionnelle de un an à compter du 1^{er} avril 2021, des locaux d'une superficie de 315 pieds carrés, situés au 2300, boulevard Alfred Nobel, Montréal, à des fins de bureaux, pour une recette totale de 15 440 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus par le premier amendement;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1218933002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0748

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Événements Marché Bonsecours inc., à des fins événementielles, des locaux d'une superficie totale de 36 889 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du Marché Bonsecours, situés au 350, rue Saint-Paul, pour une période de deux ans et sept mois, à compter du 1^{er} juin 2021, moyennant un loyer total de 348 750 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0945;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Événements Marché Bonsecours inc., pour une période de deux ans et sept mois, à compter du 1^{er} juin 2021, des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage situés au 350, rue Saint-Paul, d'une superficie totale de 36 889 pieds carrés, à des fins événementielles, moyennant un loyer total de 348 750 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- de rembourser les dépôts totalisant 24 025 \$, taxes incluses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1214069001

CM21 0749

Accorder un soutien financier de 1 075 000 \$ à Regroupement Pied Carré pour une aide ponctuelle lui permettant de compléter son projet de pérennisation / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement de 1 075 000 \$ provenant du surplus affecté de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0956;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier au Regroupement Pied carré de 1 075 000 \$ pour une aide ponctuelle lui permettant de compléter son projet de pérennisation;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement de 1 075 000 \$ provenant du surplus affecté de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1206307002

CM21 0750

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 743 000 \$, sur une période de deux ans, à quatre organismes, dans le cadre du budget du Service de la diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 743 000 \$, en 2021, sur une période de deux ans, soit 2021-2022, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains	« Les enfants et les jeunes au cœur du changement »	163 000 \$
Jeunes musiciens du monde	« Éveil musical à vocation sociale : programme Comptines et farandoles de Jeunes musiciens du monde »	190 000 \$
Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais	« Atelier 360 : Dans la peau d'un LGBT »	195 000 \$
NOURRI-SOURCE MONTRÉAL	« Le soutien à l'allaitement à Montréal, une responsabilité partagée »	195 000 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1218798003

CM21 0751

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 550 000 \$, soit 350 000 \$ en 2021 et 200 000 \$ en 2022 à Club des petits déjeuners pour la réalisation du projet « Fonds dédié aux projets régionaux Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables » 2021-2022, à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 550 000 \$ au Club des petits déjeuners, pour 2021, pour la réalisation du projet « Fonds dédié aux projets régionaux Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables » pour 2021 et 2022, soit des versements de 350 000 \$ en 2021 et 200 000 \$ en 2022, à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1216368002

CM21 0752

Accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ pour l'organisation de la 15^e édition du festival Fierté Montréal 2021 / Approuver deux projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0968;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à l'organisme Fierté Montréal, pour soutenir la 15^e édition du festival Fierté Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1216370011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0753

Accorder un soutien financier maximal de 295 870 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire, pour le projet d'évaluation et transfert de connaissances qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 295 870 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS), pour le projet d'évaluation et transfert de connaissances qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1218793002

CM21 0754

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just for laughs pour l'organisation de la 39^e édition du Festival Juste pour rire 2021 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0969;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs pour l'organisation de la 39^e édition du Festival Juste pour rire 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1216370008

CM21 0755

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ et un soutien technique à Festival international de Jazz de Montréal inc. pour l'organisation de la 41^e édition du Festival international de jazz de Montréal 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0970;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ à Festival International de jazz de Montréal inc. pour soutenir la 41^e édition du Festival International de jazz 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1216370004

CM21 0756

Accorder un soutien financier totalisant 135 000 \$ et un soutien technique estimé à 50 000 \$ à Festival Mode & Design de Montréal pour l'organisation de la 21^e édition du Festival Mode + Design 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0973;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 135 000 \$ à Festival Mode & Design de Montréal, pour soutenir la 21^e édition du Festival Mode + Design (FMD) 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1216370017

CM21 0757

Accorder un soutien financier de 270 000 \$, pour une période de trois ans, soit de 2021 à 2023, à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon Est à Saint-Léonard afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Jean-Talon Est, entre les rues Dollier et Valdombre, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0974;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 270 000 \$, pour une période de trois ans, soit de 2021 à 2023, à la Société de développement commerciale Jean-Talon Est à Saint-Léonard afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Jean-Talon Est, entre les rues Dollier et Valdombre;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice de la mise en valeur des pôles économiques du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1217797004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0758

Accorder un soutien financier de 330 000 \$, pour une période de trois ans, soit de 2021 à 2023, à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Sainte-Catherine Est, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder une contribution financière de 330 000 \$, pour une période de trois ans, soit de 2021 à 2023, à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Sainte-Catherine Est, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Mise en valeur des pôles économiques du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1218945004

CM21 0759

Approuver un projet d'avenant à la convention de soutien financier non récurrent d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant à la convention de subvention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1211179006

CM21 0760

Accorder un soutien financier totalisant 190 000 \$ et un soutien technique à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour l'organisation de la 31^e édition du festival Présence autochtone 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 190 000 \$ à Terres en vues pour soutenir la 31^e édition du festival Présence autochtone 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1216370016

CM21 0761

Approuver un projet d'acte modifiant le droit superficiaire cédé par la Ville de Montréal à Tennis Canada - Stade Jarry pour la propriété sise au 285, rue Gary-Carter, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de prolonger la durée du droit superficiaire pour une période additionnelle de 17 mois, soit du 31 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte modifiant la durée du droit superficiaire entre la Ville de Montréal et Tennis Canada – Stade Jarry pour les lots du superficiaire constitués des lots 3 302 833, 3 302 834, 3 302 836 et 3 302 837 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal, comprenant le bâtiment sis au numéro 285, rue Gary-Carter, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension et les lots du tréfoncier constitués des lots 3 302 832 et 3 302 835 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée du droit superficiaire d'une période additionnelle de 17 mois, soit du 31 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 et à remplacer l'option de prolongation de 20 ans pour la remplacer par une option de prolongation de 10 ans, et ce, selon les termes et conditions qui seront établis par les parties lors de l'exercice de l'option de prolongation de la propriété superficiaire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1214501002

CM21 0762

Accorder un soutien financier de 2 705 458,71 \$ (incluant la TPS et la TVQ, le cas échéant) à Tennis Canada - Stade Jarry, pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1055;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 2 705 458,71 \$ (incluant les taxes applicables, le cas échéant) à Tennis Canada - Stade Jarry, du 1^{er} août 2021 au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1214815001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0763

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 641 458,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463316 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 848 981 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463316;
- 2- d'autoriser une dépense de 684 898,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 107 579 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Clean Water Works inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1217231039

CM21 0764

Autoriser une dépense additionnelle de 493 053,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour compléter des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation (Phase 2 - projet de réaménagement des axes Laurentien-Lachapelle), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. (CM19 0576), majorant ainsi le montant total du contrat de 29 529 614,05 \$ à 30 022 667,84 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 493 053,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour compléter des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat 308301 (Phase 2 - projet de réaménagement des axes Laurentien-Lachapelle) accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CM19 0576), majorant ainsi le montant total du contrat de 29 529 614,05 \$ à 30 022 667,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1217231041

CM21 0765

Approuver un projet de prêt d'espaces extérieurs, à titre gratuit, par lequel la Ville de Montréal permet à la Société de développement commercial de Wellington, l'utilisation des paliers supérieurs 8 et 9 du stationnement Ethel, sis au 4000, rue Ethel, pour la tenue d'activités et d'événements ponctuels durant la saison estivale 2021, pour une période de cinq mois, à compter du 1^{er} juin 2021 - Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 144 788 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de prêt d'espace extérieur, à titre gratuit, par lequel la Ville de Montréal permet à la Société de développement commercial de Wellington, pour une période de cinq mois, à compter du 1^{er} juin 2021, l'utilisation des paliers supérieurs 8 & 9, du stationnement Ethel, sis au 4000, rue Ethel, pour la tenue d'activités et d'événements ponctuels durant la saison estivale 2021, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prêt d'espaces extérieurs. Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 144 788 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1215323001

CM21 0766

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Équipements Plannord Itée pour la fourniture de pièces de véhicules authentique OEM de marque Prinot, pour une période de trois ans, auxquels pourront s'ajouter l'option de deux renouvellements d'une année supplémentaire - Montant estimé de l'entente : 3 302 298,23 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18362 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans durant laquelle Équipements Plannord Itée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de véhicules authentiques OEM de marque Prinot, pour une somme maximale de 2 871 563,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18362;
- 3- d'autoriser une dépenses de 430 734,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Équipements Plannord Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1215382004

CM21 0767

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 9 630 475,56 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463218 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1029;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 374 408,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463218;
- 3- d'autoriser une dépense de 921 107,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 334 959,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1217231026

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0768

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans les rues Crevier et Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 940 905,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 401620 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1030;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Crevier et Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 208 351,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401620;
- 3- d'autoriser une dépense de 321 639,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 410 915 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation Gricon (3286916 Canada inc.);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1217231047

CM21 0769

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de CRH Canada inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 30 022 493,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 450030 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 965 406,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 450030;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 797 589,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 259 497,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Demix Construction, une division de CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1217231036

CM21 0770

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 12 811 330,99 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460526 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 111 400 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460526;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 230 523,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 469 407,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1217231045

CM21 0771

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux d'égout, de voirie et d'électricité dans les dépôts à neige Ray-Lawson, Armand-Chaput et la chute à neige de La Salle - Dépense totale de 2 790 062,83 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 446311 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de voirie et d'électricité dans les dépôts à neige Ray-Lawson, Armand-Chaput et la chute à neige de la Salle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 421 147 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446311;
- 3- d'autoriser une dépense de 242 114,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 126 801,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1217231043

CM21 0772

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CMS Entrepreneurs généraux inc. pour des travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Sainte-Catherine et Adam ainsi que dans les avenues Bennett et William-David, incluant des travaux dans les infrastructures de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Dépense totale de 21 973 321,15 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 411410 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à CMS Entrepreneurs généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Sainte-Catherine et Adam ainsi que dans les avenues Bennett et William-David, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 152 164,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 411410;

- 3- d'autoriser une dépense de 2 031 216,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 789 940,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de CMS Entrepreneurs généraux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1217231035

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0773

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie et d'éclairage, dans la rue Des Carrières, de l'avenue Christophe-Colomb à la rue Normanville, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 6 676 907,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 414710 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1037;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie et d'éclairage dans la rue Des Carrières, de l'avenue Christophe-Colomb à la rue de Normanville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 531 954,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414710;
- 3- d'autoriser une dépense de 555 425,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 589 527,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1217231042

CM21 0774

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation ainsi que des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et Périnault - Laurentien-Lachapelle Phase III - Dépense totale de 24 541 693,04 \$, taxes, contingences, et incidences incluses - Appel d'offres public 443610 (4 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour les travaux de déplacement de la conduite de gaz existante dans la rue Lachapelle, pour une somme maximale de 106 544,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc, soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation ainsi que des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et Périnault - (Laurentien-Lachapelle, Phase III), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 747 288,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 443610;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 256 562,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 537 842,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour les travaux de déplacement de la conduite de gaz existante dans la rue Lachapelle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 544,49 \$ taxes incluses;
- 6- procéder à l'évaluation de rendement de Charex inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1217231022

CM21 0775**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder 12 contrats à Pavages d'Amour inc., Pépinière et Paysagiste Marina inc., Construction Larotek inc., Déneigement Moderne inc., Les Excavations Payette Ltée, Sanexen Services Environnementaux inc., Environnement Routier NRJ inc., Les Entreprises Michaudville inc., 9055-0344 Québec inc. et Les Entreprises Canbec Construction inc. pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements de Lachine, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont et du Sud-Ouest pour une période de trois ou quatre saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 93 166 367,27 \$, taxes, variation des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18734 (18 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1020;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois ou quatre saisons hivernales, avec une année de prolongation, les contrats pour l'exécution des services de déneigement clés en main, pour les arrondissements de Lachine, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, du Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest, aux prix de leurs soumissions, soit les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18734;

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
9055-0344 Québec inc.	S-O-103-2125	9 137 994,78 \$
Construction Larotek inc.	MHM-105-2124	3 563 407,81 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-106-2124	4 139 918,20 \$
	MHM-107-2124	3 877 063,10 \$
Environnement Routier NRJ inc.	OUT-101-2125	10 976 509,59 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	S-O-104-2125	7 265 540,31 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-2125	10 939 227,39 \$
	PMR-102-2125	11 313 221,81 \$
Les Excavations Payette Ltée	MHM-108-2124	4 210 167,78 \$
Pavages d'Amour inc.	LAC-102-2125	3 931 997,76 \$
Pépinière et Paysagiste Marina inc.	LAC-104-2125	3 747 386,61 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	MHM-109-2124	4 536 204,24 \$
TOTAL		77 638 639,39 \$
TTC : Toutes taxes comprises		

- 3- d'autoriser une dépense de 3 881 931,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 11 645 795,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement des firmes précédemment nommées;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1217711003

CM21 0776

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gauthier et Bordeaux - Dépense totale de 5 806 947,15 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 462810 (2 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 185 459,74 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1025;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduites d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gauthier et Bordeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 866 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 462810;
- 2- d'autoriser une dépense de 486 630 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 454 017,15 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 155 987,39 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1217231050

CM21 0777

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour des travaux de réaménagement du square Chaboillez - Dépense totale de 1 583 578,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460310 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1027;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réaménagement du square Chaboillez, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 246 589,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460310;
- 2- d'autoriser une dépense de 186 988,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Bau-Québec ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1217231044

CM21 0778

Approuver la prorogation de l'option d'achat par laquelle la Ville réserve au bénéfice de l'Université du Québec à Montréal, pour une période supplémentaire du 17 juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021, aux fins de développement institutionnel, un immeuble situé au quadrant sud-est des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 2 160 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 887,2 mètres carrés

Le conseiller Abdelhaq Sari déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1094;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prorogation de l'option d'achat par laquelle la Ville réserve au bénéfice de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pour une période supplémentaire débutant le 17 juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021 inclusivement, un immeuble situé au quadrant sud-est des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 2 160 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 887,2 mètres carrés, le tout en reconduisant tous autres termes et conditions stipulés à l'option d'achat.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1219117001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0779

Autoriser le versement des lots 1 425 445 et 1 591 749 (rue Franchère); Lot 1 591 273 (rue Marie-Anne Est); les lots 6 417 873 et 6 417 874 (intersection avenue du Parc et la rue Léo-Pariseau); dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc et le lot 2 162 410 (avenue Tara Hall) dans le domaine public de la Ville, dans la catégorie « rue - place publique », dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 1003;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le versement des lots 1 425 445, 1 591 749, 1 591 273, 6 417 873 et 6 417 874, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc, et le lot 2 162 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le domaine public de la Ville dans la catégorie « rue - place publique ».

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198339006

CM21 0780

Adopter le Plan de la forêt urbaine et offrir aux arrondissements la réalisation des services qui y sont liés, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le Plan de la forêt urbaine;
- 2- d'offrir aux arrondissements de réaliser la plantation d'arbres sur leur territoire dans le cadre des volets du programme de renforcement de la canopée opérés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, sur leurs domaines public et privé, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 3- d'offrir aux arrondissements de réaliser le traitement des frênes publics sur leur territoire dans le cadre du programme de conservation des frênes publics en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

- 4- d'offrir aux arrondissements de réaliser la gestion des programmes de subventions relatifs au traitement, à l'abattage et au remplacement des frênes privés, sur leur territoire, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 5- d'offrir aux arrondissements le support d'une équipe pour l'application du *Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Montréal*, sur leur territoire, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1218142002

CM21 0781

Accepter l'offre de service à venir de l'arrondissement de LaSalle de réaliser les travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services à venir de l'arrondissement de LaSalle de réaliser les travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, conformément à l'article 85, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1216945003

CM21 0782

Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de voies cyclables pour l'année 2021, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0982;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de voies cyclables pour l'année 2021, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218935001

CM21 0783

Adopter la Politique montréalaise pour l'action communautaire / Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour en assurer la mise en œuvre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter la Politique montréalaise pour l'action communautaire;
- 2- de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour en assurer la mise en œuvre.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1208056001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0784

Adopter le Plan stratégique organisationnel 2021-2030 de l'Agence de mobilité durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Plan stratégique organisationnel 2021-2030 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1217999004

CM21 0785

Adopter le Plan d'action de la Ville de Montréal en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 / Autoriser un virement budgétaire de 275 000 \$, en 2021, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1076;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le Plan d'action de la Ville de Montréal en matière de valorisation de la langue française 2021-2024;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 275 000 \$ pour 2021, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 47, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1218665001

CM21 0786

Adopter le document de vision territoriale intitulé « Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité » / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour consulter la population de façon innovante et pour lancer un exercice de cocréation afin de discuter collectivement sur le Projet de ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1074;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le document de vision territoriale intitulé *Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité*;
- 2 - de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour consulter la population de façon innovante et pour lancer un exercice de cocréation afin de discuter collectivement sur le Projet de ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1210335001

CM21 0787

Autoriser la modification dans la source de financement apportée à l'intervention du Service des finances pour la certification de fonds, afin de financer un coût net de 13 214 267,03 \$, par le règlement d'emprunt 16-062, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1040;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la modification dans la source de financement apportée à l'intervention du Service des Finances pour la certification de fonds, afin de financer un coût net de 13 214 267,03 \$, par le Règlement d'emprunt 16-062, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1217231032

CM21 0788

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 882 222 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 882 222 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1215092005

CM21 0789

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 508 465 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance du bâtiment situé sur le lot 1 508 465 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1215092004

CM21 0790

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1214341001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 06, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

CM21 0791

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) », afin de modifier l'article 45 pour ajouter la Biosphère aux institutions d'Espace pour la vie, ajouter les tarifs de forfaits pour cinq institutions d'Espace pour la vie et ajouter les tarifs de location des espaces de la Biosphère à l'annexe 2

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0590;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0590;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0736;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1216744002

Règlement 20-045-2

CM21 0792

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0491;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0491;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0742;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1213243001

Règlement 21-025

CM21 0793

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0592;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0592;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0738;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1211081003

Règlement 21-026

CM21 0794

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0593;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0593;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0745;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1217632002

Règlement 21-027

CM21 0795

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0594;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0594;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1208168007

Règlement 21-028

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0796

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0595;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0595;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0741;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1219126001

Règlement 21-029

CM21 0797

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0596;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0596;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021, par sa résolution CE21 0831;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Hadrien Parizeau
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

42.07 1219131001

Règlement 21-030

CM21 0798

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0597;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0597;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021, par sa résolution CE21 0832;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1200769001

Règlement 21-031

CM21 0799

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0598;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 par sa résolution CM21 0598;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0834;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) », afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1214990001

Règlement 18-038-2

CM21 0800

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria »

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPOTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria »;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire;
- 3- de soumettre les dossiers à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1217400001

Règlement P-21-032
Règlement P-04-047-223

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0801

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc du Bassin-à-Bois, d'un pavillon

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc du Bassin-à-Bois, d'un pavillon, à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020, par sa résolution CM20 0542 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM20 0542 du conseil municipal lors de son assemblée du 25 mai 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 19 octobre 2020 au 14 décembre 2020, tel qu'il appert dans son rapport daté du 9 mars 2021;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021, par sa résolution CE21 0996;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielle et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1204334004

Règlement 20-026

CM21 0802

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 avril 2021, par sa résolution CA21 16 0102 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 16 0103 du conseil d'arrondissement d'Outremont à sa séance du 6 avril 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 8 au 22 avril 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 7 avril 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021, par sa résolution CE21 0995;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) », afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1217776002

Règlement 04-047-224

CM21 0803

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'augmentation de la densité pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'augmentation de la densité pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles du 6 avril 2021, par sa résolution CA21 30 04 0106 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 30 04 0107 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à sa séance du 6 avril 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 14 au 29 avril 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 14 avril 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021, par sa résolution CE21 0994;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'augmentation de la densité pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1215270004

Règlement 04-047-225

CM21 0804

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone de logement abordable

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone de logement abordable à l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021, par sa résolution CM21 0602 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM21 0602 du conseil municipal lors de son assemblée du 17 mai 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 19 mai au 2 juin 2021, annoncées au préalable par un avis public en date du 19 mai 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021, par sa résolution CE21 1099;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone de logement abordable.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, de retirer ou remplacer l'expression « faire du millage politique »; cette dernière acquiesce et retire « politique ». La présidente rappelle que l'expression « faire du millage politique » fait partie de la liste des mots antiparlementaires et l'invite à la prudence.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot

M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Hadrien Parizeau
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

44.04 1217252002

Règlement 20-041-1

CM21 0805

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs », à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020, par sa résolution CM20 0312 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM20 0312 du conseil municipal lors de son assemblée du 23 mars 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une première consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 19 février 2019 au 17 avril 2019, tel qu'il appert dans son rapport daté du 26 juillet 2019;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0818;

Vu la résolution CM20 0590 du conseil municipal à son assemblée du 15 juin 2020 autorisant la poursuite du processus d'adoption, conformément aux règles de l'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée;

Attendu qu'une deuxième consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 13 août au 3 novembre 2020, tel qu'il appert dans son rapport daté du 4 mars 2021;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 19 avril 2021 par sa résolution CM21 0347;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021, par sa résolution CE21 1098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.05 1200867001

Règlement 04-047-209

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0806

Renommer « parc Dan-Hanganu » le parc Elgar, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1104;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc Dan-Hanganu » le parc Elgar, situé dans l'arrondissement de Verdun et constitué d'une partie du lot numéro 4 163 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1219026008

CM21 0807

Nommer le prolongement de l'avenue Brock Sud et la terrasse de la Rotonde, dans le cadre du réaménagement des abords de l'échangeur Turcot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer le prolongement de l'avenue Brock Sud, situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et constitué d'une partie du lot 5 907 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ainsi que la terrasse de la Rotonde, située dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest, et comprise entre la rue Saint-Jacques, le boulevard des Tanneries et la voie d'accès à l'autoroute Décarie (bretelle G).

Adopté à l'unanimité.

46.02 1219026009

CM21 0808

Renommer « complexe sportif Saint-Jean-Vianney » le centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney, situé au 12640, boulevard Gouin Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2021 par sa résolution CE21 1106;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « complexe sportif Saint-Jean-Vianney » le centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney situé au 12640, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1209026001

CM21 0809

Nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0986;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Sarah El Ouazzani, à titre de membre au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en juin 2024, en remplacement de Mme Xiya Ma;

2- de remercier le membre sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217181004

Le conseil débute l'étude du point 65.01.

Un débat s'engage.

À 22 h 06, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mercredi 16 juin 2021, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 juin 2021
13 h**

**Séance tenue le mercredi 16 juin 2021 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Robert Beaudry et M. Benoit Dorais.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, M. Normand Marinacci et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

La présidente du conseil prend quelques instants pour remercier les membres et le personnel de l'hôtel de ville d'être présents en cette troisième journée consécutive de travaux du conseil municipal de juin.

Puis, avant de débiter les travaux, la présidente du conseil demande un moment de recueillement dédié aux victimes de la pandémie et aussi aux personnes plus vulnérables ou défavorisées, de même qu'aux femmes victimes de violence conjugale.

Enfin, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie les membres pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 13 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Daniel Charet	Mme Valérie Plante (M. Jocelyn Pauzé)	J'ai deux chantiers avec la Ville de Montréal qui sont arrêtés depuis une semaine puisque vos ingénieurs municipaux ne font plus de surveillance. Quelles sont les mesures immédiates que vous allez prendre pour finir la grève des ingénieurs et permettre que les chantiers redmarrent? J'ai dû concéder plus de 35 travailleurs à cause de cette situation. Merci.
Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	LaSalle was the first borough to rush to adopt the publication of public notices online only in the aftermath of Bill 122, making this information much more difficult to find, as the citizens must remember to consult the borough's web site every few days to find out if a skyscraper is being planned next to their house. Things have deteriorated since: public notices dated December 14th , 2020 on the LaSalle website announced written public consultations for four (!) projects to be held December 15th to 30th while the borough offices were closed for the holidays and no one was available to help anyone having problems with the process. I wonder how many citizens remember to consult the closed borough's website over Christmas or might not that be the whole point of this choice of dates ... Can you assure us that a slew of residential projects and public consultations will not be rammed through at your July 15th borough council meeting while the public is on vacation?
Madeleine Cohen	Mme Valérie Plante M. Craig Sauvé	At the May 2021 city council meeting, Craig Sauvé responded to a question of STM fare evasion with an imprecise answer. Considering the exorbitant amount of money given to the security budget (\$25 million), how does the STM not keep track of fare evasion? What is going to be done to remedy this situation?
Tara McConnell	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	With the creation of the REV bicycle path along St. Jacques the parking has been eliminated on both sides of the street between Atwater and Vinet, but only on one side of the street between Vinet and Guy. The residents on St Jacques between Atwater and Vinet are strongly requesting parking be permitted on one side as it is along the rest of St Jacques. Parking is impossible and once winter arrives shovelling with children will not be possible. Please explain the plan to reestablish permit resident parking on this block.
Emily Brenton	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Tear gas has been considered a chemical weapon and banned in warfare by various international treaties like the Geneva Convention, which have ruled its use illegal in wartime. Portland, Denver, and Seattle are

		<p><i>SUITE</i> - among cities that have suspended the use of tear gas to disperse crowd. Why do Montreal police still employ tear gas against protestors?</p>
Fiona Ainsworth	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Why are we considering body cameras when there have been so many evaluations and studies that show they do not improve accountability and community relations?</p>
Ray Taylor	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>As everyone knows, the ongoing feud between yourself and CDN-NDG Mayor Sue Montgomery has caused a lot of drama and division in our beautiful borough, which is sad. Had you handled things in a different way from the start, we might all have been spared these negative headlines, and Annalisa Harris' reputation would not have been unfairly maligned.</p> <p>I do not wish to speak to any case that is currently before the courts, but would like to address legal fees for cases which have now been decided.</p> <p>You often speak about how much Mayor Montgomery's legal fees are costing taxpayers, but we do not hear about your own legal costs.</p> <p>You have engaged an outside law firm (Dufresne Hebert Comeau) to work on your behalf.</p> <p>I do not understand why an outside firm is needed when you have many lawyers at your disposal who are already working for the city.</p> <p>My question is: why did you hire this external law firm, and how much have the taxpayers paid to them so far?</p>
Michel Lafleur	M. Robert Beaudry (M. Jocelyn Pauzé)	<p>L'élaboration du plan d'aménagement du parc Jarry est actuellement en cours. La déception de plusieurs est énorme car la démarche n'inclut pas plusieurs bonnes pratiques liées aux conditions de réussite de la participation citoyenne dont la participation précoce, le partage d'information de manière proactive, la recherche de coopération et l'obligation de rendre compte aux parties prenantes. Les multiples avantages de la participation citoyenne dans un tel processus sont bien établis; ils incluent une meilleure maîtrise des préoccupations et des attentes du milieu et l'identification des meilleures solutions aux différentes problématiques. Comment la Ville, qui annonce pourtant l'intention d'amplifier la participation citoyenne, explique-t-elle ces lacunes importantes dans l'élaboration du plan d'aménagement d'un des parcs les plus fréquentés de Montréal? Quels sont les correctifs qu'elle compte apporter afin d'inclure dans la démarche une participation citoyenne soutenue et crédible?</p>
Martine Lamoureux	M. Craig Sauvé	<p>Bonsoir les membres du conseil, je demeure sur la rue Saint-Jacques et j'ai reçu un Avis aux résidents de l'arrondissement du Sud-Ouest en avril concernant les travaux d'aménagement du Réseau express vélo sur 2,3 km le long des rues Saint-Jacques et Saint-Antoine.</p> <p>Or, au cours des dernières semaines, j'ai appris d'un voisin que le projet de piste cyclable amène le retrait de 349 places de stationnement sur rue dans le secteur.</p> <p>Pourquoi cette information ne figurait pas dans l'Avis aux résidents du secteur envoyé par l'arrondissement en avril ?</p>

		<i>SUITE</i> - Est-ce que l'administration de Projet Montréal met à nouveaux les montréalais devant un fait accompli?
Pascal Houle	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour, Ça fait maintenant plus de 10 ans que nous habitons dans le secteur du Parc Walter Stuart et il n'y a jamais eu d'enjeux de stationnement relié à des personnes qui se stationneraient et qui n'habitent ou ne travaillent pas le secteur. Il est vrai que le projet saisonnier de la rue des saveurs nous complique un peu la vie, mais, comme il apporte plusieurs bienfaits et que la rue est démobilisée à la fin de l'été, nous sommes tous prêts à vivre ces impacts temporairement et le retrait d'une trentaine d'espaces de stationnement. De retirer 30 places de stationnement et de transformé 15 places payantes en l'espace de quelque semaine n'a aucun bon sens. Ma question: J'aimerais comprendre ce qui se passe avec l'implantation de vignettes dans notre secteur et comme il n'y a aucun bienfait et qu'elle n'est pas nécessaire, est-ce que la ville pourrait revenir en arrière et annuler ces nouvelles zones payantes?
Shelay Paris	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Why did you approve of installing a bike path on St. Jacques street and St. Antoine without fully consulting with residents of the area (especially those living on the two streets mentioned), without doing a proper investigation of the impacts the path would have on the flow of traffic, and without full transparency of the impacts this path would have on free local parking? This bike path is a disaster for the community and has done nothing but create noise pollution, air pollution, and excessive amounts of traffic since the day it was installed.
Jack Tremblay Bouchard	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	In April, a Black transgender woman was violently attacked by STM agents at Jean Talon metro. What is the city going to do to ensure that this incident and the myriad of other racist attacks by the STM are not swept under the rug ?
Yan Duhai	Mme Valérie Plante	Les ingenieurs de la ville sont en gr�ve, ce qui fait que plusieurs chantiers sont ferm�s. L'impact sur les residents est r�el. vrais actions?

À l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des citoyennes et des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil* (06-051), la pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, d clare la p riode de questions du public close   10 h 08. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par  crit   l'avance pour faire  tat de leurs pr occupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Normes de bonne gestion établies par la Ville dans le but de guider toutes les Administrations au pouvoir – Demande des explications sur les décisions de l'Administration qui, selon lui, ne sont pas en lien avec les normes établies en ce qui a trait aux politiques et stratégies budgétaires de l'Administration

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui soulève une question de privilège en ce qui a trait à la phrase « chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville » que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, a utilisée à quatre reprises dans sa réponse destinée à M. Lionel Perez, chef de l'opposition officielle. La présidente du conseil clôt le débat en précisant qu'elle a elle-même fait une erreur en présentant M. Perez et qu'elle souhaite que le temps alloué à cette période de questions soit respecté par tous les membres du conseil.

M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Reformule sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Demande pourquoi M. Marinacci n'est pas exclu du caucus de Projet Montréal dans le cadre de sa comparution devant la Commission municipale du Québec (CMQ) / Reformule sa question
Mme Effie Giannou	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que l'Administration va terminer les travaux sur la rue Gilford afin d'aider notamment le restaurant Provisions 418? / Questionne la coordination des travaux afin d'aider les commerçants et restaurateurs

N'ayant aucune autre question de la part des membres du conseil, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 24.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 24, le conseil reprend ses travaux avec l'étude du point 65.01. À cet effet, le conseiller Hadrien Parizeau prend la parole et demande de reporter l'étude du point 65.01 à une phase ultérieure du conseil afin de prendre connaissance des amendements. La présidente du conseil acquiesce à cette demande et reporte l'étude du point 65.01 à une phase ultérieure.

CM21 0810**Motion de l'opposition officielle visant à utiliser le vote par correspondance pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie**

Attendu que les élections générales municipales du Québec auront lieu en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui pourrait atténuer l'envie d'aller voter des citoyens de Montréal, notamment les plus vulnérables;

Attendu que la COVID-19 continue à avoir des répercussions sur notre société et qu'il est probable que cette situation persiste pour une période indéterminée;

Attendu que plusieurs démocraties du monde utilisent le vote par correspondance et que certaines administrations exigent même que le vote soit exercé exclusivement par correspondance;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance reconfortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus et celles qui se considèrent comme trop à risque pour se déplacer;

Attendu que si l'on ne permet pas le vote par correspondance, on peut s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Québec d'offrir des solutions de rechange pour participer aux prochaines élections, dont le vote par correspondance;

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'adopter, au cours des prochaines semaines, la *Loi C-19*, qui prolongera le nombre de jours de vote et généralisera le vote par correspondance, ce qui permettra aux électeurs d'expédier leurs bulletins par la poste ou de les déposer dans des boîtes de réception sécurisées;

Attendu que, selon certaines estimations, si la *Loi C-19* est adoptée, jusqu'à 10 millions d'électeurs pourraient décider de voter par la poste lors des prochaines élections fédérales canadiennes;

Attendu que lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par « , de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1^{er} juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (la « Loi »);

Attendu que lors des élections présidentielles et de la Chambre des représentants qui ont eu lieu en novembre 2020, la libéralisation des règles permettant le vote par correspondance dans l'ensemble des 50 États des États-Unis d'Amérique a permis d'augmenter la participation des électeurs et que celle-ci a atteint un niveau qui n'avait pas été constaté depuis plus d'un siècle;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus de possibilités pour exercer leur droit de vote;

Attendu que les villes de Québec, Laval, Hampstead, Sainte-Thérèse, Dorval et Longueuil, notamment, ont annoncé qu'elles offriront à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal reconnaisse que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs;
- 2- que le conseil municipal reconnaisse que le vote par correspondance permet de rassurer les électeurs en leur offrant un moyen d'exprimer leur voix sans mettre leur santé à risque;
- 3- que le conseil municipal déclare sa volonté d'adopter une résolution favorable afin que la Ville de Montréal permette à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance tel que lui permet l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*;

- 4- que le greffier de la Ville de Montréal s'assure de satisfaire toutes les exigences légales pour donner suite à la volonté déclarée de permettre à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance à Montréal lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

M. DeSousa prend la parole et présente la motion en indiquant qu'il s'agit de la troisième fois que cette motion est présentée aux membres du conseil et que sous peu, nous serons le 1^{er} juillet, date butoir pour adopter une résolution permettant le vote par correspondance pour les gens de 70 ans et plus. En conclusion, il enjoint les membres de voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil remercie M. DeSousa pour intervention et cède tour à tour la parole aux conseillers Dimitrios (Jim) Beis et Dominic Perri.

MM. Beis et Perri prennent la parole et exposent certains faits et citent quelques exemples pour appuyer leurs prises de position en faveur de cette motion. Ils mentionnent notamment que cela brimerait les aînés si le conseil choisissait de ne pas aller de l'avant avec cette motion.

La présidente remercie MM. Beis et Perri et cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier.

Mme Thuillier prend la parole et revient sur certains propos de l'opposition officielle qu'elle juge contradictoires. Elle rappelle que le vote par correspondance sera offert aux personnes vulnérables qui ne peuvent se déplacer, pour des raisons de santé ou autres. Elle expose à nouveau des arguments présentés par le greffier à cet égard. Elle conclut en soulignant que voter en faveur de cette motion est un risque pour l'intégrité du processus électoral.

La présidente du conseil remercie Mme Thuillier pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Giovanni Rapanà, Abdelhaq Sari et à la conseillère Chantal Rossi.

MM. Rapanà et Sari prennent la parole et invoquent la problématique du vieillissement de la population et le fait que d'autres villes ou municipalités sont allées de l'avant avec le vote par correspondance. Mme Rossi prend la parole et commente, entre autres, certains propos de Mme Thuillier auxquels elle apporte un autre éclairage.

La présidente du conseil remercie les intervenants.es et demande à la conseillère Rossi de retirer le mot « démagogie » utilisé lors de son intervention. Mme Rossi acquiesce et le retire.

Puis, la présidente du conseil cède tour à tour la parole à la conseillère Suzanne Décarie, au leader de la majorité, M. François Limoges et à la mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Mme Giuliana Fumagalli.

Mme Décarie mentionne qu'avec la venue du nouveau variant de la COVID-19 et d'une possible quatrième vague à l'automne, elle s'interroge sur le refus de l'Administration de ne pas vouloir voter en faveur de cette motion. M. Limoges réitère plusieurs enjeux énoncés par Mme Thuillier un peu plus tôt et que si cette motion est adoptée, il y a un risque pour l'intégrité du processus électoral. M. Limoges conclut en souhaitant que l'élection puisse avoir lieu, que les votes soient comptés et que le vote par correspondance ne compromette pas le processus électoral. Pour terminer, Mme Fumagalli soulève notamment des enjeux de participation citoyenne et estime qu'un débat doit avoir lieu entre les élu.es.

La présidente du conseil remercie les intervenants.es et cède la parole à M. Alan De Sousa afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Alan DeSousa de retirer ou remplacer le mot « cacher » qu'il a utilisé lors de son intervention; ce dernier retire le mot cité et à la suggestion de la leader de l'opposition officielle le mot est remplacé par « faufler ». La présidente les remercie et déclare la motion rejetée à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Valérie Plante
Mme Manon Barbe
M. Robert Beaudry
Mme Caroline Bourgeois
M. Éric Alan Caldwell
M. François William Croteau
M. Richard Deschamps
M. Benoit Dorais
M. Sterling Downey
Mme Rosannie Filato
Mme Giuliana Fumagalli
Mme Marianne Giguère
Mme Christine Gosselin
Mme Nathalie Goulet
M. Pierre Lessard-Blais
M. François Limoges
Mme Sophie Mauzerolle
M. Peter McQueen
M. Jérôme Normand
M. Alex Norris
M. Sylvain Ouellet
M. Jean-François Parenteau
M. Jocelyn Pauzé
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Micheline Rouleau
M. Richard Ryan
M. Craig Sauvé
Mme Anne-Marie Sigouin
Mme Émilie Thuillier
M. Philippe Tomlinson
Mme Maja Vodanovic
Mme Stephanie Watt
Mme Cathy Wong
Mme Lise Zarac

65.02

À 11 h 24, le leader de la majorité rappelle le point 65.01.

CM21 0811

Motion de l'opposition officielle demandant la création d'un Conseil montréalais de la langue française

Attendu que l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, souligne que « Montréal est une ville de langue française »;

Attendu que Montréal est la métropole francophone des Amériques;

Attendu que Montréal est membre de l'Association internationale des Maires francophones;

Attendu que le français est notre langue commune dans l'espace public, mais qu'il est également une langue d'ouverture, de partage et d'intégration dans une ville qui accueille 70 % de l'immigration au Québec et dans laquelle on parle une multitude de langues maternelles;

Attendu que trois études récentes - une publiée en août 2020, et deux en mars 2021 - de l'Office québécois de la langue française ont enregistré et projeté un déclin du français comme langue commune, notamment comme langue de travail à Montréal;

Attendu que lors du conseil municipal de décembre 2020, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une déclaration visant à réaffirmer l'importance de la langue française comme langue commune à Montréal;

Attendu qu'en mars 2021, la Ville de Montréal a voté un Plan d'action en matière de valorisation de la langue française;

Attendu que le 13 mai dernier, le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 96 visant une réforme de la Charte de la langue française;

Attendu qu'une pétition signée par 18 000 personnes demande à la Ville de Montréal la création d'un Conseil montréalais de la langue française, notamment dans le but d'étudier le phénomène de l'exode urbain des francophones et l'importance du français comme attrait touristique et économique de Montréal;

Attendu que par le passé, la Ville de Montréal a créé le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse de Montréal dans le but d'obtenir un regard indépendant sur ces enjeux sectoriels;

Il est proposé par M. Hadrien Parizeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

que la Ville de Montréal :

- 1- crée un Conseil de la langue française dont le mandat serait de conseiller les élu.e.s de Montréal et de mener des études sur des questions d'intérêt visant la langue française à Montréal;
- 2- souligne la contribution des initiatrices de la pétition *Accent Montréal*, Sabrina Mercier-Ullhorn, Catherine Brassard et Emma-Félix Laurin, à la vie politique municipale de Montréal et à la promotion de la langue française.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Hadrien Parizeau.

M. Parizeau prend la parole et présente la motion en mettant l'emphase sur l'importance de la création d'un tel Conseil au même titre que le Conseil jeunesse ou le Conseil des Montréalaises. Il rappelle que Montréal est un vecteur important de la francophonie et que la venue de ce Conseil permettra de protéger la qualité du français à Montréal tant pour les élu.e.s que pour la population. Pour terminer, M. Parizeau remercie les trois initiatrices de la pétition *Accent Montréal* pour leur implication dans ce projet.

La présidente du conseil remercie M. Parizeau pour son intervention et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

Mme Rossi prend la parole et souligne notamment que la pétition signée par plus de 18 700 personnes demandant la création d'un Conseil de la langue française est de première importance. De plus, elle mentionne que l'Administration a opté pour le dépôt d'un Plan d'action en matière de valorisation de la langue française (Plan) et qu'à cet égard elle aurait souhaité la participation de la société civile au processus d'élaboration du Plan. Enfin, Mme Rossi souhaite que le message haut et fort au reste du Québec soit d'honorer le statut de métropole francophone du Québec et des Amériques.

La présidente du conseil remercie Mme Rossi pour son intervention et cède la parole à la responsable de la langue française pour l'Administration, Mme Cathy Wong.

Il est proposé par Mme Cathy Wong

appuyé par M. François Limoges

d'amender le point 65.01 comme suit :

- en remplaçant le 2^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que Montréal est la métropole francophone de l'Amérique du Nord »;

- en ajoutant le texte suivant après le 6^e Attendu :

« Attendu que l'Administration en poste a nommé la première personne responsable politique de la langue française au comité exécutif de la Ville »;

- en remplaçant le 7^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en mars 2021, la Ville de Montréal a présenté le premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de l'histoire de la Ville de Montréal, contenant 24 actions transversales »;

« Attendu qu'en plus de la ville-centre, 16 arrondissements sur 17 de la Ville de Montréal ont reçu leur certificat de conformité à la Charte de la langue française, mais que l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro n'a toutefois pas encore obtenu son certificat de conformité à l'OQLF »;

- en remplaçant le 10^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que par le passé, la Ville de Montréal a créé des instances sur des dossiers importants notamment le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse de Montréal ou encore le comité aviseur pour la reprise et la relance économique de Montréal, dans le but d'obtenir un regard indépendant sur ces enjeux sectoriels »;

« Attendu que l'action 24 du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française prévoit de mettre en place un comité aviseur en matière de valorisation de la langue française au sein de la Ville de Montréal dont le mandat serait de suivre l'état d'avancement des actions du plan d'action »;

« Attendu que l'Administration a créé le poste de commissaire à la langue française qui permettra le suivi administratif et l'implantation du Plan d'action »;

- en remplaçant le 2^e « Résolu » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal appuie comme prévu dans son Plan d'action de valorisation de la langue française la création d'un Conseil de la langue française dont le mandat serait de conseiller les élu.e.s de Montréal et d'assurer le suivi et l'application du Plan de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal ».

À 21 h 39, la présidente du conseil suspend les travaux.

À 21 h 43, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez qui questionne la recevabilité de l'amendement.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

À 22 h 04, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Richard Deschamps.

M. Deschamps soulève une question de privilège concernant le débat en cours sur la recevabilité de l'amendement et étant donné l'heure tardive, il suggère à la présidence d'ajourner les travaux. La présidente du conseil est en accord avec la proposition du conseiller Deschamps.

À 22 h 06, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mercredi 16 juin 2021, à 9 h 30.

À 10 h 24, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Hadrien Parizeau.

M. Parizeau demande de reporter l'étude du point 65.01 à une phase ultérieure du conseil afin de prendre connaissance des amendements.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil reporte l'étude du point 65.01 à une phase ultérieure.

M. Perez prend la parole et demande à la présidente du conseil de statuer sur la recevabilité de l'amendement de Mme Wong et de M. Limoges.

La présidente du conseil indique être en attente de la réponse du conseiller Parizeau sur une nouvelle proposition d'amendement.

À 11 h 24, le leader de la majorité rappelle le point 65.01.

La présidente du conseil cède la parole à la responsable de la langue française pour l'Administration, Mme Cathy Wong.

Mme Wong prend la parole afin de retirer son amendement déposé précédemment et dépose un nouvel amendement.

Il est proposé par Mme Cathy Wong

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender le point 65.01 comme suit :

- en remplaçant le 2^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que Montréal est la métropole francophone de l'Amérique du Nord »;

- en ajoutant le texte suivant après le 6^e Attendu :

« Attendu que l'Administration en poste a nommé la première personne responsable politique de la langue française au comité exécutif de la Ville »;

- en remplaçant le 7^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en mars 2021, la Ville de Montréal a présenté le premier *Plan d'action en matière de valorisation de la langue française* de l'histoire de la Ville de Montréal, contenant 24 actions transversales »;

« Attendu qu'en plus de la ville-centre, 18 arrondissements de la Ville de Montréal ont reçu leur certificat de conformité à la Charte de la langue française, mais que l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro n'a toutefois pas encore obtenu son certificat de conformité à l'OQLF »;

- en remplaçant le 10^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que par le passé, la Ville de Montréal a créé des instances sur des dossiers importants notamment le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse des Montréalais dans le but d'obtenir un regard indépendant sur ces enjeux sectoriels »;

« Attendu que l'action 24 du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française prévoit de mettre en place un comité directeur en matière de valorisation de la langue française au sein de la Ville de Montréal dont le mandat serait de suivre l'état d'avancement des actions du plan d'action »;

« Attendu que l'Administration a créé le poste de commissaire à la langue française qui permettra le suivi administratif et l'implantation du *Plan d'action* »;

- en remplaçant le 2^e « Résolu » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal crée le Conseil de la langue française dont le mandat serait de conseiller les élu.e.s de Montréal et d'assurer le suivi et l'application du plan de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage sur l'amendement de Mme Wong et de M. Dorais.

La présidente du conseil cède la parole au maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios (Jim) Beis.

M. Beis prend la parole et revient sur les propos de Mme Wong quant à l'obtention de la certification par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et mentionne que la situation devrait se régulariser sous peu. Mme Wong prend la parole et indique notamment que des préoccupations ont été exprimées à cet égard.

La présidente du conseil remercie les intervenants.es et déclare l'amendement de Mme Wong et de M. Dorais adopté. Elle cède la parole au conseiller Hadrien Parizeau afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Le conseil débute l'étude du point 65.03.

Un débat s'engage.

À 12 h 31, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 juin 2021
13 h**

**Séance tenue le mercredi 16 juin 2021 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Val rie Plante, Mme Christine Black, Mme Andr e H nault, M. Normand Marinacci et Mme Marie-Jos e Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE POINT 65.08 :

Mme Christine Black, Mme Andr e H nault, M. Normand Marinacci et Mme Marie-Jos e Parent.

AUTRES PR SENCES :

M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

Le vice-pr sident du conseil, M. Michel Bissonnet, souhaite la bienvenue   tous et   toutes et d clare la s ance ouverte.

  13 h 31, le conseil reprend ses travaux avec l' tude du point 65.03.

CM21 0812**Motion de l'opposition officielle afin de maintenir le financement et le port d'armes à feu chez l'ensemble des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)**

Attendu que les policiers ont le devoir d'assurer le maintien de la paix et l'ordre et d'assurer la sécurité des citoyens;

Attendu que les policiers montréalais répondent à plus de 30 000 appels par année pour des situations de crise, soit une centaine par jour;

Attendu que Montréal est située à quelques dizaines de kilomètres de la frontière américaine où l'on retrouve le plus grand nombre d'armes à feu au monde;

Attendu que le nombre d'armes à feu achetées légalement au Canada et revendues à des personnes qui les utilisent à des fins criminelles a « considérablement augmenté » selon plusieurs autorités à travers le pays, dont la police de Toronto;

Attendu que le nombre d'armes de poing au Canada a plus que doublé depuis 2012 (passant de 465 000 à 935 000) et que ces armes, selon Statistique Canada, sont à l'origine d'environ 24 % de tous les homicides au pays;

Attendu que selon un article publié dans le *Journal de Montréal*, 443 crimes impliquant des armes à feu se sont produits sur le territoire de Montréal l'an dernier, une hausse de 15 % par rapport à 2019, et qu'un événement impliquant une arme à feu a été recensé en moyenne tous les 3,6 jours au cours de l'année 2020 par le SPVM;

Attendu que selon ce même média, le SPVM a procédé à la saisie de 700 armes à feu à Montréal en 2020, soit autant qu'à l'époque où les gangs de rue constituaient sa « priorité numéro un » et que la violence de ces groupes criminels atteignait son pic, et que la saisie de ces armes relève d'un travail de longue haleine tandis que les démarches pour s'en procurer ont été qualifiées comme un « jeu d'enfant »;

Attendu que projet de loi fédéral C-21 sur le contrôle des armes à feu donnerait encore plus de responsabilités à la Ville de Montréal, qui pourrait désormais établir ses propres règles sur le contrôle des armes de poing sur son territoire;

Attendu que plusieurs interventions policières qui se voulaient initialement communautaires au moment de l'appel ont finalement nécessité l'utilisation d'une arme à feu par les policiers sur les lieux de l'incident afin d'assurer leur sécurité et celle des citoyens;

Attendu que la Fraternité des policiers et policières de Montréal, qui représente les quelque 4 800 policiers actifs du SPVM, estime que le désarmement de certains de ses membres mettrait en danger la sécurité des agents et du public;

Attendu que lors du congrès de Projet Montréal le 11 avril dernier, les militants du parti ont adopté à huis clos la proposition de « revoir la nécessité que tous les agents du corps policier portent une arme à feu »;

Attendu que l'administration actuelle de la Ville de Montréal n'a jamais établi une position claire sur son intention de définancer le SPVM;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Suzanne Décarie

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à maintenir le port d'armes à feu chez l'ensemble des policiers du SPVM;
- 2- s'engage à ne pas définancer le SPVM.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari prend la parole et présente la motion. Il souligne notamment le nombre grandissant de crimes violents sur le territoire de Montréal et souhaite que des fonds supplémentaires soient alloués aux équipes dédiées. M. Sari conclut en demandant qu'un engagement soit pris à l'effet de ne pas définancer le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

À 11 h 46, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil remercie M. Sari pour son intervention et cède la parole à la responsable de la sécurité publique pour l'Administration, Mme Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois prend la parole et mentionne, entre autres, qu'il n'est nullement question de définancer le SPVM, ni de désarmer les policières et policiers. Elle remercie le gouvernement du Québec pour des investissements de 5M \$ en plus d'une bonification de 500 000 \$ de la part du gouvernement fédéral. Mme Bourgeois salue le travail phénoménal des organismes communautaires sur le terrain, ainsi que celui des policières et policiers.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Alex Norris

d'amender le point 65.03 comme suit :

- en ajoutant après le 2^e « Attendu » le texte suivant :

« Attendu qu'il existe un consensus sur le besoin de réfléchir et de proposer une refonte en profondeur de la fonction, la mission, l'approche et la formation des policières et policiers »;

« Attendu que cette réflexion et cette révision devront être accompagnées du financement nécessaire à leur bon succès »;

- en remplaçant le texte du 6^e « Attendu » par le suivant :

« Attendu que selon un article publié dans le Journal de Montréal, 437 crimes impliquant des armes à feu se sont produits sur le territoire de Montréal en 2020, une hausse de 14 % par rapport à 2019 »;

- en remplaçant le 7^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que selon ce même média, le SPVM a procédé à la saisie d'environ 700 armes à feu à Montréal en 2020 »;

- en remplaçant le 8^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le projet de loi fédéral C-21 sur le contrôle des armes à feu donnerait encore plus de responsabilités à la Ville de Montréal »;

« Attendu que le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités dans le dossier du contrôle des armes à feu afin d'uniformiser le contrôle des armes au Canada, et que cette compétence ne doit pas dépendre de la volonté d'une municipalité à une autre »;

- en supprimant les 9^e et 11^e « Attendus »;

- en remplaçant le 12^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que l'Administration en poste a exprimé très clairement, et à plusieurs reprises, que sa priorité était d'assurer la sécurité de la population montréalaise »;

« Attendu que le budget du SPVM a connu une augmentation de 2 % à la hauteur de l'inflation, et une hausse continue au cours des dernières années »;

« Attendu que, selon la Loi provinciale, le SPVM doit assurer un service niveau 5, ce qui implique un certain nombre d'effectifs, ainsi que des équipes spécialisées »;

« Attendu que l'Administration en poste propose plusieurs pistes de solution dans son mémoire sur le livre vert sur l'organisation policière, afin d'adapter la Loi sur la police aux besoins et aux réalités actuelles »;

« Attendu que des investissements supplémentaires dans les ressources d'aides en santé mentale, en itinérance, en soutien communautaire et en intervention sociale visant à soutenir le travail des policiers sont nécessaires »;

- d'ajouter après le dernier « Résolu » le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal poursuive son travail pour une refonte en profondeur de la fonction, la mission, l'approche et la formation des policières et policiers, et que le financement de la sécurité publique accompagne cette refonte, dans une logique de *better fund* ».

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari. M. Sari cite en exemple un projet-pilote initié par la Ville de Longueuil qui pourrait être implanté à Montréal également.

Le leader de la majorité, M. François Limoges questionne les amalgames du conseiller Abdelhaq Sari lors de son intervention. Le vice-président du conseil demande à M. Sari d'axer son intervention sur la proposition à l'étude.

À 12 h 06, le vice-président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 12 h 08, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement de Mme Bourgeois et de M. Norris, le vice-président du conseil la juge recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement de Mme Bourgeois et de M. Norris.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole et soulève une question de privilège et demande au vice-président du conseil que Mme Bourgeois retire l'expression « procès d'intention » de son intervention; cette dernière acquiesce et retire l'expression citée.

À 12 h 31, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez. M. Perez relève quelques éléments de l'amendement et précise la position de sa formation politique. En conclusion, M. Perez souhaite qu'un document sur la modification de la mission des policières et policiers soit déposé.

Le débat se poursuit sur l'amendement de Mme Bourgeois et de M. Norris.

À 13 h 40, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Mme Miron cède respectivement la parole à Mme Caroline Bourgeois qui exerce son droit de réplique sur l'amendement et à M. Lionel Perez qui exprime son désaccord avec l'amendement mais ne demandera pas le vote.

La présidente du conseil remercie tous les intervenants.es et déclare l'amendement adopté.

Un débat s'engage sur le point 65.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil demande à Mme Bourgeois de retirer les mots « mentir » et « invention d'intentions » utilisés lors de son intervention; cette dernière acquiesce et retire ses propos.

Le débat se poursuit.

Les conseillers et conseillères Christian Arseneault, Giuliana Fumagalli et Christine Gosselin prennent la parole et inscrivent leurs dissidences sur le point 65.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole à M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique sur le point 65.03, tel qu'amendé et indique que sa formation politique inscrira sa dissidence sur le dernier « Résolu ».

Mme Bourgeois prend la parole pour rectifier les propos soulevés lorsque la présidente lui a demandé de retirer « mentir » et précise que les mots qu'elle a utilisé sont : « ce que j'entends c'est pas d'arguments ». La présidente la remercie pour la précision et clôt le débat.

M. Marvin Rotrand prend la parole pour inscrire sa dissidence sur le dernier « Résolu » et Mme Sue Montgomery prend également la parole pour inscrire sa dissidence sur le point 65.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à la majorité des voix, avec les dissidences des membres suivants sur l'ensemble de la motion :

- M. Christian Arseneault
- Mme Giuliana Fumagalli
- Mme Christine Gosselin
- Mme Sue Montgomery

Et avec les dissidences des membres suivants sur le 3^e « Résolu » de la motion :

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- M. Michel Bissonnet
- Mme Karine Boivin-Roy
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Suzanne Décarie
- Mme Mary Deros
- M. Alan DeSousa
- Mme Effie Giannou
- M. Richard Guay
- M. Benoit Langevin
- M. Francesco Miele
- M. Hadrien Parizeau
- M. Lionel Perez
- M. Dominic Perri
- Mme Chantal Rossi
- M. Marvin Rotrand
- M. Aref Salem
- M. Abdelhaq Sari

Et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM21 0813

Motion de l'opposition officielle soulignant la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel et économique de Montréal

Attendu que l'arrivée des Italiens en Amérique est reconnue comme un point de départ du cosmopolitisme et de l'ouverture, relativement aux voyages d'exploration du vénitien Giovanni Caboto et du génois Cristoforo Colombo;

Attendu que depuis la fin du XIX^e siècle, le Québec, et plus particulièrement Montréal, est une terre d'accueil pour la population italienne qui était au nombre de 2 805 au Québec en 1901 et 1 500 à Montréal la même année, et que selon le recensement de 2016 effectué par Statistique Canada, 326 700 personnes se déclaraient d'origine italienne au Québec et 147 015 à Montréal;

Attendu que le 2 juin est la date de la fête nationale qui commémore la naissance de la République italienne;

Attendu que la journée du 10 juin, journée officielle de l'Anniversaire de l'internement des membres de la communauté italienne à titre de « prisonniers de guerre » en 1940 en Ontario, est reconnue par le conseil municipal de la Ville de Montréal depuis mars 2013;

Attendu que le 27 mai 2021, le gouvernement fédéral a présenté ses excuses pour le traitement des Italo-Canadiens par le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que la motion M-64 adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes à Ottawa visait à reconnaître les contributions des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne, au plan de la richesse de leur langue d'origine, de la culture italienne et les valeurs sur leurs modes de vie, reconnaissant par conséquent l'apport du patrimoine italien pour les générations futures en déclarant juin, Mois du patrimoine italien;

Attendu que la population italienne a contribué et contribue à l'essor économique, culturel et artistique de Montréal;

Attendu que le quartier de la Petite-Italie à Montréal est un espace représentant un creuset du vivre-ensemble, symbolisant l'ouverture, la diversité et la curiosité de découvrir la culture italienne et contribuant ainsi à faire de Montréal une cité interculturelle;

Attendu que depuis 28 ans, la Semaine italienne de Montréal est un événement qui célèbre la culture, l'héritage et les traditions de la communauté italienne via un éventail d'activités;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi
Mme Giuliana Fumagalli

appuyé par M. Francesco Miele
M. Dominic Perri
M. Michel Bissonnet
Mme Rosannie Filato
M. Giovanni Rapanà
Mme Christine Gosselin
Et tous les membres présents du conseil

Et résolu :

que le conseil municipal profite du Mois du patrimoine italien pour souligner la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel, et économique de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole pour informer la présidente que la conseillère Giuliana Fumagalli souhaite retirer la motion inscrite au point 65.10 qui traite du même sujet que la motion 65.04, et demande à ce que son nom soit ajouté à titre de coproposeuse à la motion sous étude, de même que Mme Christine Gosselin à titre d'appuyeur.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi pour la présentation de la motion.

La conseillère Chantal Rossi prend la parole et présente avec une grande fierté la motion. D'entrée de jeu, elle relate l'arrivée des premiers Italiens en Amérique du Nord dès le 15^e siècle, fait un bref historique de l'immigration massive de membres de la communauté italienne de la fin du 19^e siècle et après la deuxième guerre mondiale. Elle ajoute notamment que cette communauté a joué un rôle prépondérant dans le développement de la société montréalaise à divers titres en participant à la vie sociale, économique par la mise sur pied de plusieurs grandes entreprises, commerces et établissements de santé; et du côté culturel avec de nombreux artistes de renom dans les domaines culinaire, musical et du théâtre. Mme Rossi souligne également que de nombreux députés ont été élu.e.s et ont siégé.e.s au conseil des ministres tant au provincial qu'au fédéral sans oublier plusieurs conseillères et conseillers au niveau du municipal. Elle termine en invitant tous les membres du conseil à voter en faveur de la motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Rossi pour la présentation de la motion et cède la parole respectivement au conseiller Domenic Perri et à la conseillère Giuliana Fumagalli.

Le conseiller Perri et la conseillère Fumagalli prennent à tour de rôle la parole pour réitérer les nombreuses contributions de la communauté italienne au développement de la ville de Montréal dans tous les domaines. La conseillère Fumagalli souligne que le mois de juin est le « Mois du patrimoine italien » et exprime quelques mots en italien.

La présidente du conseil remercie le conseiller Perri et la conseillère Fumagalli pour leurs interventions.

Il est proposé par Mme Giuliana Fumagalli

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement au point 65.04 sous étude pour ajouter le texte suivant après le dernier « Attendu » :

« Attendu » : l'appui de l'Alliance Donne femmes italiennes du Québec;

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole respectivement aux conseillères Caroline Bourgeois, Anne-Marie Sigouin, Rosannie Filato, Christine Gosselin et Mary Deros ainsi qu'aux conseillers Giovanni Rapanà, Michel Bissonnet, Marvin Rotrand et Christian Arseneault.

Les conseillères et conseillers prennent respectivement la parole pour remercier la communauté italienne, établie un peu partout dans la métropole, pour leurs contributions au développement de Montréal à tous les niveaux. L'ensemble des membres du conseil présents demandent à la présidente du conseil à ce que leurs noms soient ajoutés à titre d'appuyeur.e.s à la motion.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, juge l'amendement de la conseillère Fumagalli recevable et il est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM21 0814

Motion de l'opposition officielle visant à dénoncer l'antisémitisme, les menaces et la violence dirigés contre les personnes juives à Montréal

Avant présentation, le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, dépose une nouvelle version du point 65.05, travaillée en collaboration avec la conseillère Cathy Wong, responsable de la diversité, de l'inclusion en emploi, de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination pour l'Administration. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que tous les résidents et tous les visiteurs de la ville de Montréal jouissent des droits et libertés fondamentaux garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), dont les droits à la vie, à la sécurité et l'intégrité de la personne, à la dignité et à l'égalité;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 21 mars 1989, la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* en vertu de laquelle elle s'engage à « prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension » et qu'elle « demande à la population montréalaise d'appuyer ses efforts par une attitude de respect de la dignité et des droits de toutes les personnes »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 22 mars 2004, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* en vertu de laquelle elle s'engage à « prendre toutes les mesures en son pouvoir pour promouvoir le rapprochement interculturel, le dialogue des cultures et à favoriser une meilleure gestion de la diversité culturelle »;

Attendu que la communauté juive fait partie de l'ADN de Montréal et qu'elle est présente sur son territoire depuis plus de 250 ans;

Attendu qu'au cours des dernières semaines, la communauté juive à Montréal a été victime de menaces, de violences, d'actes d'agression, de harcèlement et d'insultes à caractère raciste qui ne seront jamais tolérables dans notre société;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a procédé à des arrestations en lien avec des menaces de violence, promotion de la haine et insultes antisémites;

Attendu qu'on ne peut jamais tolérer de l'antisémitisme ou tout autre geste motivé par la haine;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le 26 mai 2021 une motion afin de *Dénoncer toutes formes de violence envers les Québécois de confessions juives et de réitérer la nécessité de maintenir un débat sain et démocratique concernant le conflit israélo-palestinien*;

Attendu que la haine, la violence et le racisme contre les personnes juives n'ont pas leur place dans la ville du vivre-ensemble qu'est Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place en 2015 le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, qui a pour mission de « prévenir la radicalisation menant à la violence et les comportements à caractère haineux par l'éducation, la mobilisation et l'accompagnement de la population de Montréal »;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à répondre à la recommandation 24 sur les actes haineux et la cyberhaine du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques;

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé la tenue d'un sommet d'urgence sur la lutte contre l'antisémitisme;

Il est proposé par M. Francesco Miele
Mme Cathy Wong
M. Lionel Perez

appuyé par Mme Chantal Rossi
Et tous les membres présents du conseil

que le conseil municipal :

- 1- dénonce vigoureusement l'antisémitisme, les menaces, les actes de violence, l'incitation à la haine et l'intimidation dirigés à l'endroit des Montréalais-es de confessions juives au cours des dernières semaines et qu'il s'engage à assurer leur sécurité contre ces pratiques et réitère l'importance de la solidarité montréalaise auprès de tous les Montréalais-es;
- 2- réaffirme Montréal comme ville solidaire, inclusive et du vivre-ensemble, l'importance des libertés d'expression et de manifestation ainsi que la nécessité d'être toujours capable de tenir des débats sains et respectueux concernant des conflits et événements locaux et internationaux, et qu'on rappelle qu'en tout temps, la violence, l'intimidation et les insultes sont inacceptables et intolérables envers quiconque;
- 3- demande au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de produire un rapport sur la montée de l'antisémitisme à Montréal;
- 4- demande aux services appropriés de poursuivre la mise en œuvre d'actions ciblées et soutenues pour lutter contre la cyberhaine et les actes haineux;
- 5- réaffirme qu'en vertu des chartes des droits et libertés, les Montréalaises et Montréalais ont le droit de manifester et d'exprimer librement et dans le respect leur soutien et solidarité en lien avec des causes, des conflits et de catastrophes humanitaires qui ont lieu dans le monde entier.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele présente la nouvelle version de la motion travaillée de concert avec l'Administration. M. Miele mentionne notamment que c'est à titre d'élu issu d'une autre communauté et à titre de représentant du district de Côte-de-Liesse qu'il se lève pour dénoncer l'antisémitisme, les menaces et la violence dirigés contre les personnes juives à Montréal.

Il poursuit et indique que le dépôt de cette motion fait suite aux différents événements survenus à Montréal découlant d'un conflit à l'international et que malheureusement, des Montréalais ont été victimes de représailles et d'amalgames venant briser l'harmonie dans une ville du vivre-ensemble comme l'est notre métropole. Pour terminer, M. Miele réitère son soutien et celui de sa formation à la communauté juive, souligne que toutes et tous ont droit à un milieu de vie sécuritaire, dénonce les actes proférés envers la communauté juive et qu'il est possible de régler ces conflits par d'autres voies que celles de la violence.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand prend la parole sur cette nouvelle version de la motion et indique entre autres qu'il ne faut pas sous-estimer les récents incidents survenus à Montréal et que les crimes à caractère haineux sont inacceptables dans une ville comme Montréal. Il condamne toute forme d'intimidation et donne son appui aux communautés visées. Il présente un amendement.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

d'amender le point 65.05 comme suit :

- d'ajouter après le dernier « Résolu » le texte suivant :

« Que le conseil municipal exprime son soutien à un Sommet d'action national sur l'antisémitisme avec la participation des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux ».

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillères et aux conseillers Mary Deros, Giovanni Rapanà, Marvin Rotrand qui souhaitent ajouter leurs noms à la liste des appuieurs de la motion.

La présidente du conseil demande aux leaders s'il y a accord sur l'amendement proposé par le conseiller Marvin Rotrand et le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez. M. Limoges et Mme Boivin-Roy prennent la parole et expriment leur accord sur l'amendement et la présidente du conseil le déclare adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Cathy Wong.

Mme Wong prend la parole et joint sa voix pour dénoncer toute forme de haine, de violence, d'intolérance et que l'antisémitisme n'a pas sa place dans une société comme la nôtre. Elle enchaîne en mentionnant qu'il faut travailler à promouvoir des valeurs de tolérance, d'égalité, de respect et d'inclusion et qu'il est important d'exprimer notre soutien et notre solidarité aux communautés ciblées. En conclusion, elle souhaite que Montréal demeure une ville plus inclusive et ouverte.

La présidente du conseil remercie la conseillère Cathy Wong pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, afin qu'il exerce son droit de réplique. De plus, M. Perez souhaite ajouter son nom à titre de coproposeur de la motion.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et note les noms de plusieurs conseillères et conseillers à la liste des appuieurs de la motion. La présidente du conseil suggère que la motion soit appuyée par l'ensemble des membres du conseil étant donné le grand nombre d'appuieurs déjà inscrits. Les leaders appuient cette suggestion.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.05, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM21 0815**Motion non partisane pour l'implantation d'un registre des loyers**

Avant présentation, la mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Mme Giuliana Fumagalli, dépose une nouvelle version du point 65.06, travaillée en collaboration avec les conseillères Christine Gosselin, Sue Montgomery ainsi que le responsable du dossier de l'habitation pour l'Administration, M. Robert Beaudry. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le droit au logement est reconnu comme un droit fondamental par l'ONU et le droit international des droits de la personne;

Attendu que la *Loi sur la stratégie nationale du logement* reconnaît le droit au logement suffisant à titre de droit fondamental de la personne;

Attendu que le droit au maintien dans les lieux et l'article 1936 du Code civil du Québec stipule que « Tout locataire a un droit personnel au maintien dans les lieux; il ne peut être évincé du logement loué que dans les cas prévus par la loi »;

Attendu que la Ville possède un ensemble de leviers d'encadrement, d'intervention et de gouvernance en matière de protection des locataires et du parc locatif, comme l'adoption de règlements contre les subdivisions et les agrandissements, ou pour la protection de maisons de chambres;

Attendu que ces leviers lui accordent également plusieurs pouvoirs en matière de développement de logements sociaux et abordables, qu'elle a utilisé pour l'adoption de sa Stratégie 12 000 logements et son Règlement pour une métropole mixte, et pour se doter d'un droit de préemption sur 276 terrains;

Attendu que la Ville de Montréal a le pouvoir de réglementer « la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population » prévu à l'article 85 de la LCM et l'accès au logement;

Attendu que la notion de bien-être général englobe non seulement les besoins immédiats, mais aussi le bien-être psychologique des citoyen.nes, lequel est étroitement lié à la possibilité de disposer d'un logement abordable, sécuritaire et de qualité;

Attendu que la possibilité de disposer d'un logement abordable, sécuritaire et de qualité conditionne étroitement d'autres aspects de la vie des individus tels que l'éducation, le travail, la santé ou encore la protection de la famille;

Attendu que selon les dernières données de la société canadienne d'habitation et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation pour les logements dits abordables est toujours très faible dans la région de Montréal, soit de 1,6 %;

Attendu que le coût moyen des loyers à Montréal a augmenté de 4,2 % dans la dernière année et que c'est la plus forte hausse enregistrée depuis 2003;

Attendu que 144 000 ménages de la Région métropolitaine de Montréal consacrent plus de 50 % de leur revenu avant impôt au logement. Ce groupe inclut 72 000 ménages devant consacrer au moins 80 % de leur revenu pour se loger;

Attendu que la spéculation immobilière, combinée à des pratiques douteuses, voire malveillantes, de certains promoteurs et propriétaires immobiliers dans le cadre de reprises de logements et d'évictions, contribue à la hausse inquiétante des loyers;

Attendu que la section G du bail, qui devrait indiquer le prix payé par l'ancien locataire, est déjà obligatoire, mais que le contrôle de son application et de son exactitude présente plusieurs difficultés;

Attendu qu'il n'existe pas de véritable contrôle des loyers et que des propriétaires en profitent pour augmenter considérablement le loyer lors du changement du locataire;

Attendu qu'un registre des loyers agirait comme une mesure de protection additionnelle permettant aux locataires d'obtenir l'information nécessaire pour exercer, au besoin, leur droit de faire fixer le prix de leur logement par le Tribunal administratif du logement;

Attendu que la Ville de Montréal fait pression auprès du gouvernement du Québec afin que soit mis en place un registre public des loyers;

Attendu que la crise du logement abordable est aggravée par la pandémie;

Attendu que la pandémie a exacerbé l'itinérance et, comme dans de nombreuses grandes villes, des campements ont vu le jour dans plusieurs secteurs du territoire;

Attendu la déclaration adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Montréal pour une meilleure protection des locataires et du parc de logement locatif, réclamant notamment la mise en place d'un registre des loyers par le gouvernement du Québec;

Attendu l'appui des comités logement et associations de locataires à Montréal à la création d'un registre public des loyers;

Il est proposé par Mme Giuliana Fumagalli

appuyé par Mme Sue Montgomery
Mme Christine Gosselin
M. Robert Beaudry
M. Sterling Downey

que la Ville de Montréal :

- 1 - continue de réclamer la création d'un registre public des loyers par le gouvernement du Québec;
- 2 - en attendant la création par le gouvernement du Québec d'un registre, développe une proposition pour la mise en place d'un projet pilote de registre des loyers sur son territoire, accompagné d'une campagne d'information et de sensibilisation pour informer les locataires et les propriétaires de ce nouveau registre, et ce, d'ici le 31 décembre 2022;
- 3 - étudie d'autres pistes d'action pour freiner la spéculation immobilière et l'augmentation fulgurante des loyers et du prix des propriétés sur son territoire, et revendique les pouvoirs pour leur mise en application, le cas échéant, incluant :
 - l'émission des permis de construction résidentielle conditionnelle au maintien de la forme locative et à l'ajustement du loyer selon la méthode de fixation du Tribunal administratif du logement;
 - l'implantation d'une taxe aux immeubles vacants;
 - l'implantation d'une taxe à la spéculation en cas de revente rapide, etc.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli pour la présentation de la motion.

La conseillère Giuliana Fumagalli prend la parole et présente la motion. D'entrée de jeu, la conseillère souligne l'importance pour la Ville de Montréal d'aller de l'avant avec un projet pilote de registre des loyers. Elle remercie les conseillères Montgomery et Gosselin pour leur appui ainsi que l'Administration et son porteur du dossier au comité exécutif, le conseiller Robert Beaudry, pour leur collaboration afin de solutionner le problème de hausse de loyer abusive dont sont victimes la majorité des nouveaux locataires. Elle indique que la disponibilité d'un tel document fournira les informations additionnelles et nécessaires aux nouveaux locataires pour refuser toute augmentation déraisonnable et leur permettront d'exercer, au besoin, leur droit de faire fixer le prix du loyer par le Tribunal administratif du logement notamment. Ce registre ne solutionnera pas tous les problèmes explique-t-elle mais aidera les locataires les plus vulnérables à se protéger lors de la location de logement.

La présidente du conseil remercie la conseillère Fumagalli pour sa présentation.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

d'amender le point 65.06 afin d'ajouter un dernier « Résolu » qui se lit comme suit :

« que la Ville de Montréal, en vue du 1^{er} juillet, bonifie les mesures d'urgence pour venir en aide aux ménages sans logement. ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la leader de l'opposition officielle de soumettre son amendement par écrit, comme il est d'usage et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Beaudry prend la parole et informe les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec l'amendement de la leader de l'opposition officielle et du chef de l'opposition officielle en raison notamment du fait que l'Administration a déjà mis en place des mesures bonifiées pour venir en aide aux locataires s'il y a crise de logements au 1^{er} juillet.

La présidente du conseil réitère à la leader de l'opposition de soumettre son amendement selon les règles établies et l'invite à poursuivre son intervention en attendant que l'amendement soit transmis aux membres du conseil.

Un débat s'engage sur l'amendement.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité, M. Limoges, soulève une question de règlement concernant la demande de la leader de l'opposition officielle souhaitant recevoir de l'Administration, une version Word de la nouvelle version de la motion. Il informe la leader de l'opposition officielle que l'Administration a fourni le document dans le format habituel requis. Le leader de la majorité informe également les membres du conseil que l'Administration sera dissidente sur l'amendement de l'opposition officielle.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil demande à la leader de l'opposition officielle de respecter les règles de régie interne établies pour le déroulement des séances depuis que le conseil siège en mode virtuel. La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Fumagalli.

La conseillère Fumagalli prend la parole pour informer les membres du conseil que les conseillères Sue Montgomery et Christine Gosselin, ainsi qu'elle-même, ne sont pas en faveur de l'amendement et souhaitent conserver la nouvelle version intacte.

La présidente du conseil déclare l'amendement du leader de l'opposition officielle et du chef de l'opposition officielle rejeté à la majorité des voix, étant donné que la proposeuse, les appuyeur.e.s et l'Administration ne sont pas en accord avec l'amendement.

Le débat se poursuit sur la nouvelle version de la motion 65.06.

La présidente du conseil confirme au conseiller Sterling Downey que son nom sera ajouté à titre d'appuyeur à la nouvelle version de la motion 65.06. Elle cède la parole à la conseillère Fumagalli afin qu'elle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la nouvelle version du point 65.06 adopté à la majorité des voix avec la dissidence des membres suivants :

Dissidences : M. Jean-François Parenteau
M. Luis Miranda
Mme Manon Barbe
M. Richard Deschamps
Mmes Lise Zarac

et la dissidence des membres suivants sur le 3^e « Résolu » :

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa

Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Hadrien Parizeau
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

Point 65.07

Motion non partisane visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence dirigés envers les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal

Le conseiller Marvin Rotrand retire le point 65.07, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM21 0816

Motion non partisane visant à réclamer que des mesures soient prises pour garantir à la population que la STM n'est pas privée de revenus importants à cause de la fraude relative aux titres de transport

Attendu que lors des séances de mai et de juin 2019, le conseil municipal a rejeté la motion demandant qu'une vérification soit effectuée pour déterminer le montant des revenus que perd la Société de transport de Montréal (STM) à cause de l'évasion tarifaire;

Attendu que lors des débats entourant ces motions, le vice-président de la STM, Craig Sauvé, a affirmé au Conseil que l'évasion tarifaire ne constitue pas un problème majeur, car elle touche moins de 1 % des revenus totaux, et que le système de vérification des titres de transport de la STM permettrait d'atténuer cette situation, ce qui a porté la plupart des conseillers à conclure qu'il était inutile de procéder à une vérification;

Attendu que lors de la séance du conseil municipal du 17 mai 2021, en réponse aux questions des citoyens, Craig Sauvé a admis que les pertes dues à l'évasion tarifaire dans le système de la STM pourraient être beaucoup plus élevées, et même atteindre quelque 25 millions de dollars par année;

Attendu que dans sa réponse du 16 avril 2019 à une demande d'accès à l'information demandant l'accès à des documents sur l'importance de la fraude relative aux titres de transport, la STM a répondu « qu'il n'existait aucun document ou rapport indiquant le montant réel des pertes dues à l'évasion tarifaire » (numéro de référence de la demande d'accès à l'information : 0308.2019.068);

Attendu qu'il est inhabituel pour une agence ou une entreprise de ne pas avoir une idée claire de ses vulnérabilités et de ses pertes de revenus, ainsi que de ne pas avoir de plan pour remédier à une situation qui nuit manifestement à ses intérêts;

Attendu qu'une vérification de la Toronto Transit Commission (TTC) par Beverly Romeo-Beehler, vérificatrice générale de la ville de Toronto, a permis de découvrir que les fraudes relatives aux titres de transport ont privé la TTC de 61 millions de dollars de revenus pendant l'exercice 2018, un montant qui représente plus du double des pertes estimées jusqu'ici par la TTC;

Attendu que ce rapport soulève également la possibilité que les fraudes relatives aux titres de transport aient des répercussions sur la réduction du nombre de passagers constatée par la TTC ces dernières années et suggère que cette réduction n'est pas due à une réduction de l'utilisation des transports en commun, mais plutôt à une augmentation du nombre de passagers qui ne paient pas leur titre de transport;

Attendu que la vérification effectuée à Toronto a permis de déterminer que 5,4% des passagers commettent des fraudes relatives aux titres de transport et mis en évidence plusieurs faiblesses du système de la TTC, dont le niveau élevé de fraudes relatives aux titres de transport dans les tramways à cause de l'embarquement par toutes les portes et l'utilisation abusive des tarifs réduits par des personnes qui n'y sont pas admissibles;

Attendu que cette vérification a convaincu le Conseil de la TTC d'adopter, en septembre 2019, une nouvelle stratégie intitulée « Revenue Control Strategy - Phase One: Response to the Auditor General Revenue Operations Phase One - Fare Evasion and Fare Inspection Report », dans le cadre de laquelle le service des vérifications, des risques et de la conformité de la TTC (Audit, Risk and Compliance - ARC) a travaillé en partenariat avec l'unité d'application de la loi sur les transports de la TTC pour effectuer une étude sur l'évasion tarifaire en utilisant une technique d'échantillonnage aléatoire stratifié. Cette étude a permis de confirmer que l'évasion tarifaire effectuée sur le réseau de la TTC privait celle-ci d'environ 65,5 M\$ par année en utilisant la méthode d'estimation des pertes de revenus du vérificateur général de la Ville de Toronto. L'ARC a par la suite raffiné cet estimé, portant l'estimation des pertes annuelles découlant de revenus non encaissés à entre 70,3 M\$ et 73,5 M\$;

Attendu que, alors que la pandémie de COVID prend fin et que les agences de transport commencent à récupérer leur achalandage, le Conseil de la TTC a déterminé que la réduction des pertes causées par l'évasion tarifaire est l'une de ses priorités d'entreprise;

Attendu que le 15 avril 2019, le Journal de Montréal a publié un article qui donnait des preuves anecdotiques des fraudes relatives aux titres de transport dans le métro, ce qui permet de supposer qu'un nombre important de passagers omettent de payer leur titre de transport;

Attendu que chaque dollar perdu à cause de la fraude entraîne la perte de revenus qui auraient pu servir à améliorer les services de la STM et augmente le fardeau financier de tous les passagers et de tous les contribuables;

Attendu que si le nombre de passagers de la STM est sous-évalué à cause des fraudes relatives aux titres de transport, la STM perd non seulement des revenus potentiels en titres de transport, mais aussi des millions de dollars en transferts régionaux de financement;

Attendu que l'augmentation des fraudes relatives aux titres de transport sape la confiance de la population envers le système et incite probablement d'autres personnes à utiliser les transports en commun sans payer;

Attendu que, sur certaines lignes d'autobus, la STM permet maintenant l'embarquement par toutes les portes, ce qui est pratique pour les passagers, mais augmente également le risque de fraude relative aux titres de transport;

Attendu que la STM exploite un système basé sur les preuves de paiement, ce qui devrait lui permettre de réduire les pertes dues aux fraudes en améliorant la vérification des titres de transport par ses inspecteurs;

Attendu que le système de surveillance par caméras qui se trouve dans les stations de métro peut permettre à la STM de déterminer quels sont les endroits où les problèmes de fraudes relatives aux titres de transport sont plus importants;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal exprime son inquiétude quant à la possibilité que, selon les renseignements fournis par le conseiller Craig Sauvé lors de la séance du Conseil du 17 mai, les pertes de revenus découlant de l'évasion tarifaire à la STM puissent atteindre jusqu'à 4 %;
- 2- que le conseil municipal invite la STM à fournir, dans les plus brefs délais, un portrait clair des pertes qui sont dues à l'évasion tarifaire chaque année, ainsi qu'à établir un plan pour remédier à la situation;
- 3- que si la STM n'a pas de portrait précis de ses pertes de revenus, il examine la possibilité d'appliquer les stratégies utilisées par la TTC pour clarifier l'enjeu relatif à l'évasion tarifaire et mettre en place des solutions pour la réduire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et rappelle notamment qu'en mai et juin 2019, une motion similaire a été rejetée par l'Administration. Il poursuit la présentation de la motion en mentionnant que des pertes de revenus importantes sont enregistrées par les Sociétés de transport en raison de l'évasion tarifaire. M. Rotrand déplore le manque d'études approfondies sur cet enjeu et souhaite qu'un audit soit produit. Il souligne l'importance pour toute entreprise privée ou publique d'être en mesure d'évaluer sa vulnérabilité et plus précisément, ses pertes. Il appuie son argumentaire en mentionnant entre autres que chaque dollar perdu est un dollar de moins en service aux usagers et cela a des impacts au niveau des transferts de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui sont calculés en fonction de l'achalandage. M. Rotrand fait référence à des villes comme Toronto, New York et Calgary qui ont adoptées des stratégies et des mesures afin de diminuer l'ampleur de ce fléau. Il conclut en invitant les partis d'opposition à voter en faveur de la motion.

À 16 h 24, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole au conseiller Craig Sauv .

M. Sauv  prend la parole en pr cisant que selon la STM les pertes de revenus associ es   l' vasion tarifaire sont de l'ordre de 7 M\$ soit un peu moins de 1 %. Il poursuit et pr cise notamment que 80 % des gens qui se procurent des titres de transport ach tent des titres hebdomadaires ou mensuels. Le budget d'exploitation annuel de la STM est de 1,5 milliard de dollars, dont un peu moins de la moiti  de cette somme provient des recettes tarifaires selon le calcul attribu  par l'ARTM et qu'aucune donn e laisse envisager des pertes de 25 M\$ annuellement. M. Sauv  indique que depuis l'arriv e d'OPUS, la STM a observ  une r duction de pr s de 50 % des pertes de revenus sur les titres de transport et que la STM privil gie une approche par l'accompagnement et par la sensibilisation aupr s des usagers. En conclusion, M. Sauv  mentionne que la STM a les comp tences n cessaires pour  tudier ces enjeux et invite les membres du conseil   voter contre la motion.

Le vice-pr sident du conseil remercie le conseiller Craig Sauv  pour son intervention et c de la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa.

M. DeSousa prend la parole et propose au conseiller Sauv  de voir la motion sous une autre perspective. Il encha ne et expose notamment la situation difficile   laquelle font face les Soci t s de transport avec une baisse d'achalandage due   la COVID. M. DeSousa pr sente cette probl matique entre autres dans un contexte pr budg taire, en insistant sur la protection du transport en commun, afin de ne pas uniquement couper dans les d penses et les services. Il poursuit et indique qu'il n'y a jamais eu d' tude   l'appui sur les pertes de revenus d coulant de l' vasion tarifaire et sugg re que la STM produise un document   cet  gard avant le d p t de son prochain budget.

Le vice-pr sident du conseil remercie le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour son intervention et c de la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de r plique.

  16 h 50, la pr sidente, Mme Suzie Miron, reprend la pr sidence du conseil par t l conf rence.

Il est propos  par M. Marvin Rotrand

appuy  par M. Alan DeSousa

de proc der   un vote enregistr  sur le point 65.08.

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Parizeau, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, D carie, Perri, Cl ment-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Rapan , Rotrand et Arseneault (22)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauv , Gigu re, Norris, Pazu , Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Montgomery, Fumagalli et Gosselin (37)

R sultat : En faveur : 22
Contre : 37

La pr sidente du conseil d clare le point 65.08 rejet    la majorit  des voix.

65.08

Point 65.09

Motion non partisane pour la recherche de solutions pour que l'environnement m dia demeure dynamique et diversifi    Montr al

Le conseiller Marvin Rotrand reporte le point 65.09   la prochaine assembl e du conseil, conform ment au 2  paragraphe, de l'article 80 du *R glement sur la proc dure d'assembl e et les r gles de r gie interne du conseil municipal* (06-051),

Point 65.10

Motion non partisane pour souligner la contribution de la communaut  italienne et le mois du patrimoine italien

La mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Mme Giuliana Fumagalli, retire le point 65.10, tel qu' nonc  lors de l' tude du point 65.04 et ce, conform ment   l'article 88 du *R glement sur la proc dure d'assembl e et les r gles de r gie interne du conseil municipal* (06-051).

Avant de terminer la s ance, la pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, c de tour   tour la parole   la mairesse de Montr al, Mme Val rie Plante et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

La mairesse de Montr al prend la parole pour souligner le travail des  quipes de la pr sidence du conseil, du Service du greffe, ainsi que de l' quipe du soutien technique qui ont su s'adapter aux nombreux changements durant cette p riode de pand mie. Elle encha ne en remerciant Mme Suzie Miron, pr sidente du conseil municipal et Mme Manon Barbe, pr sidente d'assembl e au conseil d'agglom ration et aux membres du conseil pour leur patience. Puis, elle tient   saluer celles et ceux qui ont pris la d cision de ne pas solliciter un nouveau mandat aux prochaines  lections municipales et les remercie pour leur travail, leur d vouement et leur engagement. En terminant, la mairesse de Montr al invite les membres du conseil   prendre du temps pour se ressourcer afin d' tre pr t pour une ann e stimulante et souhaite un bel  t    tous les Montr alais et Montr alaises.

Le chef de l'opposition officielle prend   son tour la parole et joint sa voix   celle de la mairesse de Montr al pour remercier toutes les  quipes qui contribuent au bon fonctionnement des assembl es du conseil. M. Perez rappelle notamment qu'en cette fin de session, il est important de prendre un r pit, de consacrer du temps   nos proches et de refaire le plein d' nergie en vue de la campagne  lectorale   venir. Puis, il salue le travail de tous les membres du conseil malgr  des  changes et des d bats parfois « muscl s ». Pour conclure, M. Perez remercie les membres de son  quipe et souhaite un bel  t    toutes et tous.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et le chef de l'opposition officielle pour leurs interventions.

La présidente du conseil prend la parole et fait état d'un record pour une assemblée du conseil qui a siégé pendant les trois derniers jours, pour un total de plus de 24 heures. Ensuite, elle souligne également le travail des équipes du Service du greffe, du Bureau de la présidence et des techniciens qui apportent leur soutien pour l'organisation des assemblées du conseil. La présidente du conseil poursuit et prend un moment pour souligner la persévérance et la résilience de tous les élèves qui terminent leur année scolaire malgré le contexte de la pandémie. Mme Miron souhaite de bonnes et belles vacances estivales et du repos à toutes et tous, afin d'entamer le dernier droit de ce mandat et un retour dans la collégialité, la collaboration et le respect.

À 17 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE